

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 6 juillet 2020

DÉLIBÉRATION n°2020-38

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 6 juillet 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 26 juin 2020.

Point de l'ordre du jour :

5.2. Propositions de la CFVU du 25 juin 2020 - conventions.

.....
Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis de la CFVU du 25 juin 2020,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver les huit conventions présentées à la commission de la formation et de la vie universitaire.

Proposition de décision soumise au conseil :

Approbation des conventions suivantes :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

- convention de coopération concernant la mise en place d'un double diplôme de Licence d'Histoire/Bachelor of Arts entre l'UT et la Ruhr-Universität Bochum ;
- convention de partenariat pour les formations préparant aux licences professionnelles Gestion de la production industrielle et ingénierie et intégrité des matériaux avec l'ADAMIC ;
- renouvellement de la convention de coopération pour la mise en place d'un double diplôme de Master Etudes culturelles / Maestria en Estudios Literarios entre l'université de Tours et l'Universidad Nacional de Colombia ;
- convention de coopération concernant la mise en place d'un double diplôme entre le Master of Science Program in Animal Production Technology de Suranaree University of Technology (Thaïlande) et le Master Biologie-Santé, parcours Biologie de la reproduction animale de l'Université de Tours ;
- accord de consortium Erasmus Mundus International Master of Science in Infectious Diseases and One Health / IDOH ;

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	22
Abstentions :	0
Votes exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

- convention de partenariat entre l'université de Montpellier et l'université de Tours concernant l'organisation du DIU de médecine manuelle ostéopathie ;

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	22
Abstentions :	0
Votes exprimés :	22
Pour :	21
Contre :	1

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

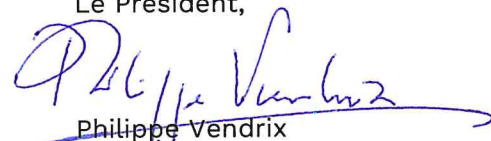
- convention cadre de partenariat entre l'université d'Angers et l'université de Tours relative à la formation du diplôme d'Etat « infirmier.e en pratique avancée » (DIPA) ;
- convention entre l'université de Tours et le groupe d'intérêt public PIX relative à l'utilisation temporaire du service Pix Orga.

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	22
Abstentions :	0
Votes exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Pièces jointes :

- accords et conventions soumis à approbation.

Fait à Tours, le 07 juillet 2020
Le Président,



Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 17 JUL. 2020 Transmise au Recteur le : 17 JUL. 2020
---	---

**Convention de coopération
concernant la mise en place d'un double diplôme
de Licence d'Histoire/*Bachelor of Arts***

**entre
l'Université de Tours
France**

**et la
Ruhr-Universität Bochum
Allemagne**

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret N°85-1124 du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale ;

Vu la circulaire N°2015-0012 du 24 mars 2015 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'État par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Conformément à la Charte de qualité relative aux diplômes en partenariat international adoptée par l'Université de Tours lors de son Conseil d'administration du 4 octobre 2010 ;

Pour la France,

et

Vu les §60 et 66 de la NRW-Hochschulgesetz du 16 Septembre 2014;

Pour l'Allemagne,

La convention suivante est passée

ENTRE

l'Université de Tours, représentée par son Président, Monsieur Dr. Philippe Vendrix,
d'une part,

ET

la Ruhr-Universität Bochum, représentée par son Recteur, Monsieur Prof. Dr. Axel
Schölmerich, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

1. OBJECTIF DE LA CONVENTION

Par la présente convention, qui s'inscrit dans les accords-cadres du 5 mai 1967 entre l'Université de Tours et la Ruhr-Universität Bochum, les partenaires manifestent leur volonté commune de renouveler la formation menant à la délivrance d'un double diplôme de Licence/*Bachelor of Arts* d'Histoire, initiée en 2002, par la mise en place d'un Coursus intégré franco-allemand soutenu par l'Université franco-allemande (UFA).

Ce diplôme s'appuie, pour l'Université de Tours, sur le diplôme de Licence Sciences Humaines mention Histoire, et pour la Ruhr-Universität Bochum, sur le *Bachelor of Arts* (B.A.).

La formation proposée, élaborée conjointement par les partenaires, est destinée à renforcer la dimension européenne des études universitaires et à permettre aux étudiant.e.s d'acquérir des compétences scientifiques, linguistiques, sociales et interculturelles à partir du domaine de l'histoire. Le Coursus intégré franco-allemand à double diplôme en Histoire Tours-Bochum (Licence/B.A.) prépare au Master intégré franco-allemand recherche Histoire à double diplôme Master of Arts / Master Histoire proposé conjointement par les mêmes établissements. Le développement d'un programme doctoral franco-allemand pourra être envisagé.

L'objectif de cette convention est de définir les conditions et modalités d'organisation de la formation, ainsi que les responsabilités qui incombent à chaque établissement.

2. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

2.1. Mise en œuvre et gestion de la formation

Les établissements partenaires constituent une équipe pédagogique ; elle est composée au minimum de 6 membres, dont 4 au moins en poste à l'Université de Tours, et chargée de la mise en œuvre des enseignements.

Au sein de l'équipe pédagogique, un.e responsable pédagogique par établissement partenaire est désigné.e pour s'assurer du bon déroulement de la formation. A la date de la signature, il s'agit de M. le Dr. Sylvain Janniard (Tours) et de M. le Dr. Jens Lieven (Bochum).

2.2. Elaboration du programme de la formation

Le programme pédagogique est élaboré conjointement par les établissements partenaires et annexé à la présente convention ; il couvre l'ensemble de la période d'études jusqu'à l'obtention du titre de Licence/*Bachelor of Arts*.

2.3. Evaluation de la formation

Un comité de pilotage est créé et actuellement coordonné par les responsables de programme, M. Dr. Sylvain Janniard (Tours) et M. Dr. Jens Lieven (Bochum) : il comprend au moins trois membres pour chaque établissement partenaire et s'engage à collaborer de façon régulière. Il est chargé d'examiner les résultats de la coopération, de restituer un bilan annuel pour chaque établissement partenaire et de proposer les décisions nécessaires à toute amélioration ou extension du programme de coopération. Le bilan des actions réalisées sera transmis chaque année à la Direction des Relations Internationales de l'Université de Tours et à l'International Office de la Ruhr-Universität Bochum.

3. ADMISSION ET SUIVI DES ÉTUDIANTS

3.1. Procédure

Les établissements partenaires conviennent d'examiner conjointement les dossiers des candidats selon les critères suivants :

- Conditions d'accès à la formation : pour être admis à s'inscrire en double diplôme de Licence d'Histoire, les étudiant.e.s doivent être titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui délivré au terme de la formation, soit :
 - o pour la France : baccalauréat ou diplôme équivalent ;
 - o pour l'Allemagne : Abitur ou diplôme équivalent ;
 - o A titre exceptionnel, ils/elles peuvent être soumis à une procédure de validation d'acquis.

La sélection est réalisée par une commission pédagogique commune, composée des responsables pédagogiques de la Licence et du B.A., des responsables de programme et de la formation linguistique. Elle procède, selon des critères communs, à l'examen des dossiers de candidature (envoyés au responsable du diplôme à la fin du 2^e trimestre de Terminale et comprenant les bulletins de 1^{ère} et de Terminale, ainsi qu'une lettre de motivation en français et en allemand), organise un entretien de motivation et statue sur rapport écrit. La sélection se fait en respectant le cadre général arrêté par chaque établissement.

La formation proposée s'adresse aux étudiant.e.s ayant obtenu un baccalauréat / Abitur ou diplôme équivalent. Ils/elles doivent posséder de bonnes connaissances de la langue du pays partenaire, peuvent avoir effectué ou non un séjour (d'études) dans un pays de langue allemande et être titulaire ou non d'un AbiBac ou issu.e.s d'une classe européenne.

Compétences linguistiques : pour suivre les enseignements en langue française de l'Université de Tours, les étudiant.e.s doivent posséder un niveau de français, correspondant exceptionnellement au niveau B1, mais généralement au moins au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (Décision du Conseil d'administration du 12 décembre 2005). Pour suivre les enseignements en langue allemande de la Ruhr-Universität Bochum, les étudiant.e.s doivent posséder un niveau d'allemand correspondant exceptionnellement au niveau B1, mais généralement au moins au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. Sont aussi acceptés les étudiant.e.s ayant une certification en langue TestDAF 4x4 et DSH2. Les partenaires s'engagent à évaluer les compétences linguistiques des étudiant.e.s.

L'admission en L1 se fait sur dossier et suite à un entretien de motivation en allemand pour les étudiant.e.s de Tours. Le départ définitif dans l'établissement partenaire a lieu en L2 (au S3 pour les étudiant.e.s de Bochum, au S4 pour les étudiant.e.s de Tours) ; il est soumis à l'avis favorable des responsables de programme des deux établissements et de l'équipe pédagogique, un test linguistique indicatif est prévu. Un avis défavorable n'est pas préjudiciable à la poursuite d'études dans l'établissement d'origine.

3.2. Inscription

Les étudiant.e.s s'inscrivent dans les deux établissements. Toutefois, ils/elles doivent s'acquitter des droits d'inscription uniquement dans l'établissement d'origine. Ils/elles n'ont à s'acquitter d'aucun droit d'inscription auprès de l'établissement d'accueil mais peuvent être amené.e.s à payer des frais annexes dont la somme sera précisée annuellement par chaque établissement. Ainsi, les étudiants de Tours qui se rendront à Bochum devront s'acquitter des frais nommés « *Sozialbeitrag* » (contribution sociale) par semestre de mobilité.

3.3. Droits et obligations

- *Pour les étudiant.e.s :*

- Ils/elles doivent se conformer aux dispositions administratives de chaque établissement ;
- Ils/elles doivent contracter, à leurs frais, une assurance médicale obligatoire adaptée, incluant les frais médicaux spécifiques, l'hospitalisation et le rapatriement, et en apporter la preuve ;
- Ils/elles doivent prendre en charge l'ensemble des dépenses afférentes à la formation et particulièrement celles liées au séjour dans l'établissement d'accueil (assurance responsabilité civile couvrant les dommages à l'étranger, les frais de voyage et de séjour tels que le loyer, les dépenses personnelles et le cas échéant, celles des accompagnants à charge) ;

- Durant la période de mobilité dans l'établissement partenaire, ils/elles jouissent des mêmes droits et prérogatives que les étudiants locaux ;
- Ils/elles bénéficient en outre de l'ensemble des informations utiles leur permettant de suivre la formation et d'effectuer leur mobilité dans des conditions optimales.

- *Pour les établissements partenaires :*

- Ils/elles s'engagent à assister les étudiant.e.s pendant toute la durée de la formation, sur les plans administratif et pédagogique ;
- L'établissement d'origine fournit aux étudiant.e.s toutes les informations utiles pour les préparer au séjour dans l'établissement partenaire ;
- L'établissement d'accueil s'efforce, dans la mesure du possible, de renseigner et d'aider les étudiant.e.s pour la recherche d'un logement proche du campus.

4. ORGANISATION DES ÉTUDES

La complémentarité et la cohérence de la maquette commune seront assurées par des enseignements interculturels communs, le choix des enseignements par les étudiant.e.s (cf. aussi la maquette en annexe) ainsi que par le choix de la « seconde discipline » (cf. ci-dessous). L'orientation des étudiant.e.s pendant leur parcours est assurée par les responsables de programme.

4.1. Organisation des enseignements

Les étudiant.e.s de Tours et de Bochum passeront, à partir de la 2^e année, 2 ou (en option) 3 semestres de la formation (6 semestres) dans l'établissement partenaire. Une promotion binationale est formée en deuxième année.

Schéma de mobilité (cf. aussi annexe) :

- S1 et S2 : année préparatoire à l'université d'origine, inscription définitive en Coursus intégré franco-allemand en fin d'année académique ;
- S3 : groupe commun à Tours ;
- S4 : les étudiant.e.s de Tours séjournent à Bochum et les étudiant.e.s de Bochum séjournent à Tours ou à Bochum ;
- S5 : les étudiant.e.s de Tours séjournent à Bochum et les étudiant.e.s de Bochum séjournent à Tours ;
- S6 : groupe commun à Bochum.

Semestre	Etudiant.e.s de Bochum	Etudiant.e.s de Tours
1	Bochum	Tours
2	Bochum	Tours
3	Tours	Tours
4	Bochum ou Tours	Bochum
5	Tours	Bochum
6	Bochum	Bochum

Maquette commune : chaque semestre sera crédité de 30 ECTS, l'ensemble du diplôme (6 semestres), de 180 ECTS. Voir Annexe

La « seconde discipline »

Afin d'harmoniser les études à Tours et à Bochum, les étudiant.e.s du cursus intégré franco-allemand étudiant, à Tours comme à Bochum, en plus de l'Histoire, une seconde discipline, définie en fonction de la maquette commune. Pour les étudiant.e.s de Tours, la seconde discipline peut être la géographie ou l'archéologie, pour les étudiant.e.s de Bochum, la seconde discipline est Lettres modernes (Français). Le choix des enseignements dans la seconde discipline, qui dépend des aspirations académiques et professionnelles de chaque étudiant.e et des cours proposés par l'établissement, est arrêté en accord avec les responsables de programme et les responsables des enseignements validés à l'université partenaire dans les secondes disciplines concernées. Avant chaque période de mobilité, un contrat d'études est établi par chaque étudiant.e et signé par le responsable de la seconde discipline choisie ainsi que par les deux responsables du programme. Pour ces secondes disciplines et leurs modalités d'examens sont appliquées, à Tours, les réglementations existantes sur les exigences pédagogiques de la licence, à Bochum, la directive pour l'attribution d'une licence à une matière aux étudiants étrangers dans les matières du programme de bilicence, ainsi que les réglementations existantes pour la seconde discipline.

Enseignements interculturels

Afin de renforcer la dimension interculturelle de la formation, quatre enseignements interculturels font partie intégrante de la maquette commune :

- Module 24. EP3 (Tours, S2) : les étudiant.e.s de Tours suivront au choix des enseignements de culture allemande ou de littérature de langue allemande dispensés par le département des études germaniques
- Module 33. EP1 (S3, groupe commun à Tours) : les étudiant.e.s suivront l'enseignement d'histoire franco-allemande
- Module 34. EP2 (S3, groupe commun à Tours) : les étudiant.e.s suivront un atelier d'orientation et d'insertion professionnelle, spécifique au cursus, consistant en une découverte et une analyse scientifique de richesses patrimoniales du Val-de-Loire.
- l'Institut d'Histoire Bochum: les étudiant.e.s suivront des enseignements à caractère interculturel offerts par l'Institut d'Histoire.

Préparation linguistique et enseignements spécifiques

A Tours, les candidat.e.s suivent un cours d'allemand spécialité en S1, S2 et S3, en plus de la LV 1 [= Allemand + Allemand spécifique], ainsi qu'un TD de méthodologie spécifique au semestre 1 ou au semestre 2.

A Bochum, une préparation linguistique et méthodologique est prévue avant le départ à Tours.

Immédiatement avant le S3 ou au début du S4, le département d'accueil propose des "journées d'orientation" (Tours) / une "session de bienvenue" (Bochum) obligatoires afin de faciliter l'arrivée des étudiant.e.s et leur présenter le système d'études qu'ils/elles vont rejoindre.

Par ailleurs, les étudiant.e.s de Bochum peuvent bénéficier, en S3 à Tours, d'un tutorat méthodologique. Inversement, les étudiants de Tours à Bochum se verront proposer au cours du S4 un tutorat sur l'initiation aux études à la RUB.

4.2. Stage

Afin de renforcer la dimension pratique de la formation, un stage obligatoire est prévu à Bochum au semestre 4, dans le cadre du *Modul IV*, pour tous les étudiant.e.s. Pour les étudiant.e.s de Bochum qui ont fait le choix de demeurer à Tours au semestre 4, ce stage s'effectuera dans le cadre du Module 4 (*compétences transversales*). Les étudiant.e.s de Bochum sont encouragé.e.s aussi à effectuer à Tours, dans le cadre du Module 4 (*compétences transversales*) de semestre 5, un stage d'une durée courte.

Il est recommandé d'effectuer ces stages dans le domaine franco-allemand (Centre franco-allemand de Touraine, Institut historique allemand à Paris, Centre Marc Bloch à Berlin, ARTE et autres médias écrits ou audiovisuels, archives, bibliothèques et autres centres de documentation, mémoriaux et instituts de recherche en France et en Allemagne, etc.).

Les stages sont supervisés par le responsable de la formation de l'université dans laquelle ils s'effectuent. A la Ruhr-Universität Bochum, le stage est validé dans le *Modul IV* et est crédité de 5 ou 10 ECTS ; à Tours, le stage pourra être validé dans les modules 44 et 54 et crédité de 1 ECTS.

Pour chaque stage, l'étudiant.e rédigera un rapport de stage qui sera évalué. Le rapport sera rédigé dans la langue du pays où le stage sera effectué.

Les établissements sont susceptibles de procurer de l'aide dans la recherche de stage.

4.3. Mémoire de fin d'études

Au S6, à la Ruhr-Universität Bochum, il est prévu la rédaction d'un mémoire de fin d'étude, préparatoire au travail de recherche en Histoire, rédigé en allemand. Cette obligation s'applique de manière identique aux étudiant.e.s français.e.s et allemand.e.s. Il porte sur un thème spécifique de recherche dans l'une des périodes de l'histoire, choisie par l'étudiant.e en accord avec un.e enseignant.e référent.e. Son volume est de 30 pages environ.

4.4. Evaluation des étudiants

Les établissements partenaires déterminent ensemble les conditions et modalités d'évaluation des étudiant.e.s et d'attribution du diplôme :

S'agissant d'une formation à la fois binationale et intégrée dans chaque cursus national, le principe du double diplôme est que les étudiant.e.s répondent aux exigences spécifiques de chaque système éducatif. Pour cela, ils/elles s'engagent à suivre la maquette de Tours lors de leur séjour à Tours et celle de Bochum, lors de leur séjour à Bochum. Par ailleurs, chaque établissement procède aux évaluations des étudiant.e.s selon ses propres critères.

Les résultats obtenus auprès de l'établissement partenaire seront communiqués sous forme de relevés de notes à la fin de chaque semestre, puis convertis en fonction de la maquette en vigueur dans l'établissement d'origine. Une grille de conversion a été établie au sein de chaque établissement qui, selon les directives de l'UFA, tient compte de la difficulté supplémentaire que représentent les études en langue étrangère. Le résultat final est soumis à la délibération d'un jury binational commun.

Chaque établissement délivre son propre diplôme, à savoir la Licence sciences humaines, mention Histoire à Tours, et le Bachelor of Arts à Bochum.

Un supplément au diplôme a été mis en place.

5. POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le Cursus intégré franco-allemand en Histoire délivre un diplôme de Licence / Bachelor et permet ainsi une poursuite d'études en Master recherche ou professionnel, en France, en Allemagne ou dans une université d'un autre pays européen. Il permet en outre aux diplômé.e.s de la formation issu.e.s d'un pays de l'Union européenne de s'inscrire en Master of Arts ou Master enseignement, en France ou en Allemagne. Enfin, par sa dimension binationale et interculturelle inhérente, la formation prépare au secteur professionnel franco-allemand et plus généralement européen et international, des médias, de la communication, de l'administration, de la culture et du patrimoine.

6. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION

Les établissements partenaires s'efforcent de réaliser des actions de coopération afin de favoriser les échanges d'expériences et et la coopération scientifique.

Des échanges d'enseignant.e.s-chercheur.e.s pourront être envisagés sous forme de missions d'enseignement (par exemple dans le cadre du programme Erasmus) et seront poursuivis, comme par le passé, sous forme de conférences invitées, de journées d'études, de co-direction de publications, notamment dans le cadre du Pôle franco-allemand (<http://pfat.hypotheses.org/>), le réseau pluridisciplinaire franco-allemand de l'Université de Tours.

7. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Les établissements partenaires s'accordent sur la nature et le montant des charges spécifiques et communes engagées (cours spécifiques à la formation proposée en partenariat, cours de langue pour préparer la mobilité des étudiants, brochures de présentation du programme et autres supports de communication, ...); elles font l'objet d'une annexe financière jointe à la présente convention.

Ils s'efforcent de rechercher, unilatéralement et/ou conjointement, les ressources financières nécessaires à la mise en place et à la pérennisation de la formation proposée en partenariat.

La formation est actuellement soutenue par l'Université franco-allemande (2015-2019) et bénéficie, sous forme de versements annuels, de frais de fonctionnement répartis entre les deux établissements, de frais d'aide à la préparation linguistique, d'une aide à la mobilité étudiante. Les versements permettent de couvrir les enseignements spécifiques et divers frais annexes.

Après un examen approfondi du programme et des dispositions spécifiques, une demande de renouvellement de soutien pour quatre ans sera déposée en octobre 2019 auprès de l'UFA.

8. DISPOSITIONS JURIDIQUES

La présente convention entrera en vigueur après signature par les deux parties et approbation par les autorités compétentes. Sa validité est de cinq ans (soit jusqu'en 2023-2024), sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 6 mois. La dénonciation ne pouvant prendre effet avant la fin de l'année universitaire en cours.

En cas de dénonciation de cette convention, les étudiants déjà engagés dans la formation terminent l'année universitaire.

En cas de révision ou de renouvellement, la convention sera à nouveau présentée aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

Si des difficultés surviennent, les établissements partenaires s'engagent à tenter de résoudre le litige à l'amiable, par voie de conciliation directe, en réunissant le comité de pilotage du programme.

Le présent document est reproduit en 4 (quatre) exemplaires signés : deux en français et deux en allemand, chacun des textes faisant également foi.

Tours, le

Bochum, le

Université de Tours

Ruhr-Universität Bochum

Le Président

Le Recteur

Dr. Philippe Vendrix

Prof. Dr. Axel Schölmerich

Annexes :

- Annexe pédagogique (avec schéma d'études);
- Fiche financière Université de Tours.

MAQUETTE

1. Pour les étudiant.e.s de Bochum.....	2
1.1 PREMIERE ANNEE (L1) (Bochum)	2
1.2 DEUXIEME ANNEE (L2) (Tours et Tours OU Tours et Bochum)	4
Choix de S4 à Tours	5
Choix de S4 à Bochum	6
1.3 TROISIEME ANNEE (L3) (Tours + Bochum)	7
2. Pour les étudiant.e.s de Tours.....	9
2.1 PREMIERE ANNEE (L1) (Tours).....	9
2.2 DEUXIEME ANNEE (L2) (Tours + Bochum).....	11
2.3 TROISIEME ANNEE (L3) (Bochum + Bochum)	13
Précision sur les options	14
Brève description du contenu de la formation	15

La maquette de la licence intégrée en histoire prévoit que les étudiant.e.s suivront la première année d'étude dans leur université d'origine. Ensuite ils/elles seront en promotion commune au 3^e semestre à Tours. Pour le 4^e semestre les étudiant.e.s de Tours rejoindront l'université partenaire de Bochum, alors que les étudiant.e.s de Bochum auront le choix de passer le S4 soit à Tours soit à Bochum (cette différence s'explique par le fait que les étudiant.e.s de Bochum suivent une bilicence et les étudiant.e.s de Tours une licence à une seule discipline ouverte aux étudiant.e.s étrangers inscrit.e.s dans des établissements partenaires) Les étudiant.e.s de Bochum poursuivront leur 5^e semestre à Tours alors que les étudiant.e.s de Tours seront à Bochum. Au 6^e semestre, tout.e.s les étudiants seront à Bochum pour finir leur licence.

Cela signifie que les étudiant.e.s auront la possibilité de passer trois semestres dans l'université partenaire (et deux au minimum). Ces trois semestres seront consécutifs, ce qui favorisera l'intégration dans l'université partenaire et l'adaptation à ses méthodes de travail.

Chaque promotion passera, en fonction de ses choix de S4, au moins deux (S3 à Tours, S6 à Bochum) et, au plus, trois semestres ensemble.

1. Pour les étudiant.e.s de Bochum

Seconde discipline : lettres modernes

1.1 PREMIERE ANNEE (L1) (Bochum)

Les étudiant.e.s se conformeront à la maquette de bilicence de la RUB, tant pour leur première discipline l'histoire, que pour leur seconde, les lettres modernes. En supplément, deux modules d'option doivent être validés. Un tutorat en méthodologie française est prévu, pour la préparation au séjour à l'université de Tours au S3.

Semestre 1 (Bochum)

Disciplines	Modules	Volume horaire			ECTS
		CM	TD		
Histoire 11 ECTS	Module I (EP1) Méthodologie historique Tutorat		48 24	6 1	
	Module II (EP1) CM I CM II Modalités d'examen : contrôle de l'assiduité + une dissertation de 2/3 pages	24 24		2 2	
Seconde Discipline Lettres modernes 14 ECTS	Module A1 Connaissances fondamentales en philologie française + tutorat facultatif		72	6	
	Modul A7 (EP 1 + 2) LV1 Français I		48	8	
Option 5 ECTS	1 Module au choix dans l'offre de l'établissement		48	5	
TOTAL Semestre 1		48	120	120	30

Semestre 2 (Bochum)

Discipline	Modules	Volume horaire		ECTS
		CM	TD	
Histoire 11 ECTS	Module I (EP2) Méthodologie historique + sortie de terrain		48	6 1
	Module II (EP 2) CM III Modalité d'examen : examen oral de 10/15 minutes	24		4
Seconde Discipline Lettres modernes 13 ECTS	Module A7 (EP 3) LV1 Français I C		24	4
	Module A3 Le français contemporain Cours magistral Séminaire propédeutique	24 24		2 5
	Module A6 (EP1) Civilisation française	24		2
Option	1 Module au choix dans l'offre de l'établissement		48	6
TOTAL Semestre 2		96	48 72	30

TOTAL L1	Histoire	Seconde discipline	Option
60 ECTS	Module I + II 22	Lettres modernes 27	2 Modules 11

1.2 DEUXIEME ANNEE (L 2) (Tours et Tours OU Tours et Bochum)

Le semestre 3 sera obligatoirement passé à Tours. Les étudiant.e.s y suivront la maquette de la licence d'histoire de Tours. Pour le semestre 4 les étudiant.e.s auront le choix de le passer soit à Tours soit à Bochum.

Les étudiant.e.s doivent effectuer leur choix de cours à Tours en seconde discipline uniquement en accord avec le département de leur seconde discipline de la RUB. Concernant les options, les étudiant.e.s sont également invité.e.s à effectuer leur choix en accord avec l'administration responsable des options à la RUB.

En Histoire, le Module 1 à Tours doit obligatoirement être effectué en histoire ancienne ou médiévale.
Semestre 3 (Tours)

MODULES	ELEMENTS PEDAGOGIQUE (EP)	CM	TD	ECTS	
Module 1 Enseignements disciplinaires Module 31 – Mondes anciens et médiévaux	Histoire ancienne ou Histoire médiévale Choix d'époque imposé	24h	36h	8	
Module 2 Renforcement disciplinaire Module 33R – Histoire Culturelle et sociale	EP1. Histoire franco-allemande OU EP2. Histoire des transferts culturels	12h 12h	18h 18h	4	
Module 3 Seconde discipline Module 33 – offre de l'établissement	Lettres modernes	60 ou 72h selon les enseignements choisis		8	
Module 3 spécifique Module 33 Renforcement en Seconde discipline	Lettres modernes (renforcement)	36h		4	
Module 4 Module 34 Compétences transversales	EP1 : LV EP2 : AOIP spécial promotion Intégrée EP3 : Compétences numériques EP4 : Latin (facultatif) EP5 : Mobil	2h 2h	18h 18h 18h 2h	2 2 2 Certif.	
TOTAL Semestre 3		40	96/108	110	30

Semestre 4 (université d'origine ou université partenaire, au choix)

Si le S4 est effectué à Tours, après accord du responsable de programme, il est obligatoire pour l'étudiant.e de faire un ou plusieurs stages à la fin de l'année universitaire (dès fin mai/ début juin) pour valider le Modul IV de la maquette de Bochum ou pour obtenir des points de crédit pour ses options. Si le S4 est effectué à Bochum, il est obligatoire de faire ce(s) stage(s) après le S3 à Tours, indépendamment de la maquette de S3 de Tours, avant que le semestre en Allemagne ne commence (janvier – début avril). Il est obligatoire également de faire le(s) stage(s) dans le pays partenaire.

En Histoire, le module 1 à Tours ou le module V à Bochum sera obligatoirement suivi en histoire moderne ou contemporaine.

Choix de S4 à Tours

MODULES	ELEMENTS PEDAGOGIQUE (EP)	CM	TD	ECTS	
Module 1 Enseignements disciplinaires Module 41 – Mondes modernes et contemporains	Histoire moderne ou Histoire contemporaine Choix d'époque imposé	24h	36h	8	
Module 2 Renforcement disciplinaire Module 43R – Cultures et interculturalités	EP1. Histoire économique OU EP2. Histoire des dynamiques sociales	12h 12h	18h 18h	4	
Module 3 Seconde discipline Module 43 – offre de l'établissement	Lettres modernes	60 ou 72h selon le choix de enseignements		8	
Module 3 spécifique Module 43 Renforcement en Seconde discipline	Lettres modernes (renforcement)	36h		4	
Module 4 Module 44 Compétences transversales	EP1 : statistiques pour historiens EP2 : LV 1 EP3 : stage EP4 : Latin (facultatif) EP5 : UE CERCIP		24 18 18 20	2 1 1 2	
TOTAL Semestre 4		38	96/118	134	30
TOTAL L2 Choix 1	S 3 (Tours) 30 ECTS	S 4 (Tours) 30 ECTS		60 ECTS	

Choix de S4 à Bochum

Discipline	Module	Volume horaire		ECTS
		CM	TD	
Histoire 8 ECTS	Module V TD Séminaire II	24	24	3 5
Seconde Discipline Lettres modernes 13 ECTS	Module A5 Histoire de la littérature française moderne Modul A6 (EP 2) Séminaire propédeutique de civilisation française 1 module au choix	24 24 24		4 5 4
Option 9 ECTS	Stage obligatoire			9
TOTAL Semestre 4		72	24 24	30

TOTAL L2 Choix 2	S 3 (Tours) 30 ECTS	S 4 (Bochum) 30 ECTS	60 ECTS
-------------------------	---------------------	----------------------	----------------

1.3 TROISIEME ANNEE (L3) (Tours + Bochum)

Le semestre 5 sera obligatoirement passé à Tours et le semestre 6 sera obligatoirement passé à Bochum.

Semestre 5 (Tours)

MODULES	ELEMENTS PEDAGOGIQUE (EP)	CM	TD	ECTS
Module 1 Enseignements disciplinaires Module 51 A ou B	Cours dans l'une des quatre périodes – CM et TD Le choix de la période est à determiner en fonction des exigences de la maquette de Bochum	24h	36h	8
Module 2 Enseignements disciplinaires Module 52 A ou B	Cours dans l'une des quatre périodes - CM Le choix de la période est à determiner en fonction des exigences de la maquette de Bochum	24h		4
Module 3 Seconde discipline Module 53 – offre de l'établissement	Lettres modernes	60 ou 72h selon le choix des enseignements		8
Module 3 spécifique Module 43 Renforcement en seconde discipline	Lettres modernes (renforcement)	36h		4
Module 4 Module 54 Compétences transversales	EP1 : projet tuteuré EP2 : LV 1 EP3 : AOIP (mutualisé avec AOIP de S3) ou stage EP4 : Latin (facultatif) EP5 : Mobil UE CERCIP	2	18 (TP) 18 18 4 20	1 2 1 Certif. 2
TOTAL Semestre 5		50	96/112 114	30

Semestre 6 (Bochum)

Discipline	Module	Volume horaire	ECTS
		CM	
Histoire 23 ECTS Le choix des périodes doit être effectué en respectant les exigences de la maquette de Bochum.	Module VII CM Séminaire	24	1
		24	8
	Module VIII CM Module d'autoformation Examen terminal en histoire obligatoire à la fin du semestre d'été (mi-juin) Bachelorarbeit en Histoire	24	1
			5
Seconde Discipline Lettres modernes 7 ECTS	Module A10 Examen oral à choisir en début de semestre d'été (avril/mai)		7
TOTAL Semestre 6		72	30

TOTAL L3	S 3 (Tours) 30 ECTS	S 4 (Bochum) 30 ECTS	60 ECTS
-----------------	---------------------	----------------------	----------------

2. Pour les étudiant.e.s de Tours

Seconde discipline : géographie OU archéologie ; la maquette suit la maquette de la licence d'Histoire et du B. A. avec majeure en Histoire

2.1 PREMIERE ANNEE (L1) (Tours)

Semestre 1 (Tours)

MODULES	ELEMENTS PEDAGOGIQUE (EP)	CM	TD	ECTS
Module 1 Enseignements disciplinaires Module 11 A ou Module 11B	EP1 : Histoire ancienne EP2 : Histoire médiévale EP3 : Initiation aux sources de l'histoire ancienne et médiévale Ou EP1 : Histoire moderne EP2 : Histoire contemporaine EP3 : Initiation aux sources de l'histoire moderne et contemporaine	24h 24h 12h 24h 24h 12h		8
Module 2 Module 12 – Méthodologie historique	EP1 : Méthodologie historique EP1 bis : Méthodologie spécifique		60h 12h	8
Module 3 Seconde discipline Module 13 – offre de l'établissement	Option 1: Archéologie (Module 13 S) Option 2 – Géographie		60 h	8
Module 4 Module 14 Compétences transversales	EP1 : Compétences écrites et orales EP2 : LV 1 Allemand + Allemand spécifique EP3 : Techniques documentaires EP4 : Latin (facultatif)		18h 18 h+ 24h 24h	2 2 2
TOTAL Semestre 1		60	60 156	30

Semestre 2 (Tours)

MODULES	ELEMENTS PEDAGOGIQUE (EP)	CM	TD	ECTS
Module 1 Enseignements disciplinaires Module 21 A ou Module 21B	EP1 : Histoire ancienne EP2 : Histoire médiévale EP3 : Initiation aux sources de l'histoire ancienne et médiévale Ou EP1 : Histoire moderne EP2 : Histoire contemporaine EP3 : Initiation aux sources de l'histoire moderne et contemporaine	24h 24h 12h 24h 24h 12h		8
Module 2 Module 22 – Méthodologie historique	EP1 : Méthodologie historique		60h	8
Module 3 Seconde discipline Module 23 – offre de l'établissement	Option 1 : Archéologie (Module 23 S) Option 2 : Géographie		60 h	8
Module 4 Module 24 Compétences transversales	EP1 : Expression écrite et orale EP2 : LV 1 Allemand + Allemand spécifique EP3 : Enseignement pris au département des études germaniques EP4 : Latin (facultatif) EP5 : MOBIL	18h 2h	18h 18h + 24h 4h	2 2 2 <i>Certif.</i>
TOTAL Semestre 2		80	60 124	30

TOTAL L1	S 1 (Tours) 30 ECTS	S 2 (Tours) 30 ECST	60 ECTS
-----------------	---------------------	---------------------	----------------

2.2 DEUXIEME ANNEE (L2) (Tours + Bochum)

Le troisième semestre sera effectué à Tours et le quatrième semestre sera effectué à Bochum. À Bochum les étudiant.e.s de Tours bénéficieront d'un tutorat en méthodologie allemande.

Semestre 3 (Tours)

MODULES	ELEMENTS PEDAGOGIQUE (EP)	CM	TD	ECTS
Module 1 Enseignements disciplinaires Module 31 Mondes anciens et médiévaux	Histoire ancienne OU Histoire médiévale	24h	36h	8
Module 2 Enseignement disciplinaires Module 32 – Mondes modernes et contemporains	Histoire moderne OU Histoire contemporaine	24h	36h	8
Module 3 Renforcement disciplinaire Module 33 – Histoire Culturelle et sociale	EP1 : Histoire franco-allemande EP2 : Histoire des transferts culturels	12h 12h	18h 18h	4 4
Module 4 Module 34 Compétences transversales	EP1 : LV 1 Allemand + Allemand spécifique EP2 : AOIP spécial promotion Intégrée EP3 : Compétences numériques EP4 : Latin (facultative) EP5 : MOBIL	 2h 2h	18h + 24h 18h 18h 2h	2 2 2 <i>Certif.</i>
TOTAL Semestre 3		76	188	30

Semestre 4 (Bochum)

Discipline	Modules	Volume horaire		ECTS
		CM	TD	
Histoire 23 ECTS	Module B1 CM I 24 CM II 24 Modalités d'examen : contrôle de l'assiduité + une dissertation de 2/3 pages	24		2
	CM III 24 Modalités d'examen : examen final oral de 10/15 minutes	24		4
	Module B2 (Antiquité ou Moyen Âge) TD 24 Séminaire		24	3 5
	Module B3 CM « Théories de l'histoire et historiographie » 24 Stage de 4 semaines Le stage sera obligatoirement effectué en Allemagne (pendant le semestre ou après la fin des cours en juillet).	24		2 5
Seconde Discipline Géographie archéologie	OU Géographie: climatologie et biogéographie Archéologie: 1 module au choix parmi les Modules d'archéologie 1 à 4		48 48	6 6
Enseignements spécifiques au diplôme	Tutorat en méthodologie allemande Aide à la recherche de stage Programme d'accueil			1
TOTAL Semestre 4		120	96 24	30

TOTAL L2	S 3 (Tours) 30 ECTS	S 4 (Bochum) 30 ECTS	60 ECTS
-----------------	---------------------	----------------------	----------------

2.3 TROISIEME ANNEE (L3) (Bochum + Bochum)

Semestre 5 (Bochum)

Discipline	Modules	Volume horaire		ECTS
		CM	TD	
Histoire 19 CP	Module B4 (époque contemporaine, 18^e-20^e siècles) TD Séminaire	24	24	3 5
	Module B5 (Antiquité ou Moyen Âge) TD Séminaire Modalités d'examen des séminaires : remise d'un essai de 10 (Module B4) ou 20 (Module B5) pages.	24	24	3 8
Seconde Discipline géographie ou archéologie	Géographie : 1 module au choix (ex : Géographie rurale de l'Europe centrale)	48		6
	Archéologie : 1 module au choix parmi les Modules 1 à 4	48		6
Option	1 module au choix parmi les options			5
TOTAL Semestre 5		84	96 48	30

Semestre 6 (Bochum)

Discipline	Modules	Volume horaire		ECTS
		CM	TD	
Histoire 23 ECTS Le choix des périodes doit être effectué en respectant les exigences de la maquette de Bochum. Il est impératif que la période dans laquelle la Bachelorarbeit est rédigée ait été aussi choisie pour le Module B7	Module B7 CM Séminaire	24 24		1 8
	Module B8 CM Autoformation	24		1 5
	Module B9 Bachelorarbeit			8
Seconde Discipline Géographie ou archéologie 7 ECTS	Géographie : 1 module au choix pour 7 ECTS (exemple : Géomorphologie et géologie) Archéologie : 1 module au choix entre les Modules 1-4	48 48		7
Option	L'étudiant.e peut profiter de l'offre de l'établissement (surtout en langues) mais sans délivrance de crédits			QP ou certification
TOTAL Semestre 6		72	96	30
TOTAL L3	S5 + S6			60
TOTAL Licence	S1-S6			180

Précision sur les options :

Au semestre 6, les modules d'option comptant tous pour 7 ECTS, il sera possible à l'étudiant.e d'en suivre un ou plusieurs, mais sans délivrance de crédits.

Brève description du contenu et de la complémentarité de l'offre de formation au sein de la coopération :

L'offre de formation vise d'abord l'acquisition de connaissances dans les quatre périodes historiques, sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés. Elle comprend également une seconde discipline, des enseignements interculturels et d'option, une formation en langue ainsi que des éléments de préprofessionnalisation.

La complémentarité de l'offre de formation au sein de la coopération provient d'abord d'un même accent mis sur l'acquisition de compétences méthodologiques (critique et analyse des sources, théorie de l'histoire, recherche documentaire spécifique, sciences auxiliaires), à la fois disciplinaires et générales (documentation, synthèse, expression écrite et orale). Elle consiste ensuite dans des approches pédagogiques, des méthodes de travail et des pratiques d'évaluation différentes à Tours et à Bochum. Les étudiant.e.s de Tours bénéficient ainsi d'une formation à un exercice qui n'existe pas dans le système universitaire français au niveau licence : le mémoire de fin d'études.

Les étudiant.e.s reçoivent en première année une formation méthodologique disciplinaire fondamentale dans leur université d'origine, un renforcement dans la langue du pays partenaire et une première initiation à l'interculturalité (à Tours, un TD de méthodologie spécifique leur est proposé, l'enseignement d'allemand de spécialité aborde les questions de civilisation au sens large et ces dernières peuvent être approfondies par un enseignement pris au département des études germaniques ; y correspond, à Bochum, le module « *Interkulturelle Kompetenzen/compétences interculturelles* » de l'Optionalbereich). La deuxième année, en promotion commune, permet d'approfondir la réflexion sur l'interculturalité grâce à deux enseignements interculturels (Module 33R, EP1, historiographie franco-allemande ; Module 34, EP2, atelier commun de sensibilisation à la conservation du patrimoine et à sa mise en valeur en Val-de-Loire). Articulant interculturalité et formation pratique, l'année prescrit aussi un stage préprofessionnalisant dans le pays partenaire. La troisième année d'études sert à l'approfondissement critique du travail méthodologique, à l'enrichissement des connaissances disciplinaires et à une réflexion sur les conditions scientifiques de leur production.

Dans les deux établissements, un volet de préprofessionnalisation vient renforcer la formation disciplinaire en incitant les étudiant.e.s à réfléchir sur leur projet d'études et professionnel et sur les connaissances et les compétences acquises. Aux semestres 2, 3 et 5, les étudiant.e.s à Tours peuvent bénéficier du dispositif MOBIL (Module d'Orientation, de Bilan et d'Insertion en Licence = bilan de savoir-faire, conduite d'un entretien professionnel) ; aux semestres 3 et 5, un atelier d'orientation et d'insertion professionnelle spécifique à la formation leur permet de se sensibiliser aux questions de conservation et de mise en valeur du patrimoine en Val-de-Loire. Au semestre 4, les étudiant.e.s doivent obligatoirement accomplir un stage, comme nous l'avons vu. Les étudiant.e.s de Bochum sont encouragé.e.s aussi à effectuer à Tours au semestre 5, dans le cadre du Module 4 EP 3, un stage d'une durée courte. Les étudiant.e.s seront encouragé.e.s à effectuer ces stages dans des domaines en rapport avec la spécificité de leur formation, dans des institutions et organismes franco-allemands comme le Centre franco-allemand de Touraine, l'Institut historique allemand à Paris, des centres de documentation et de conservation en France et en Allemagne (archives, bibliothèques, musées, etc.), la presse et les médias allemands et français dont Arte. Enfin, la rédaction d'un premier travail scientifique

en fin d'études (*Bachelorarbeit*, S6) permet aux étudiant.e.s de s'initier au métier de la recherche historique.

Une plus-value pluridisciplinaire est assurée à Tours par les manifestations du PFAT, que les étudiant.e.s sont incité.e.s à suivre. Le PFAT rassemble des enseignant.e.s – chercheur.e.s de 7 départements de l'Université de Tours autour du domaine des études franco-allemandes ainsi que quatre formations binationales. Ces manifestations offrent des exemples précis d'objets d'étude universitaires franco-allemandes (conférences, journées d'études, débats...).

Convention de Partenariat

Pour les formations préparant aux

Licences professionnelles

Gestion de la Production Industrielle et Ingénierie et Intégrité des Matériaux

Entre :

L'Université de Tours, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel dont le siège social est situé au 60, rue du Plat d'Étain, BP 12050, 37020 Tours Cedex 1, représentée par son Président, Monsieur Philippe VENDRIX, et agissant pour le compte de **l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Blois**, situé au 15, rue de la Chocolaterie, 41000 Blois Cedex, représenté par son Directeur, Monsieur Patrick LAFFEZ,

d'une part,

Et l'ADAMIC, Organisme gestionnaire du CFA du Pôle Formation UIMM Eure dont le siège social est situé au 422, rue Henri Becquerel 27035 Evreux, représentée par Monsieur Jonathan Boulanger, son Directeur Général adjoint,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

L'Université de Tours, l'IUT de BLOIS et le CFA du Pôle Formation UIMM Eure ont décidé de collaborer pour la mise en œuvre conjointe de formations débouchant sur les diplômes de Licences Professionnelles intitulées « *Gestion de la Production Industrielle (GPI)* » d'une part, et « *Ingénierie et Intégrité des Matériaux (2IM)* » d'autre part.

Article 1 : Objet et cadre de la formation

Les deux formations sont délivrées à l'IUT de BLOIS. La présente convention décrit les modalités pour que ces deux formations puissent également être délivrées par le CFA du Pôle Formation UIMM Eure, localisé à Evreux.

La convention fixe les conditions dans lesquelles les parties souhaitent collaborer pour l'organisation et le fonctionnement des formations précitées destinées aux apprentis effectuant leurs cursus au CFA du Pôle Formation UIMM Eure, dans des entreprises ayant contractualisé avec ce CFA. A cette fin, ils mettent en commun les personnels compétents (enseignants et administratifs) et les moyens matériels utiles à la réalisation du programme pédagogique.

Les apprentis et étudiants suivant leur formation sur le site de Blois ne sont pas concernés par cette convention. A ce titre, le CFA du Pôle Formation UIMM Eure s'engage à ne proposer des contrats d'apprentissage qu'aux apprentis suivant leur formation sur le site d'Evreux.

Article 2 : Organisation pédagogique

L'Université de Tours est seule responsable de la délivrance des Licences Professionnelles pour lesquelles elle a reçu une habilitation.

L'IUT de BLOIS supervise la mise en œuvre pédagogique de la formation, et en rend compte aux instances universitaires concernées (CFVU et CA de l'Université).

Le Directeur de l'IUT de BLOIS nomme un responsable pédagogique pour chaque formation et lui signifie son rôle et ses compétences.

Le Directeur du CFA du Pôle Formation UIMM Eure désigne un coordinateur pédagogique. Les missions du coordinateur pédagogique sont définies par la direction du CFA du Pôle Formation UIMM Eure .

Le responsable pédagogique de l'IUT de BLOIS élabore la stratégie de formation en concertation avec le coordinateur pédagogique du CFA du Pôle Formation UIMM Eure dans le cadre du programme habilité de la formation.

Pour l'année 2020-21, les responsables pédagogiques à l'IUT de BLOIS de la licence professionnelle Gestion de la Production Industrielle seront Messieurs Bruno Vignol et Hervé Coulliais. Le responsable de la licence professionnelle Ingénierie et Intégrité des Matériaux sera Monsieur François Vander Meulen.

Pour le CFA du Pôle Formation UIMM Eure , la responsable pédagogique est Madame Laurence Tassery assistée de Monsieur Cyril Alexandre pour la licence professionnelle Ingénierie et Intégrité des Matériaux et monsieur Christophe Cousot pour la licence professionnelle Gestion de la Production Industrielle.

Article 3 : Pilotage de la formation

Un conseil de perfectionnement est constitué selon les règles des conseils de perfectionnement des diplômes de l'Université de Tours. Il comprend en conséquence le responsable de la formation d'Evreux, deux étudiants, ainsi que des intervenants extérieurs aux deux établissements..

Il se réunit en formation plénière au moins une fois par année universitaire. Il se réunit en formation restreinte aux enseignants en tant que de besoins. Il a entre autres pour missions :

- d'établir le calendrier de l'alternance pour chaque nouvelle promotion, en fonction des spécificités liées à la préparation des Licences Professionnelles ;
- de proposer des intervenants à mobiliser en cas de besoin pour validation par l'IUT de Blois suivant les modalités définies par l'Université de Tours ;
- de suivre les études et les équipes pédagogiques, afin de préparer les candidats à l'obtention des diplômes concernés.

Article 4 : Jury d'admission des candidats et de délivrance des diplômes

La composition du jury d'admission en Licence Professionnelle et de délivrance du diplôme est arrêtée par le Président de l'Université de Tours sur proposition du Directeur de l'IUT de BLOIS. Le directeur de l'IUT de BLOIS propose au moins un enseignant du CFA du Pôle Formation UIMM Eure comme membre du jury. Le jury est présidé par un universitaire de l'Université de Tours.

Seules les décisions d'admission, de délivrance ou d'autorisation de redoublement prononcées par ce jury font foi.

Les conditions d'admission à cette formation sont celles de l'admission en Licence Professionnelle à l'Université de Tours.

Le jury de recrutement établit une liste principale d'admission et une liste complémentaire.

Le contenu et les modalités de contrôle des connaissances sont définis par le programme pédagogique habilité pour la Licence Professionnelle.

Article 5 : Candidature et suivi des apprentis

La gestion des candidatures, les tests et entretiens de recrutement pour les étudiants concernés d'Evreux sont assurés par le CFA du Pôle Formation UIMM Eure sous la responsabilité du coordinateur pédagogique de la formation concernée.

Chaque année, le responsable pédagogique de l'IUT de BLOIS et le coordinateur pédagogique du CFA proposent la candidature des apprentis au jury mentionné au paragraphe 4. L'inscription définitive dans la formation des étudiants sélectionnés par le jury est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.

Le suivi des apprentis en entreprise est assuré par le Coordinateur Pédagogique du CFA.

Des visites obligatoires en entreprise permettent de faire le point sur la formation de l'apprenti et de définir les objectifs pour la période à suivre.

Afin d'assurer un bon suivi de la formation dans l'entreprise, le CFA du Pôle Formation UIMM Eure coordonne l'information des maîtres d'apprentissage au sein des entreprises.

Article 6 : Lieu de la formation

Les formations sont dispensées à la fois dans les locaux de l'IUT de BLOIS et dans les locaux du CFA du Pôle Formation UIMM Eure .

Les étudiants inscrits au CFA du Pôle Formation UIMM Eure suivent principalement leur formation dans les locaux du CFA. Toutefois, lorsque des étudiants sont amenés à se déplacer pour des raisons techniques sur le site de Blois, la liste nominative et les périodes d'accueil des apprentis seront communiquées aux responsables de formation en début de semestre. Dans cette situation, les étudiants sont sous la responsabilité du CFA du Pôle Formation UIMM Eure. Ce dernier est responsable des dommages causés par et aux étudiants

Article 7 : Dispositions financières

Le Directeur CFA du Pôle Formation UIMM Eure est responsable du budget de la formation localisée à Evreux.

La gestion, la facturation des contrats d'apprentissage, en lien avec les OPCO, sont assurées par le CFA du Pôle Formation UIMM Eure.

Les moyens pédagogiques, administratifs et techniques utilisés directement ou indirectement par les parties pour la réalisation des formations visées à l'article 1 ci-dessus, feront l'objet d'une annexe financière distincte pour chaque formation. Les annexes seront datées de l'année universitaire en cours.

Lors de chacune des années universitaire, l'IUT de BLOIS facturera au CFA du Pôle Formation UIMM Eure la prestation de l'Université pour le fonctionnement pédagogique et administratif du diplôme, suivant le descriptif détaillé en l'annexe.

Les droits universitaires dus pour chaque année universitaire par les étudiants sont ceux correspondants au statut d'apprenti de l'enseignement supérieur.

Article 8 : Recrutement des enseignants

Les intervenants formateurs et professionnels intervenant dans les formations du CFA du Pôle Formation UIMM Eure sont choisis conjointement par le responsable pédagogique universitaire et le coordinateur pédagogique du CFA.

Chaque partenaire rémunère ses agents lorsqu'ils effectuent leur service dans leurs établissements respectifs. Les modalités financières relatives aux interventions des universitaires de l'Université de Tours au sein du CFA du Pôle Formation UIMM Eure sont décrites dans l'annexe financière (article 7). Les formateurs du CFA du Pôle Formation UIMM Eure amenés à participer aux formations localisées à Blois seront rémunérés sous le statut de chargé d'enseignement vacataire selon les règles en vigueur dans l'enseignement supérieur (Décret n°87-889 du 29 octobre 1987). Les instances compétentes de l'Université valident la qualification des intervenants extérieurs à l'Université.

Article 9 : Capacités d'accueil

Le nombre d'apprentis accueilli par le CFA du Pôle Formation UIMM Eure est fixé annuellement pour chaque formation conjointement par le responsable pédagogique et la direction opérationnelle du CFA. Ce nombre est transmis à la direction de l'IUT de BLOIS en fin d'année civile pour la rentrée universitaire suivante, et fait l'objet d'un vote au sein du conseil de l'IUT et d'une validation par les conseils centraux compétents de l'Université de Tours.

Article 10 : Communication

Conformément aux textes d'habilitation, les documents de communication feront apparaître clairement que les formations débouchant sur les Licences Professionnelles :

*Gestion de la Production Industrielle, d'une part, et
Ingénierie et Intégrité des Matériaux, d'autre part,*

sont placées sous la seule responsabilité de l'IUT de BLOIS, Université de Tours.

Les deux parties utilisent conjointement leur nom et logo sur les documents papier et électroniques de communication externe concernant la formation délivrée à Evreux.

Article 11 : Durée de la convention

Le présent contrat est conclu pour la durée de l'année universitaire 2020-2021 et rentre en vigueur à compter de la date de la signature.

Article 12 : Litiges

Les parties conviennent de tout mettre en œuvre pour régler à l'amiable les conflits liés à l'exécution de la présente convention.

À défaut d'accord intervenu entre les parties, le litige sera soumis au tribunal administratif d'Orléans.

Fait à BLOIS, en quatre exemplaires, le 18 mai 2020

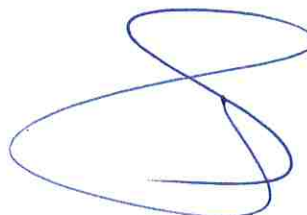
Le Président
de l'Université de TOURS

Le Directeur du CFA DU PÔLE
FORMATION UIMM EURE

Philippe VENDRIX

Jonathan BOULANGER

Le Directeur
de l'IUT de BLOIS



Patrick LAFPEZ

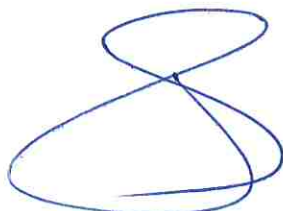
**ANNEXE FINANCIERE A LA CONVENTION licence professionnelle GPI
BUDGET Prévisionnel 2020-2021**

L'annexe budgétaire organise l'exécution budgétaire de la Licence Professionnelle « Gestion de la production Industrielle ». Le tarif est révisable chaque année. Un tarif cible à 180€/h est visé pour l'année 2021-2022. Pour l'année 2020-2021, un tarif intermédiaire est proposé.

Le CFA DU PÔLE FORMATION UIMM EURE règle à l'Université de Tours - IUT de Blois en fin de formation sur présentation d'une facture, d'après le barème prévisionnel ci-dessous:

Intitulés	Cout unitaire	quantité	Montant
Frais d'inscription à l'université, à la charge de l'étudiant (pour information)	Tarif ministériel		
	189,20 €		
Participation des enseignants de l'IUT de Blois à la formation AFPI de l'Eure	130,00 €	56	7 280,00 €
Responsabilité pédagogique	130,00 €	15	1 950,00 €
Conception, pilotage, mise en place de l'assurance qualité, présentation à la tutelle	130,00 €	20	2 600,00 €
<u>Services support :</u>			
Secrétariat , Scolarité	40,00 €	30	1 200,00 €
Service financier	40,00 €	10	400,00 €
			0,00 €
Communication	400,00 €	1	400,00 €
Systèmes d'information	400,00 €	1	400,00 €
Frais de missions (prévisionnel)	Barèmes de la Fonction publique, sur justificatif		
TOTAL			14 230,00 €

A Blois, le 18 mai 2020
Le Directeur
du CFA de l'Eure



Monsieur Jonathan BOULANGER

Le Directeur de l'IUT de Blois



Monsieur. Patrick LAFPEZ

**ANNEXE FINANCIERE A LA CONVENTION licence professionnelle 2IM
BUDGET 2020-2021**

L'annexe budgétaire organise l'exécution budgétaire de la Licence Professionnelle « Ingénierie et Intégrité des Matériaux »

Le tarif est révisable chaque année. Un tarif cible à 180€/h est visé pour l'année 2021-2022. Pour l'année 2020-2021, un tarif intermédiaire est proposé.


Le CFA DU PÔLE FORMATION UIMM EURE règle à l'Université de Tours - IUT de Blois en fin de formation sur présentation d'une facture, d'après le barème prévisionnel ci-dessous:

Annexe financière prévisionnelle 2020-2021 pour la licence professionnelle Ingénierie et Intégrité des Matériaux

Intitulés	Cout unitaire	quantité	Montant
Frais d'inscription à l'université, à la charge de l'étudiant (pour information)	Tarif ministériel		
	189,20 €		
Participation des enseignants de l'IUT de Blois à la formation AFPI de l'Eure	130,00 €	28,5	3 705,00 €
Participation maintenance salle TP	40,00 €	21	840,00 €
Responsabilité pédagogique	130,00 €	15	1 950,00 €
Conception, pilotage, mise en place de l'assurance qualité, présentation à la tutelle	130,00 €	20	2 600,00 €
<u>Services support :</u>			
Secrétariat , Scolarité	40,00 €	30	1 200,00 €
Service financier	40,00 €	10	400,00 €
			0,00 €
Communication	400,00 €	1	400,00 €
Systèmes d'information	400,00 €	1	400,00 €
Frais de missions (prévisionnel)	Barèmes de la Fonction publique, sur justificatif		
Forfait par étudiant			0,00 €
TOTAL			11 495,00 €

A Blois, le 18 mai 2020

Le Directeur
du CFA de l'Eure



Monsieur Jonathan BOULANGER

Le Directeur de l'IUT de Blois



Monsieur. Patrick LAFPEZ

**Convention de coopération
pour la mise en place d'un double diplôme de
Master Etudes culturelles / Maestría en Estudios Literarios
entre
l'Université de Tours (Tours, France)
et
l'Universidad Nacional de Colombia (Bogotá, Colombie)**

Pour la France

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°85-1124 du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Éducation Nationale ;

Vu la circulaire N°2015-0012 du 24 mars 2015 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'État par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Conformément à la Charte de qualité relative aux diplômes en partenariat international adoptée par l'Université de Tours lors de son Conseil d'administration du 4 octobre 2010 ;

ET

Pour la Colombie

Vu les règlements de coopération internationale universitaire en vigueur en Colombie, exprimés par la loi 30 de 1992 ;

Vu l'Accord 002 de 2008 établi par le Conseil Supérieur de l'Universidad Nacional de Colombia, par lequel « est adopté le régime comprenant les normes générales des accords de volontés à l'Universidad Nacional de Colombia » ;

Vu l'Accord 033 de 2008 du Conseil Supérieur des Universités, « par lequel sont réglementés les travaux de fin d'études, les thèses et l'examen de qualification des programmes de *postgrado* à l'Universidad Nacional de Colombia, ainsi que toutes les normes les modifiant ou les dérogeant » ;

Vu l'Accord 027 de 2010, du Conseil Supérieur des Universités par lequel « sont établis les critères pour souscrire des conventions visant le double diplôme avec d'autres institutions nationales ou étrangères » ;

ET

Compte-tenu des résultats favorables obtenus par l'Universidad Nacional de Colombia et l'Université de Tours concernant la signature de l'accord spécifique d'échange d'étudiants signé le 26 avril 2013 ;

Vu l'Accord-cadre entre l'Université de Tours et l'Universidad Nacional de Colombia, Bogotá signé le 20 avril 2016 ;

Et l'évaluation des résultats positifs de l'accord initial intitulé Accord de coopération relatif à la création d'un double diplôme interinstitutionnel de Master en Arts, Lettres et Langues (Etudes Culturelles ibériques et latino-américaines) / Master en Etudes Littéraires, signé le 12 mai de 2016 ;

La convention suivante est passée
ENTRE

l'Université de Tours, représentée par son Président

Monsieur Philippe VENDRIX, d'une part,

ET

l'Universidad Nacional de Colombia, Bogotá, représentée par sa Rectrice,
Madame Dolly Montoya Castaño, nommée en vertu de la résolution 19 de 2018, avec l'acte de prise de fonction numéro 001 du 2 mai 2018 et le titulaire de la carte de citoyenneté 41 437 894 de Bogotá, , qui, en vertu de l'article 4 de la résolution de la Rectoría numéro 1551 de 2014, est habilitée à signer des accords avec des institutions étrangères.

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

1. OBJECTIF DE LA CONVENTION

Par la présente convention, les partenaires manifestent leur volonté commune de mettre en place une formation menant à la délivrance d'un double diplôme de Master Etudes culturelles / Maestría en Estudios Literarios. Ce diplôme s'appuie, pour l'Université de Tours, sur le Master Langues et Sociétés, Parcours Etudes culturelles et, pour l'Universidad Nacional de Colombia, sur la Maestría en Estudios Literarios.

La formation proposée, élaborée conjointement par les deux partenaires, est destinée à offrir aux étudiants des deux universités la possibilité de poursuivre à l'étranger la moitié de leur temps de formation dans le cadre du Master / Maestría, et à sanctionner ce cursus par l'obtention du double diplôme mentionné ci-dessus. Sa finalité est de fournir aux étudiants choisissant cette formation binationale une ouverture interculturelle ainsi que l'acquisition de contenus et de méthodologies basées sur différentes traditions académiques, facilitant de cette manière leur insertion professionnelle tant au niveau national qu'international.

L'objectif de cette convention est de définir les conditions et modalités d'organisation de la formation, ainsi que les responsabilités qui incombent à chaque établissement.

2. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

2. 1. Mise en œuvre et gestion de la formation

Les établissements partenaires associés par la présente convention constituent une équipe pédagogique, composée au minimum de six membres, dont quatre au moins en poste à l'Université de Tours. Cette équipe, dont la liste des membres est mentionnée dans l'Annexe pédagogique, sera chargée de la mise en œuvre des enseignements.

Au sein de l'équipe pédagogique chaque université désignera un responsable pédagogique pour s'assurer du bon déroulement de la formation. Les noms de ces responsables sont mentionnés dans l'Annexe pédagogique.

2. 2. Mise en œuvre et gestion du programme de formation

Le programme pédagogique est élaboré conjointement par les établissements partenaires et annexé à la présente convention ; il couvre l'ensemble de la période d'études jusqu'à l'obtention du titre de Master Etudes culturelles / Maestría en Estudios Literarios.

2. 3. Évaluation de la formation

Un comité de pilotage est créé : il comprend au moins trois membres pour chaque établissement partenaire et se réunira de manière présentielle ou par visioconférence au moins une fois par an. Ce comité, dont la composition est mentionnée dans l'Annexe pédagogique, est chargé d'examiner les résultats de la coopération, de restituer un bilan pour chaque établissement partenaire et de proposer les décisions nécessaires à toute amélioration ou extension du programme de coopération. Le bilan des

actions réalisées sera transmis chaque année à la Direction des Relations Internationales de l'Université de Tours et au service ad hoc de l'Universidad Nacional de Colombia.

3. ADMISSION ET SUIVI DES ÉTUDIANTS

3.1. Procédure

Les établissements partenaires conviennent d'examiner conjointement les dossiers des candidats selon les critères suivants :

— Condition générale d'accès à la formation : pour être admis à s'inscrire en double diplôme de Master Etudes culturelles / Maestría en Estudios Literarios, les étudiants doivent être titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui délivré au terme de la formation, soit :

○ Pour la France : Licence en Arts, Lettres et Langues, mention Lettres, Langues et Civilisations Étrangères, spécialité Mondes Ibériques et Latino-américains, ou Licence équivalente dans la même spécialité linguistique et culturelle ;

○ Pour la Colombie : *Pregrado* en Études Littéraires, *Pregrado* en Philologie, Licence (*Licenciatura*) en Lenguas y Literatura, ou *pregrado* dans un autre domaine des sciences humaines et sociales.

À titre exceptionnel, ils peuvent être soumis à une procédure de validation d'acquis.

— Conditions spécifiques d'accès à la formation :

a - Définition et caractéristiques de la période académique à l'étranger :

○ Pour la France :

- Les étudiants de l'Université de Tours ayant suivi et validé les semestres 1 et 2 du Master Etudes culturelles et ayant fait le choix du double diplôme pourront effectuer leur deuxième année de formation à l'Universidad Nacional de Colombia en suivant une sélection d'au moins 16 crédits correspondant à des séminaires de la Maestría en Estudios Literarios (voir paragraphe 4.1 Equivalences et programme).

○ Pour la Colombie :

- Pourront suivre et valider à l'Université de Tours les semestres 3 et 4 du Master Études culturelles : les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia inscrits dans l'option « Recherche » ayant validé 16 crédits dans des enseignements optionnels de la Maestría en Estudios Literarios et ayant validé l'activité du *Proyecto de tesis* telle qu'elle est décrite dans l'Annexe pédagogique jointe à la présente convention ; et les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia inscrits dans l'option « Approfondissement » et ayant validé 24 crédits dans des enseignements optionnels de la Maestría en Estudios Literarios, répartis comme suit : au moins 3 séminaires théoriques (12 crédits) et au moins 12 crédits de séminaires monographiques.

Pour être admis, les étudiants de l'Université de Tours seront auditionnés par un comité d'évaluation du département de littérature de l'Universidad Nacional de Colombia et les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia par un comité analogue de l'Université de Tours, afin de s'assurer que les intérêts académiques des étudiants puissent être satisfaits au cours de leur deuxième année d'études.

Au cours de la deuxième année d'études, les étudiants des deux universités devront rédiger un travail de recherche d'environ 120 pages (36 000 mots), sous la cotutelle de deux professeurs des deux universités partenaires. Ce travail équivaut au mémoire de recherche de Master à l'Université de Tours et à la Tesis de Maestría dans l'option « Recherche » ou au *Trabajo final* dans l'option « Approfondissement » à l'Universidad Nacional de Colombia. Les caractéristiques de ce travail sont précisées dans l'annexe pédagogique jointe à la présente convention.

b - Compétences linguistiques :

○ Pour pouvoir suivre les enseignements en langue française à l'Université de Tours, les étudiants doivent posséder un niveau de français équivalent à l'un des niveaux suivants :

- Niveau 399 au moins au test de Connaissance du Français (TCF B2) ;

- Niveau 540 au moins au test d'Evaluation de Français (TEF niveau 3) ;
- Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELF) B2.

A défaut de l'une de ces attestations, il devra fournir la preuve d'une compétence linguistique suffisante, certifiée par son université d'origine.

- Pour pouvoir suivre les enseignements de l'Universidad Nacional de Colombia, les étudiants devront fournir une attestation de compétence linguistique en langue espagnole.

c - Nombre annuel d'inscriptions :

Il est prévu que chaque année un nombre équivalent d'étudiants de chaque université participera au programme de double diplôme. Ce nombre ne sera pas supérieur à 2 (deux) pour chacune des universités.

Chacune des deux universités s'efforcera de respecter la parité d'une année sur l'autre. Au cas où l'échange se révélerait inégal d'une année à l'autre, l'équilibre pourra être rétabli au long de la période de validité de la convention.

3. 2. Inscription

a- Les étudiants régleront leurs droits d'inscription uniquement dans leur institution d'origine, et seront exonérés du paiement de ces droits dans l'institution d'accueil. Dans cette dernière, ils n'auront à s'acquitter seulement et éventuellement que de certains frais annexes, tels que le service de médecine universitaire, des tickets de transport et/ou des activités sportives universitaires ou extra-universitaires, en conformité avec les normes établies par l'université d'accueil. Dans ce cas, les candidats seront dûment informés du montant de ces frais ainsi que des délais établis pour leur règlement.

b- Les inscriptions pédagogiques seront effectuées sur dossier et entretien, du 15 juin au 15 septembre.

c - Les inscriptions administratives seront effectuées dans les délais établis par chaque établissement et dans le respect de leur calendrier respectif.

3. 3. Droits et obligations des participants

- *Pour les étudiants :*

- ils devront se conformer à la réglementation en vigueur dans chaque université ;
- ils devront contracter à leurs frais une assurance médicale obligatoire adaptée incluant les frais médicaux spécifiques, l'hospitalisation et le rapatriement, et fournir la preuve de ce contrat.
- ils devront régler toutes les dépenses afférentes au voyage et au séjour dans l'université d'accueil (assurance responsabilité civile, frais de transport, de logement, de restauration, les dépenses personnelles et le cas échéant, celles liées aux accompagnants à charge) ;
- durant la période de mobilité dans l'établissement d'accueil, prévue dans l'Annexe pédagogique jointe à la présente convention, ils jouiront des mêmes droits et prérogatives que les étudiants locaux ;
- en outre, ils disposeront de l'ensemble des informations utiles pour pouvoir poursuivre la formation et effectuer leur mobilité dans les meilleures conditions.

- *Pour les deux universités :*

- elles s'engagent à orienter les étudiants durant toute la durée de la formation, sur les plans administratif et pédagogique ;
- l'université d'origine fournira aux étudiants toute information utile en vue de les préparer à leur séjour dans l'université d'accueil ;
- l'université d'accueil fournira aux étudiants internationaux information et assistance pour les aider à trouver un logement en résidence universitaire ou bien dans un autre type de résidence située près de l'université, à un tarif préférentiel dans la mesure du possible.

4. ORGANISATION DES ÉTUDES

4. 1. Équivalences

Le Master Études culturelles de l'Université de Tours et la Maestría en Estudios Literarios de l'Universidad Nacional de Colombia se composent de deux ans (4 semestres) d'études, et représentent

pour l'étudiant de la première 3000 heures de travail et pour l'étudiant de la seconde 2880 heures de travail. À l'Universidad Nacional de Colombia, 48 heures de travail équivalent à un crédit académique ; à l'Université de Tours, 25 heures de travail équivalent à un crédit ECTS (Système Européen de Transfert de Crédits). Le temps total de travail de l'étudiant se répartit de la manière suivante dans les deux universités :

	Séminaires heures étudiant	Crédits séminaires	Travail de recherche heures étudiant	Crédits trav. rech.	Total heures	Total de crédits
UT	2300	92	700	28	3000	120 ECTS
UNAL Option « Recherche »	1152	24	1728	36	2880	60 crédits
UNAL Option « Approfondissement »	2112	44	768	16	2880	60 crédits

Sur cette base, et suivant ce qui est spécifié dans l'Annexe pédagogique, le schéma des équivalences établi par la présente convention sera le suivant :

- 1 ECTS (unité du Système Européen de Transfert et d'Accumulation de Crédits) équivaut à 0.54 crédits de l'Universidad Nacional de Colombia, et 1 crédit de l'Universidad Nacional de Colombia équivaut à 1,84 ECTS.
- Deux (2) séminaires de l'Université de Tours équivalent à quatre (4) crédits (ou 1 séminaire de 4 crédits) à l'Universidad Nacional de Colombia.
- Les 4 unités d'Enseignement UE 70, 71 (4 séminaires de 5 ECTS chacun) et UE 80, 81 (séminaires de 4 ECTS chacun) de la première année du Master de l'Université de Tours, équivalent à 20 crédits à l'Universidad Nacional de Colombia (5 séminaires de 4 crédits chacun).
- Les 4 Unités d'Enseignement UE 90, 91 (4 séminaires de 6 ECTS chacun) et UE 100 et 101 (4 séminaires de 4 ECTS chacun) de la deuxième année du Master de l'Université de Tours équivalent à 20 crédits de la Maestría en Estudios Literarios de l'Universidad Nacional de Colombia (5 séminaires de 4 crédits chacun).
- Les Unités d'Enseignement UE 93 et 102 de la deuxième année du Master de l'Université de Tours, composées d'activités de recherche et correspondant à 4 crédits ECTS, équivalent :
 - Au Séminaire de recherche de l'Universidad Nacional de Colombia (de 4 crédits) pour l'option "Recherche" de la Maestría en Estudios Literarios.
 - Au Proyecto de Trabajo final de l'Universidad Nacional de Colombia (de 4 crédits) pour l'option "Approfondissement" de la Maestría en Estudios Literarios.
- Le mémoire de recherche UE 103 du Master 2 de l'Université de Tours équivaut :
 - À la Tesis de investigación pour l'option Recherche de l'Universidad Nacional de Colombia.
 - Au Trabajo final de Maestría pour l'option Approfondissement de l'Universidad Nacional de Colombia.

4.2. Programme

Le programme de double diplôme comprend un ensemble de pratiques (séminaires et travaux de recherche) qui totalisent 120 crédits ECTS de l'Université de Tours ou 60 crédits de l'Universidad Nacional de Colombia. Les crédits sont sélectionnés en fonction de l'orientation (Recherche ou Approfondissement) de l'étudiant et avec l'accord du responsable pédagogique du diplôme.

Aspects généraux du programme :

Les étudiants de l'Université de Tours ayant suivi et validé les semestres 1 et 2 du Master en Études culturelles et ayant fait le choix du double diplôme devront suivre et valider à l'Universidad Nacional de Colombia une sélection d'au moins 16 crédits académiques de la Maestría en Estudios Literarios, selon ce qui est spécifié dans l'Annexe pédagogique.

Les étudiants de l'option « Recherche » de l'Universidad Nacional de Colombia ayant obtenu 16 crédits de la Maestría en Estudios Literarios, ayant réussi le *Proyecto de Tesis* et ayant fait le choix du double diplôme devront suivre et valider à l'Université de Tours les semestres 3 et 4 du Master Études culturelles, selon ce qui est spécifié dans l'Annexe pédagogique.

Les étudiants de l'option « Approfondissement » de l'Universidad Nacional de Colombia ayant obtenu 24 crédits de la Maestría en Estudios Literarios, répartis comme suit : au moins 3 séminaires théoriques (12 crédits) et au moins 12 crédits en séminaires monographiques, et ayant fait le choix du double diplôme devront suivre et valider à l'Université de Tours les semestres 3 et 4 du Master Études culturelles, selon ce qui est spécifié dans l'Annexe pédagogique.

4.2.1. Année de formation à l'Université de Tours pour les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia :

La deuxième année du Master Etudes culturelles de l'Université de Tours comprend deux semestres représentant, chacun, un total de 30 crédits ECTS. Au cours de cette deuxième année, sont offerts des séminaires, en espagnol, de littérature et d'études culturelles espagnoles et hispano-américaines ainsi que des séminaires transdisciplinaires, en français, de méthodologie, études culturelles et littératures provenant d'aires culturelles et linguistiques diverses. Et ce, tel que consigné dans l'Annexe pédagogique jointe à la présente convention.

- Ces deux semestres à l'Université de Tours seront effectués durant la deuxième année de la formation.
- La validation des séminaires suivis ces deux semestres, dans le cadre des UE 90, 91, 100 et 101 correspondra à la validation de 20 crédits académiques en enseignements de la Maestría en Estudios Literarios de l'Universidad Nacional de Colombia, selon le schéma d'équivalences spécifié dans l'Annexe pédagogique.
- Les étudiants de l'Universidad Nacional seront dispensés de l'UE 92 - Séminaire de rédaction scientifique 2, qui sera considérée acquise.
- Les étudiants pourront en outre opter, en cas de besoin, pour les UE 71 et UE 81 de la première année du niveau 1 du Master Langues et Sociétés, spécialité Etudes culturelles, qui seront créditées en équivalence des UE 91 et UE 101.
- Les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia auront la possibilité de choisir, en fonction de leurs propres projets académiques et professionnels, un ou deux cours dans d'autres disciplines (philosophie, linguistique, littérature française, enseignement du français langue étrangère, etc.), en dehors du programme établi et à la place d'un nombre équivalent de séminaires d'Études Culturelles. Cette option se fera avec l'accord des responsables pédagogiques des deux universités.

4.2.2. Année de formation à l'Universidad Nacional de Colombia :

Le programme de la Maestría en Estudios Literarios de l'Universidad Nacional de Colombia offre un éventail de séminaires théoriques et monographiques. Les séminaires théoriques couvrent les champs de la théorie littéraire, la théorie de l'histoire littéraire et la théorie de la littérature comparée ; les séminaires monographiques portent sur divers thèmes en fonction des axes de recherche en vigueur dans la Maestría. Les étudiants de l'Université de Tours doivent valider au moins 16 crédits dans les séminaires offerts dans la Maestría, tel que stipulé dans l'Annexe pédagogique et selon les critères suivants :

- Ces 16 crédits de l'Universidad Nacional de Colombia seront obtenus au cours de la seconde année de la formation.
- Les étudiants de l'Université de Tours devront suivre au moins un Séminaire théorique (de 4 crédits) et valider au moins 12 crédits en Séminaires monographiques. Parmi les 12 crédits en Séminaires monographiques, les étudiants de l'Université de Tours peuvent choisir jusqu'à 4 crédits correspondant à des enseignements d'autres programmes de *postgrado* de l'Universidad Nacional de Colombia, en fonction de leurs intérêts de recherche. Cette option se fera avec l'accord des responsables pédagogiques des deux établissements.
- La validation de ces 16 crédits correspondra à la deuxième année d'études du Master en Etudes Culturelles, selon le schéma d'équivalences figurant dans l'Annexe pédagogique.

4.2.3. Travail académique ou de recherche :

Les étudiants des deux universités inscrits au programme de double diplôme et ayant entamé le semestre 3 devront rédiger en espagnol un mémoire de recherche sous la cotutelle d'un professeur de l'Universidad Nacional de Colombia et d'un professeur de l'Université de Tours. Ce document comportera environ 120 pages (36.000 mots) en incluant la bibliographie et les annexes. Il équivaut au mémoire de recherche du Master 2 de Tours, à la *tesis de investigación* (option « Recherche ») ou au Trabajo final (option « Approfondissement ») de l'Universidad Nacional de Colombia, selon ce qui est établi dans l'Annexe pédagogique. La soutenance de cette thèse se fera en espagnol devant un jury composé des deux professeurs de cotutelle et de deux autres membres (un pour chaque université), soit à travers le système de visio-conférence, soit de manière présentielle.

4. 3. Évaluation des étudiants

Les deux universités définissent conjointement les conditions et les modalités de l'évaluation des étudiants et de l'attribution du double diplôme.

Les étudiants des deux universités inscrits au programme de double diplôme seront évalués selon le système d'évaluation existant dans l'université d'accueil.

À l'issue de la première année académique sera organisé un jury composé de professeurs des deux universités afin d'examiner les résultats académiques, de déterminer le nombre de crédits acquis et d'établir la feuille de résultats. Ce jury délibérera à travers le système de visio-conférence ou bien de manière présentielle.

À l'issue du programme de formation sera organisé un jury composé de professeurs des deux universités afin d'examiner les résultats obtenus, et, au cas où ces derniers seraient satisfaisants, décider de l'octroi du double diplôme Master Etudes culturelles / Maestría en Estudios Literarios. Ce jury délibérera à travers le système de visio-conférence ou bien de manière présentielle.

5. CONTINUATION DES ÉTUDES ET OPPORTUNITÉS PROFESSIONNELLES

- L'obtention du Master Langues et Sociétés, Parcours Etudes culturelles de l'Université de Tours ouvre à son titulaire l'accès aux études doctorales et, plus précisément, à la préparation de la thèse de Doctorat en Études Ibériques et Latino-américaines. L'inscription en thèse de doctorat suppose par ailleurs des procédures de sélection, d'admission et d'évaluation spécifiques.

- L'obtention de la Maestría en Estudios Literarios de l'Universidad Nacional de Colombia, préparée dans le cadre de la présente convention de double diplôme, ouvre à son titulaire l'accès aux études doctorales en Colombie et dans d'autres pays ayant établi des accords avec le pays. L'inscription en thèse de doctorat suppose par ailleurs des procédures de sélection, d'admission et d'évaluation spécifiques.

- L'obtention du Master Langues et Sociétés, Parcours Etudes culturelles de l'Université de Tours ou de la Maestría en Estudios Literarios de l'Universidad Nacional de Colombia ouvre des opportunités professionnelles dans les champs de la formation et de la recherche. Le double diplôme contribue à faciliter l'insertion professionnelle tant au niveau national qu'international.

6. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION

Les deux universités encourageront l'organisation d'actions de coopération dans les champs de la formation et de la recherche, afin de favoriser l'échange d'expériences et le transfert de compétences. À cette fin, elles décident de mettre en place un système d'échange de professeurs entre les départements ou facultés liés par la présente convention. L'Université de Tours et l'Universidad Nacional de Colombia pourront envoyer chacune 1 (un) professeur par an et pour une période qui ne sera pas supérieure à 2 (deux) semaines, afin d'intervenir dans le cadre du programme qui fait l'objet de la présente convention. La Faculté de Lettres et Langues de l'Université de Tours et l'Universidad Nacional de Colombia prendront chacune en charge les frais de transport de leur professeur respectif, conformément aux règles de soutien à la mobilité académique établies par chaque université. Dans le cas de l'Universidad nacional de Colombia, les ressources nécessaires à la participation des professeurs au programme d'échanges universitaires mentionné dans la présente clause seront obtenues par le biais des divers appuis économiques à la mobilité d'enseignants sortants accordés par les instances de l'Universidad Nacional de

Colombia en charge de ces aides. La Faculté de Lettres et Langues de l'Université de Tours et l'Universidad Nacional de Colombia reconnaîtront la période de mission des enseignants qui participent à l'échange dans le cadre de leur contrat de travail.

De même, les deux universités encourageront la mise en œuvre d'actions de coopération dans le domaine de la recherche. Cela suppose la possibilité d'engager des recherches communes, des rencontres, séminaires, travaux de coédition et d'autres activités susceptibles de favoriser l'échange d'expériences ainsi que le transfert de compétences parmi les enseignants et les étudiants associés au programme.

7. RELATIONS DE TRAVAIL

Dans toutes les actions découlant de cet accord et des accords spécifiques ultérieurs, les parties conviennent que le personnel de chaque institution mandaté pour l'exécution conjointe de chaque action restera intégralement sous la direction et la dépendance de l'institution avec laquelle il a une relation de travail, indépendamment du fait qu'il soit en train d'accomplir d'autres services en dehors de son institution.

Les parties conviennent que les employés ou contractuels de chaque institution ne développeront leur activité que sous la direction de l'institution avec laquelle elles ont établi leur relation de travail ou leur relation contractuelle.

Si, dans la réalisation d'une action de l'accord, un personnel étranger aux deux parties intervient, il continuera toujours sous la direction de l'institution qui l'emploie, de sorte que son intervention ne créera aucune relation de travail avec les institutions signataires.

8. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

La mise en œuvre de la présente convention de double diplôme n'impliquera pas des frais spécifiques de formation pour aucun des deux établissements, qui accueilleront le (la) ou les étudiant(s-es) internationaux dans les dispositifs de formation déjà existants. La Faculté de Lettres et Langues de l'Université de Tours et l'Universidad Nacional de Colombia prendront en charge, chacune de leur côté, leurs frais respectifs de communication et de publicité découlant de la mise en œuvre du programme de double diplôme.

Les deux universités s'efforceront de trouver, unilatéralement ou conjointement, des ressources financières publiques et privées susceptibles de contribuer à faciliter la mobilité des étudiants.

9. DISPOSITIONS JURIDIQUES

La présente convention entrera en vigueur à compter de la date de signature par les deux parties, après approbation par les autorités compétentes. Elle est valable jusqu'à la fin de l'année 2022-2023, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 6 (six) mois, la dénonciation ne pouvant prendre effet avant la fin de l'année universitaire en cours. En cas de rupture de la convention, les étudiants se trouvant déjà en formation dans l'université partenaire pourront achever leur année académique.

En cas de renouvellement, elle sera à nouveau présentée devant les instances ad-hoc, conformément à la réglementation en vigueur.

Si des difficultés survenaient, les partenaires s'engagent à tenter de résoudre le litige à l'amiable par voie de conciliation directe, en réunissant le comité de pilotage du programme. Si le litige persiste, les parties s'en remettront aux instances juridiques compétentes.

10. REGIME DE SOLIDARITE

Il n'existe aucun régime de solidarité entre les parties signataires de cet accord car chacune répond aux obligations qui y sont énoncées et aux engagements contractés dans les accords spécifiques. Les biens

fournis par l'une des parties aux fins de l'exécution du contrat ne deviendront pas des biens communs et le propriétaire initial continuera d'exercer le droit de propriété sur eux.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Chacune des parties conservera la propriété exclusive sur ses travaux de recherche, logiciels, bases de données, œuvres intellectuelles, connaissances et savoirs antérieurs appartenant à l'une des parties, développés ou acquis avant l'entrée en vigueur du présent accord ou développés de manière indépendante, qu'elles soient protégées ou non, protégées ou non. Les parties conviennent de bonne foi de définir le régime immobilier et d'établir les conditions et modalités d'utilisation et d'exploitation, cas par cas, des résultats obtenus dans le cadre du présent accord, tels que: informations, connaissances techniques, travaux de recherche, logiciels, bases de données, œuvres intellectuelles, connaissances développées, entre autres. Dans le cas de l'Université nationale de Colombie, la réglementation régissant la propriété intellectuelle est l'Accord n° 035 de 2003 du Conseil académique.

Dans le cas de l'Université de Tours, les résolutions internes et la législation française sur la propriété intellectuelle seront appliquées.

12. GESTION DE L'INFORMATION

Les parties s'engagent à maintenir dans la plus stricte confidentialité les données et informations échangées entre elles, y compris les informations soumises au droit d'auteur, brevets, techniques, modèles, inventions, savoir-faire, processus, programmes, exécutables, enquêtes, détails de conception, employés et toute information divulguée à propos de tiers.

13. INDEMNITÉ

Il incombera à chacune des parties de préserver l'autre partie des conséquences de ses actes et de ceux de ses agents pendant la durée de l'exécution du contrat.

14. CESSION

Aucune des parties ne peut céder sa position contractuelle ni les droits ou obligations qui en découlent, ni sous-traiter les obligations découlant du présent accord, sans l'autorisation écrite préalable de l'autre partie.

15. MODIFICATION

Le présent accord peut être modifié d'un commun accord par écrit entre les deux institutions, à l'initiative de l'une d'entre elles.

16. RÉOLUTION DE CONFLITS

Toute différence résultant de l'interprétation et / ou de l'application des clauses du présent accord et des accords spécifiques qui en découlent sera résolue d'un commun accord par les parties par négociation directe.

17. ÉGALITÉ DES CHANCES

Les deux institutions souscrivent à la politique d'égalité des chances et n'opéreront pas de discrimination liée à la race, à l'orientation sexuelle, à l'âge, à l'appartenance ethnique, à la religion, et à la nationalité. Les deux institutions se conformeront à ces principes dans l'application de cette convention et n'imposeront de critères venant en violation de ces principes de non-discrimination.

18. ADRESSE

L'adresse contractuelle de la convention est établie:

Pour l'Universidad Nacional de Colombia : Ciudad Universitaria, ubicada en la carrera 30 #45-03 de la ciudad de Bogotá D. C., Colombia

Pour l'Université de Tours : 60 rue du Plat d'étain – B.P. 12050 / 37020 Tours Cedex 1

Le présent document est reproduit en 4 (quatre) exemplaires signés : deux en langue française et deux en langue espagnole, chaque version faisant foi.

Pour l'Université de Tours

Président :

Philippe VENDRIX

Pour l'Universidad Nacional de Colombia

Rectrice :

Dolly Montoya Castaño

Annexe : annexe pédagogique

Convention de coopération relative à la mise en place d'un double diplôme de Master en Etudes culturelles / Maestría de Estudios Literarios

Entre

l'Université de Tours

et

l'Universidad Nacional de Colombia

Annexe Pédagogique

1. Description générale des programmes :

1.1. Master en Langues et Sociétés, parcours Études culturelles (Université de Tours) :

Le programme du Master propose une formation disciplinaire en Etudes culturelles de l'aire linguistique hispanophone couplée avec une formation interdisciplinaire comprenant les Etudes culturelles des aires linguistiques anglophone et germanophone. Dans l'option du Double Diplôme il offre aux étudiants une formation binationale dans une perspective multiculturelle, de manière à ce que l'acquisition de contenus et de méthodologies basées sur différentes traditions académiques puisse faciliter leur insertion professionnelle tant au niveau national qu'international. Le Master vise à former des professionnels compétents dans le domaine des Études culturelles et Littéraires ibériques et latino-américaines, au moyen d'un programme qui comprend l'étude des rapports entre culture, politique et société. Les compétences visées par la formation se rattachent à quatre formes du savoir : les savoirs culturels, les savoirs théoriques, le savoir-faire (par la méthodologie de la recherche) et les savoirs pratiques (par l'interaction culturelle).

Le programme du Master est divisé en deux parties (Master 1 et Master 2), chacune ayant une durée prévue d'une année :

Master 1 (première année) :

La première année du programme comprend quatre unités d'enseignement (UE) :

- La première (UE 70 au premier semestre, et UE 80 au second semestre) est composée de quatre séminaires interdisciplinaires en Études culturelles, Ces séminaires sont les suivants :
 - 1) UE 70 EC1 : *Théories et politiques (I)*
 - 2) UE 70 EC2 : *Centres et périphéries (I)*
 - 3) UE 80 EC1 : *Théories et sociétés (I)*
 - 4) UE 80 EC2 : *Médias, arts, cultures populaires (I)*

- La deuxième unité d'enseignement (UE 71 au premier semestre, et UE 81 au second) se compose de quatre séminaires disciplinaires en Littérature et en Études culturelles de l'aire linguistique hispanophone :
 - 1) UE 71 EC1 : *Littératures hispanophones* : a) El Siglo de Oro : nacimiento de la novela ; b) Literatura infantil y juvenil española.
 - 2) UE 71 EC2 : *Civilisations hispanophones* : a) La España de la Ilustración ; b) Tradiciones y conflictos interculturales : imágenes hispanoamericanas.
 - 3) UE 81 EC1 : *Littératures hispanophones* : a) Literatura y activismo en la América hispánica ; b) Literatura mundial : traducción, edición, difusión.
 - 4) UE 81 EC2 : *Civilisations hispanophones* : a) La España del liberalismo ; b) Diversidad cultural e integración : la herencia colonial de las Américas.
- La troisième unité d'enseignement (UE 72 et UE 82 au second semestre) se compose de deux séminaires disciplinaires en langues et traductions de la recherche :
 - 1) UE 72 EC1 : Redacción científica 1.
 - 2) UE 82 EC1 Langues en contact et traduction.
- La quatrième unité d'enseignement (UE 73 et UE 83 au second semestre) concerne le travail de recherche effectué par l'étudiant sous la direction d'un tuteur.

Le tableau suivant décrit les activités de la première année du Master :

À l'Université de Tours :

Semestre	UE	Intitulé	ECTS
I	UE 70 Séminaires Études culturelles	EC1 : Théories et politiques (I)	5
		EC2: Centres et périphéries (I)	5
	UE 71 Séminaires Littératures et Civilisations de spécialité (espagnol)	EC1 : Literaturas de habla hispana (I)	5
		EC2 : Culturas de habla hispana (I)	5
	UE 72 Séminaire Langues et traductions de la recherche	Redacción científica 1	6
	UE 73 Recherche	EC1 : Projet de recherche EC2 : Activités de recherche	4
Total S7			30
II	UE 80 Séminaire Études culturelles	EC1 : Théories et sociétés (I)	4
		EC2 : Médias, arts, cultures populaires (I)	4

Semestre	UE	Intitulé	ECTS
	UE 81 Littératures et Civilisations de spécialité (espagnol)	EC1 : Literaturas de habla hispana (II)	4
		EC2 : Culturas de habla hispana (II)	4
	UE 82 – Séminaire Langues et traductions de la recherche	Lenguas en contacto y traducción	4
	UE 83 – Mémoire de recherche		10
	Total S8		30
Total année			60

Tableau 1. Distribution du travail académique en Master 1 à l'Université de Tours

N.B. : les intitulés en espagnol désignent des enseignements dispensés dans cette langue.

Master 2 (deuxième année) :

La deuxième année du programme comprend quatre unités d'enseignement (UE) :

- La première (UE 90 au premier semestre, et UE 100 au second semestre) est composée de quatre séminaires interdisciplinaires en Études culturelles. Ces séminaires sont les suivants :
 - 1) UE 90 EC1 : *Théories et politiques (II)*
 - 2) UE 90 EC2 : *Centres et périphéries (II)*
 - 3) UE 100 EC1 : *Théories et sociétés (II)*
 - 4) UE 100 EC2 : *Médias, arts, cultures populaires (II)*
- La deuxième unité d'enseignement (UE 91 au premier semestre, et UE 101 au second) se compose de quatre séminaires disciplinaires en Littérature et en Études culturelles de l'aire linguistique hispanophone :
 - 5) UE 91 EC1 : *Littératures hispanophones* : a) El Siglo de Oro : hacia la tragicomedia ; b) Textos, imágenes y representaciones.
 - 6) UE 91 EC2 : *Civilisations hispanophones* : a) Cultura y autoritarismo : cine y música en tiempos de dictadura ; b) Religión y sociedad en la pintura española.
 - 7) UE 101 EC1 : *Littératures hispanophones* : a) El Siglo de Oro : la comedia y el auto sacramental calderonianos ; b) Textos, imágenes y representaciones II.
 - 8) UE 101 EC2 : *Civilisations hispanophones* : a) Leyes y prácticas educativas en la España decimonónica ; b) Les Indiens et la Civilisation : rencontres et métissages.
- La troisième unité d'enseignement (UE 92) se compose d'un séminaire disciplinaire en langues et traductions de la recherche :
 - 9) UE 92 EC1 : Redacción científica 2.

- La quatrième unité d'enseignement (UE 93 au premier semestre, UE 102 et UE 103 au second semestre) concerne le travail de recherche effectué par l'étudiant sous la direction d'un tuteur.

Le tableau suivant décrit les activités de la deuxième année du Master :
À l'Université de Tours :

Semestre	UE	Intitulé	ECTS
I	UE 90 Séminaires Études culturelles	EC1 : Théories et politiques (II)	6
		EC2: Centres et périphéries (II)	6
	UE 91 Séminaires Littératures et Civilisations de spécialité (espagnol)	EC1 : Literaturas de habla hispana (III)	6
		EC2 : Culturas de habla hispana (III)	6
	UE 92 Séminaire Langues et traductions de la recherche	Rédaction scientifique 2 (Les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia seront dispensés de ce séminaire)	6
	UE 93 Recherche	EC1 : Projet de recherche EC2 : Activités de recherche	6
Total S7			30
II	UE 100 Séminaire Études culturelles	EC1 : Théories et sociétés (II)	4
		EC2 : Médias, arts, cultures populaires (II)	4
	UE 101 Littératures et Civilisations de spécialité (espagnol)	EC1 : Literaturas de habla hispana (IV)	4
		EC2 : Culturas de habla hispana (IV)	4
	UE 102 Accompagnement de la recherche	EC1 : Suivi individuel EC2 : Pré-doctoriales	4
	UE 103 – Mémoire et soutenance		
Total S8			30
Total année			60

Tableau 2. Distribution du travail académique en Master 2 à l'Université de Tours

N.B. : les intitulés en espagnol désignent des enseignements dispensés dans cette langue.

Dans l'option du Double Diplôme, la deuxième année du programme sera effectuée à l'Universidad Nacional de Colombia, et son contenu est décrit dans le présent document. Au total, cette seconde année de formation comprend 60 ECTS.

Au cours de cette seconde année, les étudiants devront rédiger un mémoire de recherche d'environ 120 pages en incluant la bibliographie et les annexes. Ce document devra témoigner

de l'appropriation par l'étudiant des concepts théoriques, les méthodes et les connaissances historiques, littéraires et culturelles acquises pendant la formation et permettant l'approche d'un ou de plusieurs auteurs ou de périodes ou encore l'étude d'un problème spécifique où les études littéraires et culturelles interviennent de manière déterminante.

1.2. *Maestría en Estudios Literarios* (Universidad Nacional de Colombia)

Le programme de *Maestría* vise la formation d'enseignants, chercheurs et autres personnes intéressées par les thèmes et les questions littéraires en général, la littérature comparée et les littératures colombienne et latino-américaine en particulier. Le profil du titulaire du Master est pour l'essentiel celui d'un professionnel dont l'activité s'appuie sur le travail de recherche, la réflexion et la connaissance de la tradition littéraire. Le diplômé de ce programme devra allier les compétences méthodologiques et analytiques propres à la connaissance historique avec les compétences d'interprétation et d'expression caractéristiques du spécialiste en littérature.

La *Maestría* propose deux plans de formation. Le premier, en études approfondies, vise essentiellement à compléter la formation de professionnels titulaires d'une licence (*grado*) dans des domaines proches, ainsi qu'à approfondir et à actualiser les compétences des professionnels de la discipline qui souhaitent le faire. Le deuxième plan d'études, en recherche, met l'accent sur la mise en œuvre d'un projet d'une certaine envergure, en général lié aux intérêts de recherche des professeurs.

Le tableau suivant présente le schéma des deux plans d'études :

Plan d'études "Recherche":

Semestre	Plan d'études : 60 crédits	
	Activités académiques (36 crédits)	Enseignements (24 crédits)
I-II	Projet de <i>Tesis</i> (8 crédits)	L'étudiant combine, en fonction de ses intérêts de recherche, deux types d'enseignements (de 4 crédits chacun) : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Séminaires théoriques</i> • <i>Séminaires monographiques</i> • Par ailleurs, l'étudiant peut choisir des enseignements d'autres programmes de <i>postgrado</i> , en fonction de ses intérêts de recherche.
III-IV	Séminaire de recherche (4 crédits)	
	Mémoire (24 crédits)	

Tableau 3. Distribution du travail académique du plan d'études de l'option "Recherche" dans la *Maestría en Estudios Literarios* de l'Universidad Nacional de Colombia.

Plan d'études "Approfondissement":

Semestre	Plan d'études : 60 crédits	
	Activités académiques (16 crédits)	Enseignements (44 crédits)
I-II	Projet de <i>Trabajo final</i> (4 crédits) <i>Trabajo final de Maestría</i> (12 crédits)	L'étudiant combine deux types de cours, répartis de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Séminaires théoriques</i> (3 séminaires de 4 crédits chacun pour un total de 12 crédits) • <i>Séminaires monographiques et enseignements optionnels</i> (pour un total de 32 crédits)
III-IV		En fonction de ses intérêts de recherche, l'étudiant peut choisir des enseignements d'autres programmes de <i>posgrado</i> .

Tableau 4. Distribution du travail académique du plan d'études dans l'option "Approfondissement" de la Maestría en Estudios Literarios de l'Universidad Nacional de Colombia.

Les plans d'études "Recherche" et "Approfondissement" de la Maestría en Estudios Literarios de la Universidad Nacional de Colombia comportent un total de 60 crédits, répartis entre enseignements et activités académiques. Les enseignements peuvent être des séminaires théoriques ou monographiques, ou des enseignements optionnels choisis dans d'autres programmes d'études de maestría. Les activités académiques sont propres à chaque plan d'études et comprennent celles qui amènent à l'élaboration du Mémoire (*Tesis*) ou du *Trabajo final*, selon le cas.

Enseignements:

La principale modalité de travail dans le programme de la *Maestría en Estudios Literarios* est le séminaire, dans lequel les étudiants jouent un rôle actif, et dont la méthodologie spécifique varie en fonction du thème à traiter, du groupe de travail et des options méthodologiques du professeur. Dans les deux plans d'études, le programme comprend trois types d'enseignements :

- *Séminaires théoriques* : ils portent sur des problèmes théoriques de la recherche littéraire, lesquels sont abordés soit à partir d'une perspective générale (séminaires de théorie littéraire), soit à partir d'une perspective comparatiste, soit à partir d'une perspective historique. Les séminaires proposés sont : "Théorie de l'histoire littéraire A", "Théorie de l'histoire littéraire B", "Théorie de l'histoire littéraire C", "Théorie de l'histoire littéraire D", "Théorie de la littérature comparée A", "Théorie de la littérature comparée B", "Théorie de la littérature comparée C", "Théorie de la littérature comparée D", "Théorie littéraire A", "Théorie littéraire B", "Théorie littéraire C" et "Théorie littéraire D".
- *Séminaires monographiques* : leur thème est déterminé par les intérêts et les projets de recherche des professeurs associés au programme. Chaque séminaire développe une problématique liée aux Etudes Littéraires, et associe la lecture de textes théoriques, critiques et historiques avec celle d'œuvres littéraires particulières. Ces séminaires s'inscrivent dans les huit axes de recherche de la *Maestría*.
- *Enseignements dans d'autres programmes de maestría* : en fonction de leurs intérêts

de recherche et avec l'accord de leur directeur de mémoire, les étudiants peuvent suivre des enseignements dans d'autres programmes de *posgrado* de l'Universidad Nacional ou dans d'autres institutions de l'Enseignement supérieur situées à Bogotá et liées par une convention en vigueur avec l'Universidad.

Activités académiques :

Les activités académiques que comprend la *Maestría en Estudios Literarios* sont les suivantes :

- Le Projet de mémoire (*tesis*) est “un document écrit dans lequel est posé un problème susceptible de donner lieu à une recherche ou une création, dans lequel est justifiée sa pertinence et où l'on présente des hypothèses et des stratégies orientées vers sa solution” (d'après l'Article 14 de l'Accord 033 de 2008 du Conseil Supérieur Universitaire (CSU) de l'Universidad Nacional de Colombia).
- Le Séminaire de recherche est le travail spécifique fait en lien avec le ou les directeur(s) du mémoire.
- Le mémoire (*tesis*) est un texte individuel de recherche, dans lequel l'auteur construit une interprétation originale des matériaux de base. C'est précisément dans l'exercice de cette originalité que se vérifie “l'acquisition de savoirs-faire et de connaissances permettant à l'étudiant de prendre part aux processus de construction de connaissance”, d'après la définition faite par l'Accord 033 de 2008 du CSU.

Le plan d'études de l'option « Approfondissement », la *Maestría* comprend les activités académiques suivantes :

- Le *Proyecto de Trabajo final* est « une proposition écrite dans laquelle l'étudiant présente et justifie les activités qu'il compte mener à bien dans le travail final ». Cette proposition doit être approuvée par le directeur ou la directrice du travail (conformément à l'article 11 de l'accord n° 033 de 2008).
- Le *Trabajo final* est un texte écrit individuel qui doit mettre en évidence « les connaissances et compétences acquises par l'étudiant au cours de son processus de formation », tel que défini à l'article 9 de la Convention n° 033 de 2008. Pour cette raison, il doit rendre compte des concepts théoriques, des méthodes et des connaissances littéraires acquis par l'étudiant au cours de la formation, pour la compréhension d'un ou plusieurs auteurs, de périodes ou l'analyse d'un problème spécifique dans lequel les études littéraires ont un rôle central.

2. Principes généraux pour le double diplôme

2.1. À propos des plans d'étude

Les étudiants des deux plans d'études (approfondissement et recherche) de la *Maestría en Estudios literarios* peuvent opter pour le double diplôme avec le Master Langues et sociétés, Études culturelles de l'Université de Tours.

Les étudiants du Master Langues et sociétés, Études culturelles de l'Université de Tours seront admis au programme Recherche de la *Maestría en Estudios Literarios* de la Universidad Nacional de Colombia.

2.2. Volume global d'heures de travail/étudiant :

Le travail académique du Master en Langues et Sociétés, parcours Etudes culturelles, de l'Université de Tours, s'exprime dans les unités établies par le Système Européen de Transfert et d'Accumulation de Crédits (ECTS, d'après le sigle en anglais). L'unité de travail dans ce système est le crédit ECTS, qui équivaut à 25 heures de travail académique par l'étudiant. Dans la *Maestría en Estudios literarios*, l'unité élémentaire de travail est le crédit académique, qui équivaut à 48 heures de travail.

Sur la base de ce principe, le volume global d'heures de travail/étudiant pour les deux masters est le suivant :

- *Master en Arts, Lettres et Langues* de l'Université de Tours : 3000 heures de travail (120 ECTS).
- *Maestría de Estudios Literarios* de l'Universidad Nacional : 2880 heures de travail (60 crédits).

2.2. Répartition du temps global de travail/étudiant

Le tableau suivant montre la distribution du travail académique dans les deux programmes de Maestría/Master :

Université	Séminaires		Activités de recherche		Total	
	Heures	Crédits	Horas	Créditos	Horas	Créditos
UT	2300	92 ECTS	700	28 ECTS	3000	120 ECTS
UNal – Option « Recherche »	1152	24 crédits	1728	36 crédits	2880	60 crédits
UNal – Option « Approfondissement »	2112	44 crédits	768	16 crédits	2880	60 crédits

Tableau 5. Comparaison de la distribution du travail académique dans la Maestría en Estudios Literarios et dans le Master en Arts, Lettres et Langues

2.3. Équivalences générales :

- *Équivalences en crédits* : 1 ECTS = 0.54 crédits UNal ; 1 crédit UNal = 1,84 ECTS.
- *Équivalences pour les enseignements à l'Universidad Nacional, ou séminaires à l'Université de Tours* :
 - Les Unités d'enseignement UE 70, 71, 80 et 81 de la première année du Master de Université de Tours, comportant 4 séminaire de 5 ECTS (UE 70 et 71) et 4 séminaires de 4 ECTS (UE 80 et 81) équivalent à 20 crédits à l'Universidad Nacional (ou 5 séminaires de 4 crédits chacun).
 - Les Unités d'Enseignement UE 90, 91, 100 et 101 de la deuxième année du Master de l'Université de Tours, composées de 4 séminaires de 6 ECTS (UE 90 et UE 91) et 4 séminaires de 4 ECTS (UE 100 et 101) équivalent à 24 crédits de l'Universidad Nacional (ou 6 séminaires de 4 crédits chacun).
 - De cette manière et aux fins des équivalences correspondantes, deux séminaires à l'Université de Tours équivalent à 1 séminaire de 4 crédits en cours optionnels.

- *Équivalences pour les activités de recherche (actividades académicas) à l'Universidad Nacional et les séminaires transversaux de l'Université de Tours :*
 - Les Unités d'Enseignement UE 93 et 102 de la deuxième année du Master de l'Université de Tours, composées d'activités de recherche aboutissant à la rédaction et soutenance du mémoire et correspondant à 4 crédits ECTS, équivalentent :
 - Au séminaire de recherche de l'Universidad Nacional de Colombia (4 crédits) pour l'option "Recherche" de la Maestría en Estudios Literarios;
 - Ou au *Proyecto de Trabajo final* de l'Universidad Nacional de Colombia (4 crédits) pour l'option "Approfondissement" de la Maestría en Estudios Literarios.
 - Le mémoire de Master 2 (deuxième année) UE 103 de l'Université de Tours équivaut :
 - Au mémoire de recherche (*Tesis de investigación*) de l'Universidad Nacional de Colombia ;
 - Ou à *Trabajo final* de l'Universidad Nacional de Colombia.

3. Schéma du double diplôme

3.1. Pour les étudiants de l'Université de Tours :

Première année

À l'Université de Tours :

Semestre	UE	Intitulé	ECTS
I	UE 70 Séminaires Études culturelles	EC1 : Théories et politiques (I)	5
		EC2: Centres et périphéries (I)	5
	UE 71 Séminaires Littératures et Civilisations de spécialité (espagnol)	EC1 : Littératures hispanophones (I)	5
		EC2 : Civilisations hispanophones (I)	5
	UE 72 Séminaire Langues et traductions de la recherche	Rédaction scientifique 1	6
	UE 73 Recherche	EC1 : Projet de recherche EC2 : Activités de recherche	4
Total S7			30
II	UE 80	EC1 : Théories et sociétés (I)	4

Semestre	UE	Intitulé	ECTS
	Séminaire Études culturelles	EC2 : Médias, arts, cultures populaires (I)	4
	UE 81 Littératures et Civilisations de spécialité (espagnol)	EC1 : Littératures hispanophones (II)	4
		EC2 : Civilisations hispanophones (II)	4
	UE 82 – Séminaire Langues et traductions de la recherche	Langues et contact et traduction	4
	UE 83 – Mémoire de recherche		10
	Total S8		30
Total année			60

Tableau 6. Distribution du travail académique en Master 1 à l'Université de Tours

N.B. : les intitulés en espagnol désignent des enseignements dispensés dans cette langue.

Remarques :

- Le produit de la quatrième unité d'enseignement (UE73 et UE 83) est un projet de recherche élaboré par les étudiants, d'environ 100 pages (bibliographie primaire et secondaire comprise), qui doit comporter une esquisse argumentée de la recherche proposée, des éléments de l'état de la question, une réflexion méthodologique, la construction d'une problématique et d'un plan de la recherche. Ce document équivaut au Projet de mémoire (*Proyecto de Tesis*) de l'option « Recherche » de l'Universidad Nacional de Colombia.

Deuxième année – Double Diplôme

À l'Université Nacional de Colombia :

Semestre	Activités recherche	Crédits au choix
III	Tesis 24 crédits	Au moins 16 crédits académiques, répartis ainsi : <ul style="list-style-type: none"> Au moins 1 <i>Séminaire théorique</i> (4 crédits) Au moins 12 crédits en <i>Séminaires monographiques</i>.
IV		

Tableau 7. Deuxième année du programme de double diplôme pour les étudiants de l'Université de Tours

Remarques

- Parmi les 12 crédits en Séminaires Monographiques, les étudiants de l'Université de Tours peuvent choisir jusqu'à 8 crédits correspondant à des enseignements d'autres programmes de *postgrado*, en fonction de leurs intérêts de recherche.

- Le mémoire de recherche (24 crédits) est un travail rédigé en espagnol ou en français, sous la codirection d'un professeur de l'Universidad Nacional de Colombia et d'un professeur de l'Université de Tours. Ce document équivaut au mémoire de recherche de Master 2 de Tours et au mémoire de recherche (*tesis de investigación*) de l'Universidad Nacional de Colombia. Ce travail doit rendre compte de l'appropriation par l'étudiant des concepts théoriques, des méthodes et des connaissances historiques, littéraires et culturelles acquises au cours de la formation, à travers la compréhension d'un ou de plusieurs auteurs ou périodes ou de l'analyse d'un problème spécifique où les études littéraires et culturelles jouent un rôle central. Il comprendra environ 120 pages (36.000 mots) en incluant la bibliographie et les annexes. La soutenance de cette thèse se fera devant un jury composé des deux professeurs de codirection et de deux autres jurés (un pour chaque université), soit à travers le système de vidéoconférence soit de manière présentielle.

3.2. Pour les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia :

Première année :

Option "Recherche" à l'Universidad Nacional de Colombia :

Semestre	Activités de recherche	Crédits au choix
I	Projet de <i>tesis</i> (8 crédits)	Au moins 16 crédits académiques, répartis ainsi : <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 1 <i>Séminaire théorique</i> (4 crédits) • Au moins 12 crédits en <i>Séminaires monographiques</i>.
II		

Tableau 8 : Première année du programme de double diplôme pour les étudiants de l'option « Recherche » de l'Universidad Nacional de Colombia

Remarques

- Pour valider l'activité *Proyecto de Tesis*, les étudiants sont tenus d'élaborer un projet qui doit comprendre une justification (c'est-à-dire les raisons pour lesquelles il est important de mener la recherche proposée), ainsi qu'une présentation claire du problème qui va être abordé. De même, il doit présenter les objectifs généraux et particuliers du travail et présenter clairement une thèse, c'est-à-dire une supposition plausible relative à l'objet de recherche et une réponse provisoire mais satisfaisante au problème posé. Il doit par ailleurs comporter également une réflexion méthodologique dans laquelle sont justifiés les choix méthodologiques utilisés et les concepts fondamentaux qui sous-tendent la recherche proposée. Le projet doit également témoigner d'une connaissance approfondie de la bibliographie primaire et de l'appropriation de la bibliographie secondaire la plus importante. Ce projet équivaut aux UE 73 et UE 83 du Master de l'Université de Tours.

Option "Approfondissement" à l'Universidad Nacional de Colombia :

Semestre	Activités de recherche	Crédits au choix
I	Aucune	Au moins 24 crédits académiques, répartis ainsi : <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 3 <i>Séminaires théoriques</i> (12 crédits) • Au moins 12 crédits en <i>Séminaires monographiques</i>.
II		

Tableau 9. Première année du programme de double diplôme pour les étudiants de l'option "Approfondissement" de l'Universidad Nacional de Colombia.

Remarques

- Deux des séminaires théoriques organisés au cours de la première année la Maestría en Estudios Literarios (option “Approfondissement”) équivalent au travail de la troisième unité d'enseignement (UE73 et UE83) du Master 1 de l'Université de Tours.

Deuxième année (pour les deux plans d'études) :

À l'Université de Tours :

Semestre	UE	Intitulé	ECTS
I	UE 90 Séminaires Études culturelles	EC1 : Théories et politiques (II)	6
		EC2: Centres et périphéries (II)	6
	UE 91 Séminaires Littératures et Civilisations de spécialité (espagnol)	EC1 : Literaturas de habla hispana (III)	6
		EC2 : Culturas de habla hispana (III)	6
	UE 92 Séminaire Langues et traductions de la recherche	Rédaction scientifique 2 Voir « Remarques »	6
	UE 93 Recherche	EC1 : Projet de recherche EC2 : Activités de recherche	
Total S7			30
II	UE 100 Séminaire Études culturelles	EC1 : Théories et sociétés (II)	4
		EC2 : Médias, arts, cultures populaires (II)	4
	UE 101 Littératures et Civilisations de spécialité (espagnol)	EC1 : Literaturas de habla hispana (IV)	4
		EC2 : Culturas de habla hispana (IV)	4
	UE 102 Accompagnement de la recherche	EC1 : Suivi individuel EC2 : Pré-doctoriales	4
	UE 103 – Mémoire et soutenance		
Total S8			30
Total année			60

Tableau 10. Distribution du travail académique en Master 1 à l'Université de Tours

N.B. : les intitulés en espagnol désignent des enseignements dispensés dans cette langue.

Remarques :

- Les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia seront dispensés du séminaire UE 92 Rédaction scientifique 2, qui sera considéré acquis.
- Les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia auront la possibilité de choisir, en fonction de leurs propres projets académiques et professionnels, un ou deux enseignements dans d'autres disciplines (philosophie, linguistique, littérature française, enseignement du français langue étrangère, etc.), en dehors du programme établi et à la place d'un nombre équivalent de séminaires d'Études Culturelles transversales, d'Études Culturelles ibériques et latino-américaines ou de Langues et traductions de la recherche.
- Les étudiants pourront en outre opter, en cas de besoin, pour les UE 71 et UE 81 du niveau 1 du Master Langues et Sociétés, spécialité Etudes culturelles, qui seront créditées en équivalence des UE 91 et UE 101.
- Outre les activités mentionnées dans le tableau ci-dessus, les étudiants doivent rédiger un mémoire de recherche en espagnol ou en français, sous la codirection d'un professeur de l'Universidad Nacional de Colombia et d'un professeur de l'Université de Tours. Ce document équivaut au mémoire de recherche du Master 2 de Tours et, selon le cas, au mémoire de recherche (*Tesis de investigación*) de l'option « Recherche » ou au *Trabajo Final* de l'option « Approfondissement » de l'Universidad Nacional de Colombia. Ce travail doit rendre compte de l'appropriation par l'étudiant des concepts théoriques, des méthodes et des connaissances historiques, littéraires et culturelles acquises au cours de la formation, à travers la compréhension d'un ou de plusieurs auteurs ou périodes ou de l'analyse d'un problème spécifique où les études littéraires et culturelles jouent un rôle central. Il comprendra environ 120 pages (36.000 mots) en incluant la bibliographie et les annexes. La soutenance de cette thèse se fera devant un jury composé des deux professeurs de codirection et de deux autres jurés (un pour chaque université), soit à travers le système de visioconférence soit de manière présentielle.

4. Composition de l'Équipe pédagogique (voir: Convention, article 2.1)

La composition de l'Équipe pédagogique chargée de la mise en œuvre et de la gestion de la formation sera la suivante : professeurs Monica Zapata (UT), Angélica Gomez-Muller (UT), Sophie Large (UT), William Díaz Villarreal (UNal), Enrique Rodríguez Pérez (UNal) et Patricia Trujillo Montón (UNal). Le responsable pédagogique sera :

- pour l'UT :

Nom : Monica Zapata

Titre : Professeure titulaire, responsable de la spécialité « Espagnol » du Master Langues et Sociétés, parcours Études culturelles

Adresse : 3, rue des Tanneurs - Bâtiment F, bureau 403b - 37000

Ville : Tours

Pays : France

Téléphone : : +330247368100

E-mail : monica.zapata@univ-tours.fr

- pour l'UNal :

Nom : Patricia Trujillo Montón

Titre : Coordinatrice de la Maestría en Estudios Literarios

Adresse : Carrera 30 #43-03

Ville : Bogotá
Pays : Colombie
Téléphone : +573165000 Ext. 16497
E-mail : ptrujillom@unal.edu.co

5. Composition du Comité de pilotage (voir: Convention, article 2.3)

La composition du Comité de pilotage sera la suivante :

- Pour l'UT: professeurs Monica Zapata, Sophie Large, et Angélica Gomez-Muller.
- Pour l'UNal : professeurs William Díaz Villarreal, Enrique Rodríguez Pérez et Patricia Patricia Trujillo Montón.

**Convention de coopération
concernant la mise en place d'un double diplôme entre
le Master of Science Program in Animal Production Technology de
Suranaree University of Technology, Nakhon Ratchasima, Thaïlande et
le Master Biologie-Santé, parcours Biologie de la reproduction animale de
l'Université de Tours, France**

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret N°85-1124 du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Éducation Nationale ;

Vu la circulaire n° 2019-134 du 25-9-2019 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'État par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

Conformément à la Charte de qualité relative aux diplômes en partenariat international adoptée par l'Université de Tours lors de son Conseil d'administration du 4 octobre 2010 ;

Pour la France,

et

En vertu des pouvoirs conférés par le Suranaree University of Technology Act B.E.2533 ;

Pour la Thaïlande,

La convention suivante est passée

ENTRE

l'Université de Tours, représentée par son Président

ET

Suranaree University of Technology (Nakhon Ratchasima, Thaïlande), représentée par son Recteur,

Il est convenu ce qui suit :

1. OBJECTIF DE LA CONVENTION

Par la présente convention, les partenaires manifestent leur volonté commune de mettre en place une formation menant à la délivrance d'un double diplôme de Master Biologie-Santé, parcours Biologie de la reproduction animale pour l'Université de Tours, et de Master of

Science Program in Animal Production Technology pour Suranaree University of Technology (ci-après désigné « double diplôme *Animal Biotechnology and Livestock Conservancy* »).

La formation proposée, élaborée conjointement par les partenaires, est destinée à former une nouvelle génération de scientifiques dans le domaine des biotechnologies animales et de la reproduction, de la nutrition et de la génétique animales, ayant une connaissance des avancées techniques les plus récentes, ainsi que de leurs avantages et de leurs écueils. Le programme d'enseignement portera particulièrement sur le développement de méthodes durables pour l'élevage et pour la conservation des races locales.

L'objectif de cette convention est de définir les conditions et modalités d'organisation de la formation, ainsi que les responsabilités qui incombent à chaque établissement.

2. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

2.1. Mise en œuvre et gestion de la formation

Les établissements partenaires constituent un comité pédagogique ; il est composé au minimum de 8 membres, dont 4 au moins en poste à l'Université de Tours ou à l'INRA, et 4 au moins en poste à Suranaree University of Technology. Ce comité est chargé de la mise en œuvre des enseignements.

Au sein du comité pédagogique, un responsable pédagogique par établissement partenaire est désigné par son établissement d'origine (Suranaree University of Technology et Université de Tours) pour s'assurer du bon déroulement de la formation.

Le comité sera désigné chaque année par la School of Animal Technology and Innovation (pour Suranaree University of Technology) et par l'UFR de Sciences et Techniques (pour l'Université de Tours).

2.2. Elaboration du programme de la formation

Le programme pédagogique est élaboré conjointement par les établissements partenaires et annexé à la présente convention ; il couvre l'ensemble de la période d'études jusqu'à l'obtention du diplôme de Master.

2.3. Nombre d'étudiants

Le nombre d'étudiants suivant le programme de double diplôme sera au maximum de 10 pour la première promotion.

2.4. Evaluation de la formation

Un comité de pilotage est créé : il comprend au moins trois membres de chaque établissement partenaire et se réunira au moins une fois par an. Il est chargé d'examiner les résultats de la coopération, de restituer un bilan pour chaque établissement partenaire et de proposer les décisions nécessaires à toute amélioration ou extension du programme de coopération. Le bilan des actions réalisées sera transmis chaque année à la Direction des Relations Internationales de l'Université de Tours et au service ad hoc de Suranaree University of Technology.

Le comité sera désigné chaque année par la School of Animal Technology and Innovation (pour Suranaree University of Technology) et par l'UFR de Sciences et Techniques (pour l'Université de Tours).

En outre, la formation sera évaluée annuellement par la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) de l'Université de Tours.

3. ADMISSION ET SUIVI DES ÉTUDIANTS

3.1. Procédure

Les établissements partenaires conviennent d'examiner conjointement les dossiers des candidats selon les critères suivants :

- Conditions d'accès à la formation : pour être admis à s'inscrire en double diplôme de Master *Animal Biotechnology and Livestock Conservancy*, les étudiants doivent être titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui délivré au terme de la formation, soit :
 - o pour la France : Licence en Biologie ;
 - o pour la Thaïlande : Bachelor of Science.
- Les étudiants seront sélectionnés après entretien par les deux universités.
- Compétences linguistiques : pour suivre les enseignements en langue anglaise de l'Université de Tours, les étudiants doivent posséder un niveau d'anglais correspondant au minimum au niveau B1 acquis du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

3.2. Inscription

Pour la première année du double diplôme de Master *Animal Biotechnology and Livestock Conservancy*, les étudiants seront inscrits à Suranaree University of Technology, s'ils suivent le programme d'enseignement à Suranaree University of Technology, ou à l'Université de Tours, s'ils suivent le programme d'enseignement à l'Université de Tours. Pour la seconde année, les étudiants seront inscrits dans les deux universités et suivront le programme d'enseignement tel que défini dans l'Annexe I.

Pour la première année du double diplôme de Master *Animal Biotechnology and Livestock Conservancy*, les étudiants inscrits à Suranaree University of Technology s'acquitteront des droits d'inscription à Suranaree University of Technology et les étudiants inscrits à l'Université de Tours s'acquitteront des droits d'inscription à l'Université de Tours.

Pour la seconde année, au premier semestre, les étudiants inscrits dans les deux universités s'acquitteront des droits d'inscription à l'Université de Tours et s'acquitteront de frais annuels à Suranaree University of Technology. Les étudiants qui effectueront le stage en France ou dans un pays européen s'acquitteront de frais de scolarité spécifiques à l'Université de Tours. Les étudiants inscrits à l'Université de Tours pourront, sans frais supplémentaires, s'inscrire et/ou transférer leurs crédits pour répondre aux conditions d'obtention du double diplôme de Master *Animal Biotechnology and Livestock Conservancy*.

Santé :

Les étudiants doivent contracter une assurance conforme aux conditions minimales pour la demande de Visa.

3.3. Droits et obligations

- *Pour les étudiants* :
 - o Ils doivent se conformer aux dispositions administratives de chaque établissement ;
 - o Ils doivent contracter, à leurs frais, une assurance médicale obligatoire adaptée, incluant les frais médicaux spécifiques, l'hospitalisation et le rapatriement et en apporter la preuve ;
 - o Ils doivent prendre en charge l'ensemble des dépenses afférentes à la formation et particulièrement celles liées au séjour dans l'établissement d'accueil (assurance responsabilité civile, transport, hébergement, restauration, dépenses personnelles et le cas échéant, celles des accompagnants à charge) ;

- Durant la période de mobilité dans l'établissement partenaire, prévue dans l'annexe pédagogique jointe à la présente convention, ils jouissent des mêmes droits et prérogatives que les étudiants locaux ;
 - Ils bénéficient en outre de l'ensemble des informations utiles leur permettant de suivre la formation et d'effectuer leur mobilité dans des conditions optimales.
- *Pour les établissements partenaires :*
- Ils s'engagent à assister les étudiants pendant toute la durée de la formation, sur les plans administratif et pédagogique ;
 - L'établissement d'origine fournit aux étudiants toutes les informations utiles pour les préparer au séjour dans l'établissement partenaire ;
 - L'établissement d'accueil s'efforce, dans la mesure du possible, de renseigner et d'aider les étudiants pour la recherche d'un logement, prioritairement sur le campus.

4. ORGANISATION DES ÉTUDES

4.1. Organisation des enseignements

Première année – 60 crédits ECTS ou au moins 24 crédits SUT

Les étudiants suivent les cours dans leur université d'origine.

Deuxième année – 60 crédits ECTS ou 25 crédits SUT

Les étudiants suivent les cours à Suranaree University of Technology mais l'enseignement est assuré par l'Université de Tours et l'INRA. Le stage de six mois se déroulera à Suranaree University of Technology ou à l'Université de Tours et à l'INRA.

L'équivalence des cours et le système de transfert de crédits devront être conformes au programme d'enseignement tel qu'indiqué dans l'Annexe I.

Mobilité des étudiants en provenance de la France :

Les étudiants ayant obtenu un diplôme français de Licence ou équivalent (Bachelor) seront sélectionnés pour s'inscrire dans le double diplôme de Master *Animal Biotechnology and Livestock Conservancy*.

Les étudiants sélectionnés au sein du Master de l'Université de Tours pourront se rendre à Suranaree University of Technology pour leur stage.

Mobilité des étudiants en provenance de la Thaïlande :

Les étudiants seront sélectionnés pour s'inscrire dans le double diplôme de Master *Animal Biotechnology and Livestock Conservancy*.

Les étudiants sélectionnés au sein du Master de Suranaree University of Technology pourront se rendre à l'Université de Tours et à l'INRA pour leur stage.

4.2. Stage

Le stage de six mois est obligatoire et doit être effectué dans un laboratoire de recherche menant des activités de recherche dans les domaines de la production, de la reproduction, de la nutrition et de la génétique animales. Le laboratoire peut appartenir à une entité publique (université, institut de recherche) ou à une entreprise privée. Le stage peut être réalisé dans un laboratoire en Thaïlande, en France et dans un pays européen. Le choix du laboratoire pour le stage de recherche doit être validé par le comité pédagogique. Une liste des stages, incluant les laboratoires et les pays correspondants, sera proposée par le comité pédagogique aux étudiants de deuxième année.

Le rapport de stage ou mémoire devra être rédigé en anglais. Le rapport ou mémoire devra être conforme au règlement de **chaque** université.

Au moins deux tuteurs (un de chaque université) seront désignés par le comité pédagogique pour évaluer le rapport de stage ou mémoire. Les tuteurs pourront ou non être issus du comité pédagogique. Les deux tuteurs mèneront la discussion durant la soutenance.

La soutenance sera publique. Le jury sera composé des membres du comité pédagogique et des tuteurs externes, s'il y en a. L'étudiant présentera ses travaux de recherche oralement, avec un support écrit (diapositives), et les tuteurs et l'ensemble des membres du jury lui poseront des questions.

4.3. Mémoire de recherche

Au moins deux tuteurs (un de chaque université) seront désignés par le comité pédagogique pour superviser le sujet et les domaines de recherche. Les tuteurs pourront ou non être issus du comité pédagogique. Les deux tuteurs feront partie du comité de proposition de recherche pour valider le sujet de recherche. Le mémoire de recherche devra être conforme au règlement des deux universités (« Regulations for Graduate Studies », à Suranaree University of Technology).

4.4. Evaluation des étudiants

Les établissements partenaires déterminent ensemble les conditions et modalités d'évaluation des étudiants et d'attribution du diplôme :

Première année:

Les étudiants suivant la première année d'enseignement à Suranaree University of Technology seront évalués selon le règlement en vigueur à Suranaree University of Technology.

Les étudiants suivant la première année d'enseignement à l'Université de Tours seront évalués selon le règlement en vigueur à l'Université de Tours.

Deuxième année:

L'évaluation sera effectuée par au moins deux tuteurs (un de chaque université).

Les conditions d'attribution du diplôme devront être conformes aux règlements de l'Université de Tours et de Suranaree University.

5. POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Les étudiants titulaires du double diplôme pourront se porter candidats à des offres de doctorat en France, en Thaïlande ou dans tout autre pays.

Des débouchés professionnels sont possibles en recherche translationnelle et innovation, dans le domaine de la production animale durable, au sein de structures publiques régionales, nationales et internationales ou au sein d'entreprises privées.

6. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION

Au cours du premier semestre de la deuxième année, les enseignements sont assurés, au sein de Suranaree University of Technology, par des enseignants de l'Université de Tours. Au cours du stage, les étudiants sont supervisés par des enseignants des deux universités.

7. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Les établissements partenaires s'accordent sur la nature et le montant des charges spécifiques et communes engagées (cours spécifiques à la formation proposée en partenariat, cours de langue pour préparer la mobilité des étudiants, brochures de présentation du programme et

autres supports de communication, ...) ; elles font l'objet d'une **annexe financière** jointe à la présente convention.

Chaque université est responsable, dans son propre pays, des dépenses concernant les brochures de présentation du programme et des autres supports de communication.

Les établissements partenaires s'efforcent de rechercher, unilatéralement et/ou conjointement, les ressources financières nécessaires à la mise en place et à la pérennisation de la formation proposée en partenariat.

Un budget équilibré devra être établi.

8. DISPOSITIONS JURIDIQUES

La présente convention entrera en vigueur après signature par les deux parties et approbation par les autorités compétentes. **Sa validité est de trois ans**, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 6 mois, la dénonciation ne pouvant prendre effet avant la fin de l'année universitaire en cours. En cas de dénonciation de cette convention, les étudiants déjà engagés dans la formation terminent l'année universitaire.

En cas de révision ou de renouvellement, la convention sera à nouveau présentée aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

Si des difficultés surviennent, les établissements partenaires s'engagent à tenter de résoudre le litige à l'amiable, par voie de conciliation directe, en réunissant le comité de pilotage du programme. Si le litige persiste, les établissements partenaires s'en remettraient au tribunal compétent sur le territoire français.

Le présent document est reproduit en 4 (quatre) exemplaires signés : deux en français et deux en anglais, chacun des textes faisant également foi.

**Université de Tours,
Tours, FRANCE**

**Suranaree University of Technology,
Nakhon Ratchasima, THAILANDE**

**Le Président
Philippe VENDRIX**

**Le Recteur
Assoc. Prof. Dr. Weerapong Pairsuwan**

Annexes :

- Annexe pédagogique
- Annexe financière

Annexe I

Equivalence des cours entre l'Université de Tours (UT) et Suranaree University of Technology (SUT)

L'Annexe I fait partie intégrante de la convention de coopération concernant la mise en place d'un double diplôme entre le Master of Science Program in Animal Production Technology de Suranaree University of Technology (Nakhon Ratchasima, Thaïlande) et le Master Biologie-Santé, parcours Biologie de la reproduction animale de l'Université de Tours (France) (ci-après désigné "Double diplôme en Animal Biotechnology and Livestock Conservancy"). Cette annexe détaille le contenu de l'équivalence des cours et le système de transfert de crédits entre les deux universités.

Equivalence des cours et système de transfert de crédits

Code/intitulé des cours (SUT)	(Crédits SUT) ECTS	Code/intitulé des cours (UT)	(Crédits SUT) ECTS
Correspondance entre les cours			
Cours obligatoires			
333810 Concepts expérimentaux dans le domaine de la recherche en sciences animales	(4) 10	7.3 Méthodologie en conception expérimentale et analyse des données et 8.2 Méthodologie de la recherche et projet scientifique	(4) 10
Equivalence des cours			
Cours optionnels			
Les étudiants de SUT doivent choisir au moins 11 crédits dans la liste des cours présents dans le programme d'enseignement	(11) 50	Les étudiants de l'UT doivent suivre les enseignements du M1 à l'UT	(11) 50
Culture de cellules animales et techniques de culture cellules	(3) 5	Culture de cellules animales et techniques de culture cellules	(3) 5
Physiologie de la reproduction et endocrinologie	(3) 5	Physiologie de la reproduction et endocrinologie	(3) 5
Biotechnologies animales – Conservation - Cryobanques	(3) 5	Biotechnologies animales – Conservation - Cryobanques	(3) 5
Nutrition – sciences de l'alimentation animale	(3) 5	Nutrition – sciences de l'alimentation animale	(3) 5
Technologie d'imagerie	(3) 5	Technologie d'imagerie	(3) 5
Recherche bibliographique et planification expérimentale	(3) 5	Recherche bibliographique et planification expérimentale	(3) 5
Mémoire ou projet			
333893 Mémoire *	(15)	333893 Mémoire *	(15)
8.5 Projet de recherche *	30	8.5 Projet de recherche *	30
Total	(48) 120		(48) 120

* Les étudiants des deux universités doivent suivre à SUT et à l'UT respectivement les unités 333893 Mémoire et 8.5 Projet de recherche.

8.1 Animal cell culture and cell-based technologies

Course total duration	30h
Homework	30h

Prerequisite: none

Cultured animal and human cells have been used in research for many decades. Cell cultures are as experimental model to identify cellular mechanisms involved in physiological regulations or to identify the biological effects of chemicals or drugs and to decipher their mechanisms of action. Cell cultures are also used in screening assays to identify active substances or to determine toxicity levels. Although cell cultures cannot replace in vivo approaches for the study of complex physiological responses, they offer multiple opportunities to decipher physiological or pathological cellular mechanisms.

Objectives

Knowledge:

The student will acquire up-to -date knowledge of cell culture technologies and cell-based approaches.

Skills:

Students should be able to set up a cell culture lab, how to maintain cell lines cultures, how to prepare and maintain primary cell cultures in order to perform single cell analysis using adequate equipment.

Program:

	Hours
Cell culture basics: basic equipment for cell culture, medium composition and preparation, cells conservation, quality control in cell culture	4
Primary cells versus cell lines: preparation of primary cell cultures, generation of cell lines, main cell lines used in biology	4
Stem cells basics: isolation of stem cells, stemness criteria, embryonic stem cells, iPSc	4
Organoid models: ESC embryoid bodies, teratomas, cerebral, liver and intestinal organoids, 3D printing	4
High-throughput testing using genetically engineered cell lines	4
Single cell analysis technologies: isolation of single cells using FACS, single cell mRNA sequencing, multiomics,	4
Single cell electrophysiology, imaging	4
<u>Total</u>	30

8.2 Reproductive physiology and endocrinology

Course total duration	30h
Homework	30h

Prerequisite: none

Objectives

Knowledge:

The student will acquire up-to-date knowledge in reproductive physiology, gametogenesis, fertilization, reproductive endocrinology and early embryonic development.

Skills:

The student will be able to explore the reproductive function in livestock animals, to evaluate the quality of gametes production, to monitor the reproductive cycle in females, to control fertilization and to analyse the early steps of embryonic development.

Program:

	Hours
Meiosis	4
Gametogenesis in males: spermatogenesis, spermatozoa metabolism	4
Gametogenesis in females: oogenesis, folliculogenesis, oocyte-follicle interactions, oocyte maturation	4
Maturation of gametes in genital tracts and Fertilization	4
Genetic imprinting during gametogenesis and embryo development	4
Endocrine regulation of male gametogenesis and endocrine regulation of female cycle and ovulation	6
Endocrine regulation of pregnancy	4
<u>Total</u>	30

8.3 Animal Biotechnologies – Conservation – Cryobanking

Course total duration	30h
Homework	30h

Prerequisite: none

Objectives

Knowledge:

The student will acquire the knowledge of biotechnologies used for animal breeding and animal conservation. He or she will learn the basic principles of conservation in situ and ex situ and the pivotal role played by cryobanks.

Skills:

Students will know how to apply biotechnologies with the aim of conservation/dissemination of genetic and reproductive resources. The student will know how to implement a policy of conservation for livestock. The student will know how to deposit a sample in a cryobank, how to take away a sample in a cryobank in agreement with international regulations.

Program:

	Course
Cryobiology: basic knowledge and skills	4
Semen collection, handling, quality assessment and cryoconservation	4
Artificial insemination Ovum pickup	4
In vitro fertilization, in vitro embryo development	4
Quality assessment of embryos and embryo transfer	4
Cryobanking: core principles, quality control and assessment, international regulations	6
Basic principles of conservation, in situ conservation and assessment, ex situ conservation and assessment	4
<u>Total</u>	30

8.4 Nutrition – feed sciences

Course total duration	30h
Homework	30h

Prerequisite: none

Objectives

Knowledge:

The students will acquire up to date knowledge in nutrition with a perspective of comparative physiology applied to farm animal species (poultry, pig and fish)

Skills:

The students will be able to tackle basic and applied questions in the field of animal nutrition and feeding

Program:

	hours
Feeding for sustainable animal productions basis and challenges	2
Animal requirements, basis and evaluation	4
Characterization and evaluation of various feedstuffs	4
Comparative physiology of nutritional processes in farm animals:	
Ingestion	4
Digestion	4
Metabolism	4
Nutrigenetics and nutrigenomics	4
Optimised feeding strategies for improving animal production schemes	4
<u>Total</u>	30

8.5 Imaging technologies

Course total duration	30h
Homework	30h

Prerequisite: none

Objectives

Knowledge:

An image has the same definition whether it has been obtained with a cell phone, a confocal microscope or a MRI (Magnetic Resonance Imaging) apparatus. The student will learn the definition of an image and its core properties. The student will learn the basic principles of optical and electron microscopy, confocal microscopy, high resolution imaging, ultrasound imaging, CT Scan and MRI techniques. Several applications will be given as examples: analysis of colocalization, dynamic intracellular calcium imaging, Fluorescence Resonance Energy Transfer (FRET)...

Skills:

Students will learn which technique is the most appropriate to answer a biological question. and how to design the experiment to meet the technical requirements for each technique. Students will be able to set up tools to analyse basic properties of images.

Program:

	Hours
Image: definition and properties	3
Microscopy basic knowledge	3
Confocal imaging	4
Dynamic imaging	4
High resolution imaging	4
In vivo ultrasound imaging	4
In vivo CT Scan and MRI	4
Fundamentals in image analysis	4
<u>Total</u>	30

8.6 Bibliographical survey and experimental planification

Course total duration	0h
Homework	30h

Prerequisite: none

Objectives

Knowledge:

Each student will have to gain scientific background on his/her internship subject. The student will have to perform a bibliographical analysis using appropriate database, including a critic review of the methods he/her will propose for analysis. Based on the analysis of bibliography, the student, with the help of his supervisor, will formulate a working hypothesis. The experimental set up and the methods used will be optimized to test the working hypothesis unambiguously.

Skills:

Students will learn how to search in various bibliographic databases, how to write a proper bibliographical review in English and to propose a working hypothesis. Students will learn how to design experiments aimed at testing their hypothesis. This later point involves experimental planification for statistical analysis.

Students will be evaluated on the basis of a written report including the bibliographical review and the experimental design proposed, and upon an oral presentation.

**Master conjoint Erasmus Mundus (Erasmus Mundus Joint Master Degree, EMJMD)
International Master of Science in Infectious Diseases and One Health (IDOH+)**

Accord de Consortium

L'**Université de Tours**, France (ci-après UT), représentée par M. Philippe Vendrix, Président, **Institution Coordinatrice** du Consortium IDOH+ (International Master of Science in Infectious Diseases and One Health),

Universitat Autònoma de Barcelona, Espagne (ci-après UAB), représentée par Pr. Margarita Arboix Arzo, Rectrice,

et **Medizinische Hochschule Hannover**, Allemagne (ci-après MHH), représentée par le comité de directeurs, (chaque institution étant désignée ci-après en tant que « Partenaire » et collectivement en tant que les « Partenaires ») sont chacune reconnues comme institutions partenaires du Consortium IDOH+ (tel que défini ci-après) et SONT CONVENUES DES termes et conditions suivants, incluant ceux des annexes, qui font partie intégrante de cet accord de consortium. Elles confirment leur engagement et par conséquent réaffirment l'avantage d'allier leurs forces pour la création, la diffusion et l'application des connaissances dans le cadre du Master conjoint Erasmus Mundus (Erasmus Mundus Joint Master Degree, « EMJMD ») « International of Science in Infectious Diseases and One Health » (référence du projet :610556-EPP-1-2019-1-FR-EPPKA1-JMD-MOB – 2019 Erasmus+ : Erasmus Mundus Joint Master Degrees) (le « programme IDOH+ »).

Article 1 – Objectifs du présent Accord de Consortium

Sur la base du présent Accord de Consortium, les partenaires contribueront ensemble à la réussite du Programme IDOH+ et à la réalisation des exigences de l'Accord de Subvention (Accord de Subvention N°2019-1515/001-001-EMJMD en Annexe 1) (« Accord de Subvention »).

Article 2 – Entrée en vigueur et durée

§1. Le Programme IDOH+ entre en vigueur le 2 septembre 2019 (« Date de début ») pour l'année préparatoire et quatre (4) éditions biennales seront proposées par le Consortium (2020-2022, 2021-2023, 2022-2024, 2023-2025).

§2. Le présent Accord de Consortium entre en vigueur à la Date de début (en dépit de la / des date(s) de signature). Il est valable tant que l'Accord de Subvention (tel que défini ci-après) est actif. Il est renouvelable et modifiable par consentement mutuel des Partenaires et après toute nouvelle réponse à un appel à propositions sélectionnée par l'EACEA (Agence Exécutive pour l'Education, l'Audiovisuel et la Culture). Tous changements et modifications devront être faits par écrit et devront être signés par les représentants légaux de chaque Partenaire.

§3. Si un partenaire souhaite dénoncer l'Accord de Consortium avant la fin de l'Accord de Subvention, ce partenaire discutera de ce point avec les autres Partenaires et suivra les règles stipulées dans l'Accord de Subvention.

Article 3 – Périmètre et définitions

§1. L'UT est l'Institution Coordinatrice d'un Consortium regroupant trois Etablissements d'Enseignement Supérieur, à savoir UT, UAB et MHH (le « Consortium »), qui ont accepté d'organiser le Programme IDOH+, approuvé et financé par l'EACEA de la Commission Européenne (CE) dans le cadre du programme Erasmus +. A cette fin, l'UT hébergera le secrétariat du Consortium.

§2. Le Programme IDOH+ comprendra également jusqu'à 49 partenaires associés issus de différents secteurs (secteur universitaire, secteur professionnel privé et secteur institutionnel), qui pourront être impliqués dans la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation du Programme IDOH+ (les « Membres associés »).

§3. UAB et MHH ont chacune signé, respectivement le 9 janvier 2019 et le 25 janvier 2019, une procuration qui a permis à l'UT de signer l'Accord de Subvention avec l'EACEA et d'agir en leur nom et pour leur compte en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord de Subvention.

§4. Les activités qui seront développées par le Consortium sont entièrement décrites dans la Proposition (Annexe 2). Chaque Partenaire a approuvé sa contribution relative à la réalisation des activités décrites, conformément aux règles et principes du programme Erasmus + EMJMD. Toute divergence avec cette Proposition doit être approuvée par tous les Partenaires et, si nécessaire, doit être validée par l'EACEA.

§5. Toutes les responsabilités liées à la gestion de la subvention allouée au Consortium par l'EACEA sont formalisées par un contrat entre l'EACEA et l'Institution Coordinatrice : l'Accord de Subvention.

§6. Le master EMJMD IDOH+ recevra des candidatures d'étudiants diplômés de second cycle, originaires de Pays du Programme (EU) et de Pays Partenaires (non EU), conformément à l'Accord de Subvention (Annexe 1). Aux fins du présent Accord de Consortium, ces catégories d'étudiants sont définies par l'EACEA comme suit :

- Les Pays du Programme sont les Etats membres actuels de l'Union Européenne (UE), au moment de la signature de l'Accord de Consortium, ainsi que l'ancienne République Yougoslave de Macédoine (dénommée ainsi que le guide du programme mais actuellement nommée République de Macédoine du Nord), l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, la Turquie et la Serbie.
- Les Pays Partenaires sont les pays non inclus dans les Pays du Programme. Ils sont listés dans le Guide du Programme Erasmus + 2019 (pages 22-24 de la version en anglais).
- Le statut des citoyens britanniques et du Royaume-Uni sera adapté en fonction des règles de l'EACEA, qui pourront être modifiées lorsque les conditions du Brexit auront été déterminées entre l'Union européenne et le Royaume-Uni et que le Brexit entrera alors en vigueur.

La définition de la catégorie de l'étudiant dépend de sa nationalité et du fait que l'étudiant ait ou non résidé dans un Pays du Programme pour plus de 12 mois sur l'ensemble des cinq dernières années précédant la candidature (cette règle des 12 mois ne s'applique que pour les étudiants ayant la nationalité d'un Pays Partenaire). Ainsi :

- Les étudiants ayant la nationalité d'un Pays Partenaire et qui ne sont pas résidents ou qui n'ont pas eu d'activité principale (études, stage ou emploi) pour plus de 12 mois sur les cinq dernières années dans un Pays du Programme sont considérés comme des étudiants de Pays Partenaires. La période de référence de cinq ans est calculée à rebours à partir de la date de clôture de la campagne de candidatures (définie par le Consortium) pour les étudiants postulant à une bourse de Master conjoint Erasmus Mundus (EMJMD).
- Les étudiants dont la nationalité est celle d'un des Pays du Programme sont considérés comme des étudiants de Pays du Programme ;
- Les étudiants dont la nationalité est celle d'un Pays Partenaire et qui ne correspondent pas aux critères des Pays Partenaires décrits précédemment sont considérés comme des étudiants de Pays du

Programme ;

- Les étudiants de double nationalité (d'un Pays du Programme et d'un Pays Partenaire) doivent spécifier sous quelle nationalité ils postulent lors de leur candidature.

Article 4 – Responsabilités de l'Institution Coordinatrice

§1. Le Coordinateur est un individu désigné par l'Institution Coordinatrice pour la représenter ; celle-ci le fait alors connaître aux autres Partenaires. Le Coordinateur organise la collaboration entre les Partenaires en accord avec la Proposition (Annexe 2). Il est le lien entre l'EACEA et les Partenaires et veille à la mise en place effective de la Proposition.

§2. L'Institution Coordinatrice fournira à l'EACEA tous les rapports requis sur l'évolution du Programme IDOH+ et sur sa gestion financière, conformément à l'Accord de Subvention (Annexe 1).

§3. L'Institution Coordinatrice gère en particulier les activités suivantes :

- la coordination globale et la gestion du Programme IDOH+, incluant la promotion du programme et les services aux étudiants,
- la gestion financière du Programme IDOH+ :
- la répartition des Fonds et des Frais de Participation au sein du Consortium, selon les règles établies par le Consortium (voir article 14)
- le paiement mensuel des bourses EMJMD aux bénéficiaires EMJMD (y compris les frais de séjour et les contributions aux frais de voyage et d'installation). Les frais pour les professeurs invités devront être approuvés par le Bureau de Coordination et ne devront pas excéder le montant maximal fixé dans le budget (Tableau 1). L'institution recevant le professeur invité paiera ces frais sur le budget spécialement alloué et fournira à l'Institution Coordinatrice toutes les pièces justificatives.
- Le paiement de l'inscription pour le Semestre 4 ou les frais de paillasse, si applicable, aux Partenaires et à toute autre institution d'accueil, après approbation du Bureau de Coordination. Chaque année, un maximum de 5 étudiants sera inscrit à UAB pour le 4e semestre. Le Consortium paiera les frais de paillasse ou les frais d'inscription pour le 4e semestre pour un maximum de 8 étudiants par cohorte ou un montant maximum de 25 200€ par cohorte.
- la signature du Contrat Etudiant au nom du Consortium;
- l'archivage de tous les résultats académiques des étudiants, conformément à l'Article 8, §3, et
- la délivrance d'un diplôme conjoint, conformément à l'Article 8, §4.

Article 5 – Responsabilités des Partenaires (incluant l'Institution Coordinatrice)

§1. Les Partenaires exécutent et achèvent leur part des activités du Programme IDOH+, telles que définies dans la Proposition (Annexe 2) en accord avec les conditions fixées dans l'Accord de Subvention (Annexe 1). Chaque Partenaire réalise sa tâche de telle manière qu'aucun acte ou omission en relation avec celle-ci ne constitue, cause ou contribue à une violation ou au non-respect, par l'Institution Coordinatrice ou par un autre Partenaire, de leurs obligations respectives en vertu de l'Accord de Subvention.

§2. Les partenaires fournissent en temps utile au Coordonnateur les informations nécessaires à la préparation des rapports requis par l'EACEA selon les termes de l'Accord de Subvention (Annexe 1). Les Partenaires ont connaissance du fait que le paiement des bourses et des fonds alloués à chaque Partenaire est conditionné par la soumission, en temps utile, des rapports financiers par les Partenaires à l'Institution Coordonnatrice, puis par l'Institution Coordonnatrice à l'EACEA.

§3. Chaque Partenaire organise et réalise les activités du Programme IDOH+ comme défini dans la Proposition (Annexe2) et s'assure que cela correspond aux critères minimums du programme

d'assurance qualité (« programme QA »), qui est décrit de manière détaillée dans la Proposition.

§4. Au sein de UAB et de MHH, un coordinateur local par institution, nommé dans la Proposition (Annexe 2), organise et coordonne avec son/sa/ses collaborateur(s)/collaboratrice(s) les activités et le déroulement du Programme IDOH+ au sein de l'établissement Partenaire concerné. Il/elle sera le lien entre le Partenaire et le Coordinateur. Tout changement de coordinateur local sera notifié au Comité de Pilotage (voir article 6, §4).

§5. Chaque Partenaire inscrit les étudiants dans son établissement pour la durée du séjour, conformément à ses règles locales.

§6. UAB et MHH transmettent chacune au Coordinateur un dossier incluant tous les résultats obtenus pour chaque module par chaque étudiant lors de son séjour dans l'institution concernée, conformément à l'Article 8, §3.

Article 6 – Gestion du programme

§1. La gestion du programme IDOH+ sera assurée selon une organisation des responsabilités partagée et à plusieurs niveaux : un Bureau de Coordination, un Comité de Pilotage, un Comité de Sélection, un Comité d'Evaluation Interne et un Comité d'Evaluation Externe.

Les responsabilités de ces comités sont expliquées ci-dessous. En plus des comités listés ci-dessous, le Bureau de Coordination peut, si nécessaire, décider de la création d'autres conseils spécifiques afin de couvrir d'autres besoins identifiés qui pourraient se présenter.

§2. Le **Bureau de Coordination (CO)** est dirigé par l'UT et comprend les coordinateurs locaux du programme et les responsables administratifs locaux de chaque Partenaire. Il est responsable de la gestion et du fonctionnement du Programme IDOH+, de façon professionnelle et avec les ressources humaines, les équipements et les infrastructures appropriés. En particulier, il sera responsable :

- de la coordination et du fonctionnement du programme IDOH+ au quotidien ;
- de la contribution au développement d'un site Web public (www.infectious-diseases-one-health.eu), d'un portail de candidature en ligne et d'une documentation commune ;
- la coordination des campagnes de sélection et des rencontres du Comité de Sélection (SelCo), c'est-à-dire coordination de l'appel à candidatures, assistance aux candidats, collecte des candidatures et coordination de l'examen de ces dernières et de la sélection des candidats ;
- la mise en œuvre du contrat étudiant pour les étudiants sélectionnés ;
- la mise en œuvre de la mobilité des étudiants, en collaboration avec chaque Partenaire ;
- la préparation locale de l'accueil des étudiants entrants (incluant l'assistance pour les visas, les titres de séjour, le logement, etc.) ;
- la préparation locale de l'accueil des professeurs invités ;
- la gestion financière et le suivi du budget ;
- la préparation des rapports intermédiaires et finaux ;
- la coordination de la communication externe et des relations publiques (publication de l'appel à candidatures, amélioration de la visibilité des partenariats, etc.) ;
- la préparation et la coordination des réunions du Comité de Pilotage et des Comités d'Evaluation Interne et Externe.

§3. Le **Comité de pilotage (StrCo)** est l'organe de décision du Consortium, qui rassemble les conseils et recommandations de tous les autres comités. Il est composé d'une sélection des professeurs et chercheurs impliqués dans le Programme IDOH+ et est l'assemblée générale de tous les Partenaires et Membres Associés. Il est dirigé par l'UT et implique au moins un membre du personnel de chaque

Partenaire. De plus, tous les Membres Associés (au moins un représentant de chaque secteur : universitaire, professionnel et institutionnel) et un représentant étudiant seront invités à ce comité pour tenir un rôle de conseiller extérieur.

Le rôle du Comité de Pilotage est de :

- Définir et discuter de la stratégie du consortium ;
- Définir et discuter du programme d'études, de sa définition et de son suivi, de l'évaluation de sa qualité, de sa soutenabilité ;
- Définir et discuter de la politique de promotion et des besoins associés (incluant le site Web et tout autre moyen de communication) ;
- Discuter et valider le calendrier du Programme IDOH+ et ses évolutions ;
- Discuter et valider les contenus pédagogiques et scientifiques du programme IDOH+ ;
- Discuter et valider le budget et son suivi ;
- Définir et discuter des actions du Bureau de Coordination dans le respect de ses responsabilités citées ci-dessus ;
- Nommer au moins un membre par Partenaire pour le Comité de Sélection ;
- Proposer des mesures correctives si nécessaire.

Les membres du Comité de pilotage sont aussi responsables de la mise en œuvre du programme IDOH+ dans leurs structures locales, en prenant si nécessaire les décisions liées aux procédures locales. En particulier, ils seront responsables pour :

- Participer à la sensibilisation et à la promotion au niveau local du programme IDOH+ ;
- Participer à la préparation et à la publication des appels à candidatures ;
- Faire le suivi des campagnes de sélection et fournir de l'assistance si nécessaire ;
- Faire un retour au reste du Comité de Pilotage et au Bureau de Coordination tout au long de l'action ;
- En général, coopérer avec les autres partenaires de manière fiable et rester en contact étroit avec le Bureau de Coordination et les partenaires à travers des plateformes collaboratives et via emails, appels téléphoniques, courriers, etc.

Le Comité de Pilotage se réunira au moins une fois par an et potentiellement plus souvent à la demande des membres, particulièrement pour le suivi qualité et les actions correctives. Les responsables administratifs locaux (LAM) seront invités à se joindre aux réunions. Le Consortium étant de taille relativement modeste (trois partenaires), les décisions seront prises, dans la mesure du possible, par consensus de la totalité du Comité de Pilotage. En cas de désaccord ou de situation de blocage, tout conflit sera résolu à l'amiable via une discussion entre les représentants des Partenaires et, si nécessaire, via une consultation externe (par exemple avec les Membres Associés). Enfin, si besoin, une procédure de vote pourra être requise et une décision pourra être prise selon la majorité des votes, chaque Partenaire ayant une voix, indépendamment du nombre de représentants de ce Partenaire. Cette procédure globale permet le plein engagement de chaque partenaire dans toute décision et est un moyen de résoudre tout conflit qui émergerait.

§4. Le Comité de Sélection (SelCo) est composé au moins d'un membre par Partenaire ou correspond à toute autre composition dont conviennent les Partenaires. Le SelCo sera dirigé par l'UT et sera responsable de chaque processus de sélection et de classement de tous les candidats et de la sélection des bénéficiaires de la bourse EMJMD. Il proposera une liste d'étudiants et de professeurs invités éligibles (y compris une liste de réserve) pour une bourse EMJMD, et transmettra la liste au Coordonnateur pour notification à l'EACEA. Il se réunira au moins une fois par an pour le processus de sélection.

§5. Le Comité d'Evaluation Interne (IntEvCo) compte deux représentants étudiants (un par année du Programme IDOH+ (si applicable)), un représentant du CO, un représentant du StrCo, un représentant du SelCo (à condition que l'IntEvCo comprenne toujours un représentant de chaque Partenaire)) et au moins deux représentants des Membres Associés (un d'un établissement d'enseignement supérieur et un autre d'un Membre Associé du secteur professionnel) et un représentant de l'UAB (en tant que Partenaire responsable du programme QA), qui agira en tant que président du IntEvCo. Chaque groupe / comité élit son (ses) représentant(s), à l'exception des Membres Associés, qui sont nommés par le CO, d'après les lettres d'intention de chaque partenaire et la validation des personnes concernées.

L'IntEvCo est responsable de l'évaluation continue de tous les processus du Programme IDOH+, y compris l'évaluation pédagogique, les ressources, les services, etc. L'IntEvCo se réunit à la fin de chaque semestre (en visioconférence si cela est plus pratique).

§6. Le Comité Externe d'Evaluation (ExtEvCo) se compose de trois experts externes afin d'assurer l'indépendance de l'évaluation, deux anciens étudiants (autres que ceux des deux premières années du programme IDOH) et le représentant de l'UAB (en tant que Partenaire responsable du programme QA). Principalement choisis pour leur expertise et leur représentation nationale dans les secteurs académique, institutionnel, professionnel ou de la recherche, ils évalueront la qualité du Programme IDOH+, favoriseront les bonnes pratiques et proposeront des changements, si nécessaire. Ils sont invités à auditionner les étudiants et les anciens étudiants du Programme pour leur évaluation. Les membres de l'ExtEvCo seront nommés par UAB en coopération avec le Bureau de Coordination. Un rapport d'évaluation accessible au public sera publié tous les deux ans. L'ExtEvCo se réunira une fois par édition du Programme IDOH+, afin de soumettre son rapport au Comité d'Evaluation Interne. Une somme spécifique a été allouée au budget pour payer le travail réalisé par les évaluateurs externes ou leurs frais de transport et d'hébergement. Chaque membre externe de l'ExtEvCo signera un accord de non-divulgaration avec les Partenaires (dont les termes seront aussi rigoureux que ceux du présent Accord de Consortium), au plus tard 30 jours calendaires après leur nomination ou avant que des informations confidentielles ne soient échangées, si cela se produit à une date antérieure.

§7. Plus de détails concernant le programme QA sont décrits dans la Proposition (Annexe 2). D'autres aspects de la gestion du Programme, tels que les services aux étudiants, le suivi et l'évaluation des résultats, et l'interaction avec les acteurs non universitaires, devront être effectués conformément à la Proposition (Annexe 2).

Article 7 – Description du programme IDOH+

§1. Le Programme IDOH+ est un programme à plein temps, de deux ans (4 semestres, 120 ECTS), préparé dans trois pays européens. Les étudiants s'inscriront à l'UT pour les deux années complètes et, par la suite, ils devront suivre les règles de UAB et de MHH lorsqu'ils suivront la partie du Programme IDOH+ proposée par ces établissements. Les étudiants inscrits commencent à l'UT (30 ECTS) au cours du premier semestre, poursuivent à UAB (30 ECTS) au cours du deuxième semestre et suivent ensuite une école d'été organisée par UAB pour le Consortium. Pour leur troisième semestre, les étudiants se rendent à MHH (30 ECTS). Au cours du quatrième semestre, les étudiants effectuent leurs recherches pour le Mémoire dans le laboratoire d'un Partenaire ou d'un Membre Associé. Le consortium IDOH+ collectera les propositions de stage des partenaires puis, après validation, les communiquera aux étudiants. Chaque étudiant est en charge de candidater à une ou plusieurs propositions et l'institution d'accueil doit faire sa sélection selon un processus équitable. Pour tenir compte du fait que le Consortium paiera pour les frais de paillasse ou d'inscription pour un maximum de 8 étudiants par promotion ou un maximum de 25,200 par promotion, le choix de ces 8 étudiants sera fait sur le principe du "premier arrivé, premier servi".

Ils terminent leurs études en assistant à un Workshop organisé par le Consortium lors duquel ils soutiendront leur mémoire (30 ECTS). La langue d'enseignement pour tous les cours est l'anglais. Des

cours supplémentaires en français et en espagnol sont donnés pour l'acquisition de la langue (voir Annexe 3).

§2. Le Programme IDOH+ est conçu pour fournir un enseignement complet et détaillé sur les maladies infectieuses. Son but est de fournir aux étudiants les connaissances et les compétences nécessaires pour comprendre tous les aspects majeurs de l'infection et de l'immunité, et être conscients de l'interconnexion entre les humains, les animaux et leur environnement (One Health). L'objectif de mobilité au sein du Programme IDOH+ donnera aux étudiants l'expérience et les compétences nécessaires pour s'adapter à différentes situations culturelles, ce qui est une condition préalable à la lutte mondiale contre les maladies émergentes.

Les étudiants seront prêts à poursuivre une carrière dans le secteur public ou privé, par exemple en travaillant pour des ONG, dans le secteur privé de la Recherche et du Développement ou en obtenant un doctorat. Pour une présentation du programme d'études intégré, voir l'Annexe 3. Il sera annuellement revu et modifié par le Comité de Pilotage.

Article 8: Examen, Transfert de crédits, Reconnaissance, Diplôme et Supplément au diplôme

§1. Le Consortium s'appuiera sur les réglementations locales pour l'évaluation des étudiants et la résolution de conflit entre étudiant et enseignant, à condition que les trois Partenaires aient chacun adapté leurs propres règlements (aux seules fins du Programme IDOH+) pour établir les règles communes suivantes:

- L'étudiant doit répondre aux exigences, c'est-à-dire atteindre 50% dans l'ensemble de chaque module/cours.
- Lorsqu'un étudiant ne parvient pas à atteindre 50% dans l'ensemble d'un cours, une session de rattrapage sera organisée au moins deux semaines après l'examen précédent. Si l'étudiant est déjà chez le Partenaire pour la prochaine période de mobilité, ce Partenaire fournira les conditions (salle, surveillance) pour permettre à l'étudiant de repasser l'examen et sera responsable du renvoi des documents pour l'évaluation. Pour l'UAB, le rattrapage doit être fait à l'UAB et lors du même semestre, avant le début du prochain semestre. Pour certains cours, l'utilisation de la même méthode d'évaluation pourrait être difficile, par exemple quand des travaux pratiques en laboratoire sont exigés. Les équipes pédagogiques concernées, en collaboration avec le CO, évalueront la nature des résultats d'apprentissage et détermineront s'il convient d'utiliser une autre méthode d'évaluation. Si l'étudiant échoue de nouveau à cet examen, il/elle devra abandonner le Programme IDOH+. En cas de circonstances exceptionnelles, le Comité de Pilotage (StrCo) décidera au cas par cas si l'étudiant peut être admis en deuxième année ou obtenir le diplôme (selon que le cours fait partie de la première ou de la deuxième année).
- La notation locale sera utilisée tout au long du suivi des étudiants. A la fin de chaque semestre, la liste des cours validés par chaque étudiant sera établie avec une note et le nombre de crédits ECTS associés à chacun.

ECTS	Définition	FR	ES	ALL
A	Excellent : résultats remarquables, avec seulement quelques insuffisances mineures	18-20	A+: 10 Avec les honneurs A: 9.0-10	1-1.5
B	Très bien : résultats supérieurs à la moyenne, malgré un certain nombre d'insuffisances	16-17.9	8.0-8.9	
C	Bien : généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables	14-15.9	7.0-7.9	1.6-2.5
D	Satisfaisant : travail honnête, mais comportant des lacunes importantes	12-13.9	6.0-6.9	2.6-3.5
E	Passable : les résultats satisfont aux critères minimaux	10-11.9	5.0-5.9	3.6-4.0
F	Insuffisant : un travail supplémentaire considérable est nécessaire	0-9.9	0.0-4.9	4.1-5

Tableau : Équivalence des notes par pays.

Transfert de crédits, reconnaissance : le Système Européen de Transfert de Crédits (ECTS) sera utilisé pour transcrire les résultats pédagogiques entre les Partenaires. Les Partenaires acceptent de reconnaître mutuellement chaque module validé par un étudiant auprès d'un autre Partenaire et d'accepter les résultats à l'examen et les notes attribuées.

§2. Après avoir réussi le Programme IDOH+, les étudiants obtiennent un diplôme conjoint de l'UT, de UAB et de MHH (le « Diplôme Conjoint »). Chaque Partenaire sera responsable de l'accréditation du Diplôme Conjoint suivant ses procédures nationales.

§3. Chaque Partenaire transmettra au Coordinateur un dossier avec tous les résultats obtenus par l'étudiant pour chaque module concerné lors de sa mobilité au sein de son établissement. L'UT, en tant qu'Institution Coordinatrice, conservera tous les relevés de notes de Master des étudiants et transmettra les résultats de tout étudiant à chacun des Partenaires à la fin de chaque année universitaire.

§4. Le Diplôme Conjoint attribué par les Partenaires sera délivré par l'UT, en tant qu'Institution Coordinatrice, et imprimé sur le parchemin de l'Imprimerie Nationale Française, accompagné d'un Supplément au Diplôme conforme aux lignes directrices de l'EACEA. Le parchemin du Diplôme Conjoint devra être conçu conformément au modèle publié dans le Bulletin Officiel Français n° 16 (16 avril 2015) et du Bulletin Officiel Français n°35 (26 septembre 2019). Le parchemin de Diplôme Conjoint sera alors envoyé pour les signatures successives de l'UAB et de MHH. Ensuite, l'UT demandera au recteur de l'académie d'Orléans-Tours de le signer. Ensuite, le parchemin de Diplôme Conjoint sera envoyé aux étudiants et remplacera le certificat provisoire délivré juste après la validation du Programme par l'étudiant.

Article 9 - Admission des Etudiants

§1. Le Programme IDOH+ est conçu pour offrir un programme d'étude de haut niveau pédagogique avec un focus important sur les maladies infectieuses, la gestion des maladies émergentes ou des épidémies, l'immunologie, la microbiologie et l'interconnexion entre les humains, les animaux et leur environnement (One Health).

§2. Pour que la candidature soit éligible, les étudiants doivent avoir obtenu une Licence ou l'équivalent de 180 ECTS avec une majeure en immunologie, maladies infectieuses, biomédecine, microbiologie ou un sujet similaire, d'une université accréditée. Les étudiants issus des domaines de la médecine ou des études pharmaceutiques ou vétérinaires sont également éligibles. Les étudiants doivent être capables de

démontrer leur maîtrise de l'anglais au moyen d'un test reconnu au niveau international et équivalent au niveau C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECR). Le Consortium s'appuiera sur la manière dont les organismes de certification évaluent leurs propres équivalences par rapport à ce cadre (par exemple, IELTS, TOEFL, TOEIC, etc.).

§3. Une liste de critères précis a été établie et approuvée par le Consortium. Tous les candidats déposeront une candidature auprès du Consortium en utilisant le formulaire de candidature sur le site internet du Programme IDOH+.

Le SelCo sélectionnera les étudiants. Dans un premier temps, toutes les candidatures reçues seront présélectionnées par l'Institution Coordinatrice pour décider de l'éligibilité, conformément aux conditions d'admission communes. Dans un deuxième temps, le SelCo examinera toutes les demandes éligibles selon les Critères de Sélection Communs et statuera sur la liste des étudiants reçus pour un entretien, puis sur la liste finale et la liste de réserve des étudiants admis. Chaque cohorte sera composée de 26 étudiants au maximum (de façon préférable 24) et de 12 étudiants au minimum. Dans le cas où le nombre minimum d'étudiants n'est pas atteint, le StrCo en informera le CO et les Partenaires discuteront et décideront de la manière de procéder. La répartition entre les bénéficiaires de bourses d'études EMJMD et les étudiants autofinancés suivra, dans la mesure du possible, celle demandée dans le cadre de la demande de subvention initiale (Bénéficiaires de bourses/Étudiants autofinancés : 17/7 pour la première cohorte (pour les bénéficiaires de bourses : 15 étudiants des Pays Partenaires (14 Heading 1 et 1 Heading 4) et 2 étudiants des Pays du Programme), 16/8 pour la seconde cohorte (pour les bénéficiaires de bourses : 14 étudiants des Pays Partenaires (13 Heading 1 et 1 Heading 4) et 2 étudiants des Pays du Programme), 16/8 pour la troisième cohorte (pour les bénéficiaires de bourses : 14 étudiants des Pays Partenaires (12 Heading 1 et 2 Heading 4) et 2 étudiants des Pays du Programme) et 15/9 pour la quatrième cohorte (pour les bénéficiaires de bourses : 13 étudiants des Pays Partenaires (13 Heading 1) et 2 étudiants des Pays du Programme).

§4. Chaque Partenaire s'engage à ce que le SelCo s'efforce d'obtenir une sélection d'excellence, sans tenir compte de la situation financière ou de l'origine sociale des candidats et, pour écarter tout doute, ne traitera pas une personne ou un groupe de personnes moins favorablement qu'une autre sur la base de la race, la couleur, la religion ou la conviction philosophique, l'origine ethnique, le sexe, l'âge, le handicap, la nationalité, le statut matrimonial ou l'orientation sexuelle. La sélection des étudiants sera compétitive et l'attribution des bourses Erasmus + se fera conformément aux règlements du Programme IDOH+.

§5. Chaque candidat recevra une confirmation lors de la réception de sa candidature, ainsi que la décision finale sous forme écrite (courrier électronique), qui indiquera si elle est ou non confirmée par l'EACEA. Tout courriel confirmant l'acceptation d'un étudiant indiquera clairement si cet étudiant reçoit ou non une bourse d'études EMJMD. Durant toute la procédure d'admission, le personnel de l'Institution Coordinatrice sera en contact avec le candidat et l'informerá des mesures à prendre, des documents manquants / incomplets et de toute autre question concernant sa candidature.

§6. Les conditions générales d'admission communes, les critères de sélection communs spécifiques et les lignes directrices sont présentés dans l'Annexe 4. Ils seront revus et modifiés annuellement par le Comité de Pilotage.

§7. L'Institution Coordinatrice remettra à tous les étudiants admis un contrat stipulant leurs droits et obligations en relation avec le Programme IDOH+ (le «Contrat Etudiant» (« Student Agreement »)). Les étudiants admis devront signer le Contrat Etudiant et le retourner au Coordinateur avant le début de l'année universitaire. Le Coordinateur transmettra dès que possible à chacun des partenaires une liste définitive de tous les étudiants qui ont été sélectionnés et qui ont accepté la proposition de participer à la formation, ainsi que les copies de tous les Contrats Etudiants signés.

§8. En vertu de chaque Contrat Etudiant, l'UT, en tant qu'Etablissement Coordinateur, obtiendra le consentement des étudiants du Programme IDOH+ pour le traitement de leurs données personnelles par ou pour le compte de chaque Partenaire et Membre Associé aux fins de l'administration et de la délivrance du Programme IDOH, le suivi et l'évaluation du programme IDOH+ et les commentaires sur les résultats des étudiants.

Ce consentement comprend l'acceptation des éléments suivants :

- (1) Transfert des données personnelles d'un étudiant, aux fins précitées, hors de l'Union européenne si un Partenaire ou Membre Associé se situe en dehors de l'Union Européenne ; et
- (2) Intégration, par chaque Partenaire, des données personnelles de l'étudiant dans sa base de données d'anciens étudiants et utilisation de ces données pour garder le contact avec eux.

Si un Partenaire ou un Membre Associé traite des données personnelles pour le compte d'un autre Partenaire ou Membre Associé, il :

- (i) prendra les mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées pour empêcher le traitement non autorisé ou illégal de ces informations et pour empêcher les pertes ou altérations accidentelles ou illégales ou la destruction, l'endommagement ou l'accès à ces informations ; et
- (ii) se conformera aux instructions raisonnables de l'autre Partenaire ou Membre Associé par rapport à ces données ; et
- (iii) ne transférera pas de telles informations hors de l'Espace Economique Européen, à moins que le consentement adéquat de l'étudiant ait été obtenu.

§9. Chaque Partenaire se conformera (dans la mesure où cela est applicable) à toutes les lois applicables en matière de protection des données en relation avec ses obligations en vertu du présent Accord.

§10. Chaque Partenaire sera responsable de s'assurer que son nombre d'étudiants est reconnu dans ses procédures internes de planification et de budgétisation et dans tout résultat statistique.

§11. De plus amples renseignements sur le processus de candidature et de sélection des étudiants sont disponibles à la section 2.4 de la Proposition.

Article 10 - Services aux étudiants

§1. La qualité et la variété des services aux étudiants correspondront aux normes énoncées dans les lignes directrices du EMJMD.

§2. Pour chaque étudiant, l'établissement Partenaire d'accueil doit nommer un Gestionnaire Administratif Local, qui fournira des conseils ou une assistance aux étudiants pendant leur séjour chez ce Partenaire.

§3. Les Gestionnaires Administratifs Locaux s'engageront à aider les étudiants dans leurs démarches concernant leur intégration, y compris, notamment, l'accès aux cours de langues, aux bibliothèques et aux restaurants universitaires ainsi qu'aux services des Bureaux Internationaux respectifs et ils assisteront également les étudiants pour leurs demandes de visa et pour la recherche d'un logement approprié ; cependant, pour ces deux derniers sujets, la responsabilité première incombera aux étudiants.

Article 11 - Droits de Propriété Intellectuelle

§1. Chaque Partenaire accorde aux autres Partenaires une autorisation non exclusive, non transférable et libre de redevance pour utiliser leurs noms et logos respectifs, y compris les marques, uniquement dans le but de s'acquitter de leurs obligations et d'exercer leurs droits en vertu du présent Accord de

Consortium et de l'Accord de Subvention. Chaque utilisation des noms et/ou logos doit se faire sous la forme convenue préalablement et par écrit avec le Partenaire concerné.

§2. Aux fins du présent Article et du présent Accord de Consortium, les définitions suivantes s'appliqueront :

- « Propriété intellectuelle d'Amont » signifie toute Propriété Intellectuelle créée et développée avant la Date de Début ou, si générée après la Date de Début, qui est générée/crée dans le périmètre du Programme IDOH+ et est introduite et/ou utilisée dans la mise en œuvre du Programme IDOH+ ;
- « Propriété Intellectuelle d'Aval » désigne toute Propriété Intellectuelle créée et développée par un Partenaire ou par un Etudiant au cours de la mise en œuvre du Programme IDOH+.
- « Propriété intellectuelle » désigne les œuvres protégées par le droit d'auteur, les brevets, les découvertes, les améliorations, les inventions, les marques, le design, les informations, les données, les formules, les spécifications, les résultats de test et d'essais sur le terrain, les diagrammes, l'expertise, les techniques, la technologie, le savoir-faire et autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, y compris les applications et le droit de demander l'enregistrement d'un des droits susmentionnés.

§3. Toute Propriété Intellectuelle d'Amont devra demeurer en tout temps la propriété unique et exclusive du Partenaire auquel cette Propriété Intellectuelle d'Amont appartenait avant la date de début du présent Accord de Consortium.

§4. Aux fins du présent Accord de Consortium, la propriété et/ou le contrôle de la Propriété Intellectuelle d'Aval (telle que définie ci-après) s'appliquera comme suit :

- La Propriété Intellectuelle d'Aval a été créée ou développée par un étudiant et sera la propriété de cet étudiant, à moins que les Partenaires n'en conviennent autrement par écrit.
- Dans le cas où un étudiant effectue un stage chez un Membre Associé, l'UT, en tant qu'Institution Coordinatrice, met en place une convention de stage avec ce Membre Associé qui doit indiquer que toute Propriété Intellectuelle d'Aval créée ou développée par un étudiant pendant un tel stage sera la propriété de cet étudiant, à moins que les Partenaires n'en conviennent autrement par écrit.
- Si la Propriété Intellectuelle d'Aval est générée par un employé d'un Partenaire, elle doit alors être soumise aux règles du Partenaire employeur.
- Lorsque la Propriété Intellectuelle d'Aval est développée en commun entre les étudiants et/ou les employés d'un ou de plusieurs Partenaires ou entre les employés de deux ou plusieurs Partenaires, elle doit alors appartenir conjointement aux parties concernées (les « Copropriétaires »). Chaque Copropriétaire sera autorisé à utiliser la Propriété Intellectuelle d'Aval détenue conjointement à des fins de recherche et d'enseignement.

En ce qui concerne toute Propriété Intellectuelle d'Aval détenue en commun, les Copropriétaires négocient un accord d'invention conjoint, qui précisera les droits que chaque Copropriétaire aura en ce qui concerne le partage des revenus, la protection et l'exploitation de la Propriété Intellectuelle d'Aval conjointe (soit par eux-mêmes, soit par l'intermédiaire de tiers) et prévoira un partage juste et équitable des coûts des brevets, des revenus, et des responsabilités de gestion des inventions, sur la base des contributions respectives du Copropriétaire concerné par la Propriété Intellectuelle d'Aval conjointe. A moins que et jusqu'à ce que les termes de cet accord soient convenus, sauf comme expressément indiqué ici, aucun Copropriétaire ne devra accorder à un tiers un droit ou une autorisation en vertu de la Propriété Intellectuelle d'Aval conjointe sans obtenir préalablement l'accord écrit préalable des autres Copropriétaires.

Chaque Partenaire s'engage à procurer aux employés les droits nécessaires à la mise en œuvre du présent Article.

§5. Chaque Partenaire informera pleinement et sans délai les autres Partenaires de toute violation réelle, de toute menace de contrefaçon ou de toute suspicion d'infraction au regard des droits en Propriété Intellectuelle de l'autre Partenaire, qui est portée à l'attention du premier Partenaire, et de toute réclamation présentée par un tiers qui est portée à son attention sur le fait que la commercialisation et/ou l'offre du Programme IDOH porte atteinte aux droits d'un tiers.

Article 12 - Informations confidentielles

§1. Toutes les données et autres documents et informations qui sont, ou qui devraient raisonnablement être de nature confidentielle; toute Propriété Intellectuelle d'Amont et toute Propriété Intellectuelle d'Aval («Informations Confidentielles») fournies par un Partenaire (la partie divulgateuse) à un autre Partenaire (la partie réceptrice) en vertu du présent Accord de Consortium demeureront la propriété de la partie divulgateuse et seront traitées comme confidentielles par la partie réceptrice pendant l'exécution du présent Accord de Consortium et pour une période indéterminée par la suite.

§2. La partie réceptrice ne pourra, pendant la durée du présent Accord de Consortium ou à un moment ultérieur, utiliser des Informations Confidentielles ou divulguer des Informations Confidentielles à un tiers autrement que dans l'exécution de ses obligations en vertu du présent Accord de Consortium.

§3. Sans préjudice de ce qui précède, les obligations de la partie réceptrice en vertu de l'article précédent cessent néanmoins d'être applicables dans les cas suivants :

- lorsque des Informations Confidentielles deviennent accessibles au grand public autrement que par une violation de cet article ;
- lorsque la partie réceptrice peut prouver que les Informations Confidentielles étaient déjà du domaine public au moment de la réception par la partie divulgateuse ou ont été reçues sans aucune obligation de confidentialité ;
- lorsque les Informations Confidentielles ont été légalement reçues d'un tiers sans restriction ni violation d'une obligation de confidentialité ;
- lorsque la partie réceptrice est tenue de divulguer toute Information Confidentielle en vertu d'une décision ou d'une ordonnance judiciaire, légale ou autre ;
- lorsque la divulgation d'Informations Confidentielles est nécessaire pour permettre à la partie réceptrice de se conformer aux obligations de divulgation d'information exigées par la législation nationale.

§4. Chaque Partenaire doit faire des efforts raisonnables pour aviser rapidement l'autre partie par écrit de toute divulgation non autorisée ou de toute utilisation abusive d'Informations Confidentielles après avoir pris connaissance de cette divulgation non autorisée ou de cette utilisation abusive.

§5. Chaque Partenaire prendra les mesures pour se conformer aux obligations de confidentialité stipulées ci-dessus et exiger de ses employés et de ses sous-traitants qu'ils s'y conforment, ces mesures ne pouvant être levées qu'avec l'autorisation écrite préalable de la partie divulgateuse concernée.

§6. Chaque Partenaire informera tout étudiant des dispositions du présent Accord de Consortium et prendra les dispositions pour mettre en place un accord de confidentialité distinct avec tous les étudiants lorsque cela sera nécessaire.

Article 13 - Plaintes des étudiants et Discipline

Les établissements se tiendront mutuellement informés des plaintes déposées par les étudiants ou des plaintes au sujet des étudiants, y compris les allégations de harcèlement, ou les recours. Si nécessaire, les Partenaires s'efforceront de résoudre ces plaintes ou recours en recourant à leurs procédures internes respectives. Si un étudiant demeure insatisfait après que le Partenaire ait traité sa plainte, l'étudiant peut, le cas échéant, être auditionné par le Bureau de Coordination du Programme.

Les étudiants seront soumis aux codes disciplinaires et aux règlements de l'établissement Partenaire au moment où ils y étudient. Dans le cas d'allégations formulées à l'encontre d'un étudiant à l'occasion d'un incident impliquant plus d'un Partenaire, les Partenaires concernés consulteront le Bureau de Coordination sur les mesures à prendre et sur les procédures qui devront être appliquées.

Article 14 – Répartition des fonds au sein du Consortium

§1. L'EACEA, agissant par délégation de la Commission Européenne, finance le Consortium. Les fonds, mentionnés dans l'Accord de Subvention (Annexe 1) (les « fonds »), sont versés à l'UT, en tant qu'Institution Coordinatrice en trois versements conformément aux termes de l'Accord de Subvention. Dès que possible, l'UT, en tant qu'Institution Coordinatrice, fait part à UAB et à MHH des informations nécessaires pour la préparation des rapports techniques et financiers, qui doivent être envoyés à l'EACEA conformément à l'Accord de Subvention, afin de demander chaque versement du financement par l'EACEA.

§2. UAB et MHH fourniront à l'UT, en tant qu'Institution Coordinatrice, des rapports financiers au plus proches du réel et/ou la preuve des dépenses engagées pour chaque période de paiement afin de permettre à l'UT, en tant qu'Institution Coordinatrice, de soumettre à l'EACEA les rapports d'avancement de préfinancement correspondants, conformément à l'Accord de Subvention.

§3. Les étudiants impliqués dans le programme IDOH+ paient des droits d'inscription (« Droits d'inscription »). Le taux annuel des droits d'inscription est fixé pour la durée de l'Accord de Subvention à NEUF MILLE EUROS (9000.- €) pour les étudiants des pays Partenaires, et QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS (4500.- €) pour les étudiants des pays du Programme, indépendamment du fait que le candidat soit bénéficiaire de la bourse ou non.

§4. Les Droits d'Inscription sont versés à l'UT en tant qu'Institution Coordinatrice.

§5. Les Fonds et les Droits d'Inscription sont utilisés pour couvrir les dépenses résultant de l'organisation et de la logistique du Programme IDOH+ selon le budget indiqué dans le Tableau 1 (le « Budget »). Les Partenaires reconnaissent que le Budget est basé sur le nombre et la répartition prévus des étudiants, conformément à l'Article 9, paragraphe 3. Dans le cas où le nombre et la répartition réels des étudiants diffèrent, le Budget et les dépenses payables à chacun des Partenaires ci-après sont modifiés en conséquence.

§6. L'UT, en tant qu'Institution Coordinatrice, est chargée de la gestion du Budget et notamment, (1) en consultation avec MHH et UAB, de la gestion de tout changement apporté au Budget en raison d'une différence entre le nombre et la répartition prévus/réels des étudiants; et (2) le paiement des frais des Partenaires conformément aux Articles 14§7 et 14§8 ci-dessous. Si l'UT a pris en charge des frais pour les partenaires avant la répartition des fonds, les montants correspondants seront déduits du budget alloué aux partenaires.

§7. Comme il est indiqué dans le Budget, l'UT, en tant qu'Institution Coordinatrice, verse à MHH un montant total de QUATRE CENT QUATRE-SEPT MILLE EUROS (447 000 €) (« **Fonds MHH** »). Cela doit être payé en deux tranches comme suit:

Tranche 1: 2019-2021

- Le paiement du premier préfinancement équivalant à 25% des fonds de MHH (36 250€) alloués pour la période 2019-2021 (représentant la somme maximale de CENT QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (145 000 €) (« Fonds MHH 2019-21 ») sera effectué par l'UT à MHH dans les 30 jours suivants la signature de l'accord.
- Le paiement du second préfinancement correspondant à 50% des Fonds de MHH pour 2019-21 et un troisième préfinancement correspondant à 25% des fonds de MHH pour 2019-21 sont versés dans les 30 jours après réception par l'UT de la demande formelle de préfinancement présentée par MHH (sous réserve que MHH ait utilisé au moins 70% du versement de préfinancement le plus récent et le solde de tout versement de préfinancement antérieur versé par l'UT à l'MHH).
- Le troisième paiement effectué par l'UT à MHH n'interviendra pas avant novembre 2021.

Tranche 2: 2022-2025

- Le paiement du préfinancement équivalant à 25% des Fonds de MHH alloués pour la période 2022-2025 (représentant la somme maximale de TROIS CENT DEUX MILLE EUROS (302 000€) (« Fonds MHH 2022-2025 ») (« Paiement 4 ») ; le paiement du cinquième préfinancement équivalant à 50% des fonds de MHH pour 2022-2025 et le paiement du sixième préfinancement équivalant à 25% des fonds de MHH pour 2022-2025 sont payés par l'UT à MHH (sous réserve que MHH ait utilisé au moins 70% du versement de préfinancement le plus récent et le solde de tout versement de préfinancement antérieur versé par l'UT à MHH).
- Le paiement 5 effectué par l'UT à MHH n'interviendra pas avant mai 2023.
- Chaque demande de paiement de préfinancement présentée par MHH doit être accompagnée de rapports financiers (feuille de paie, factures, etc.) justifiant le paiement demandé et de la certification par l'agent comptable de MHH.

§8. Comme indiqué dans le Budget, un montant maximal de CINQ CENT SEIZE MILLE EUROS (516 000€) (« **Fonds UAB** ») est payable par l'UT, en tant qu'Institution Coordinatrice, à l'UAB. Ce montant sera payable en deux tranches comme suit :

Tranche 1: 2019-2021

- Un premier paiement de préfinancement équivalent à 25% de la part des Fonds UAB (30 250€) alloués pour la période 2019-2021 (représentant la somme maximum de CENT VINGT ET UN MILLE EUROS (121 000€) (« Fond UAB 2019-2021 ») sera effectué par l'UT à UAB dans les 30 jours suivant la signature de l'accord.
- Un second paiement de préfinancement équivalant à 50% des Fonds UAB 2019-2021 et un troisième paiement de préfinancement correspondant à 25% des Fonds UAB 2019-2021 sera effectué par l'UT à UAB dans les 30 jours après réception par l'UT de la demande formelle de préfinancement présentée par UAB (sous réserve que UAB ait utilisé au moins 70% du versement de préfinancement le plus récent et le solde de tout versement de préfinancement antérieur versé par l'UT à UAB).
- Le paiement 3 effectué par l'UT à UAB n'interviendra pas avant novembre 2021.

Tranche 2: 2022-2025

- Le paiement du préfinancement équivalant à 25% de la part des Fonds de UAB (98 750€) alloués pour la période 2022- 2025 (représentant la somme maximale de TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (395000€) (« Fonds UAB 2022-2025 ») (« Paiement 4 ») ; le paiement du cinquième préfinancement équivalant à 50% des fonds de UAB pour 2022-2025 et le paiement du sixième préfinancement équivalant à 25% des fonds de UAB pour 2022-2025 sont payés par l'UT à UAB (sous réserve que UAB ait utilisé au moins 70% du versement de préfinancement le plus récent et le solde de tout versement de préfinancement antérieur versé par l'UT à UAB).
- Le paiement 5 effectué par l'UT à UAB n'interviendra pas avant mars 2023.
- Chaque demande de paiement de préfinancement présentée par UAB doit être accompagnée de rapports financiers (feuille de paie, factures, etc.) justifiant le paiement demandé et de la certification par l'agent comptable de UAB. Le consortium paiera l'inscription de 5 étudiants/an maximum pour la période de stage/mémoire de Master.

§9. UT, en tant qu'Institution Coordinatrice, transférera les Fonds de UAB à UAB et les Fonds MHH à MHH sur les comptes bancaires adéquats, comme précisé dans l'Annexe 5, ou sur tout autre compte bancaire, comme UAB et MHH pourraient par la suite le demander.

Article 15 – Assurance

L'UT est responsable de la conclusion d'un accord au nom du Consortium avec une compagnie d'assurance qui couvre tous les étudiants inscrits au Programme IDOH+ et qui correspond aux conditions définies par l'EACEA telles qu'indiquées dans l'Accord de Subvention. En outre, l'UT est responsable du paiement des primes d'assurance pour le compte du Consortium, les coûts étant couverts par le montant forfaitaire de coordination. L'assurance doit couvrir l'intégralité des risques encourus par l'étudiant, y compris ceux au sein d'un laboratoire de recherche (notamment les risques biologiques et chimiques) dans le cadre du Programme.

Article 16 - Responsabilité

§1. Chaque Partenaire sera seul responsable vis-à-vis des autres Partenaires pour toute perte, toute destruction, tout dommage ou tout préjudice résultant de ses propres actions dans l'exécution de cet Accord de Consortium. Nonobstant ce qui précède, la responsabilité globale d'un Partenaire sera limitée à une fois la part du Partenaire dans le coût total du projet, à condition que ce dommage ne soit pas causé par un acte délibéré ou par négligence grave.

§2. Chaque Partenaire sera pleinement responsable de la réalisation de toute partie de sa contribution relative à l'Accord de Consortium et du respect des exigences en matière d'assurance et sécurité sociale pour ses personnels impliqués dans le Programme.

Article 17 - Règlement

Le présent Accord de Consortium respecte en tous points les termes de l'Accord de Subvention (Annexe 1) et est régi par la loi française. Le règlement de tout différend ou conflit découlant de ou en relation avec cet Accord de Consortium devra faire l'objet d'un règlement à l'amiable entre les Partenaires. Seuls les tribunaux Français sont compétents pour statuer sur les litiges non résolus.

Les annexes suivantes font partie du présent Accord de Consortium:

- Annexe 1: Accord de Subvention
- Annexe 2 : Proposition du Programme IDOH+ (critères d'attribution 1, 2, 3, 4 et critères de demande de bourses supplémentaires)
- Annexe 3 : Aperçu du Programme d'études IDOH+ et description des modules
- Annexe 4 : Conditions d'admission et lignes directrices
- Annexe 5 : Formulaires d'identification financière des Institutions Partenaires
- Tableau 1: Répartition budgétaire (Tables 1.1 et 1.2)

Signatures et cachets

Fait en quatre exemplaires originaux en anglais.

Pour l'Université de Tours (UT),

Date, cachet et signature du représentant légal, Philippe Vendrix, Président

Pour l'Universitat Autònoma de Barcelona (UAB)

Date, cachet et signature du représentant légal, Margarita Arboix Arzo, Rectrice

Pour la Medizinische Hochschule Hannover (MHH),

Date, cachet et signature du représentant légal, Pr Dr med. Michael P. Manns, Président

Annex 3: Curriculum description

First Semester : UT			Hours	ECTS
Introductory course	Basic Immunology	Lectures Tutorials - Flipped classrooms	4h 16h	4
	Statistics	Lectures Independent work	15h 65h	
Infectious diseases & Public health	Major infectious diseases affecting humans, Emerging pathogens, "Omics", Pathogen-induced cancers, Introduction to One Health	Lectures Tutorials Independent work	60h 15h 90h	7
Immune response against infectious diseases at systemic and mucosal levels	Innate immune response, Dendritic cells, Neonate immunity, Mucosal barrier, Lymphoid tissues of mucosa, Passive immunity, Immunity against pathogens	Lectures Practical courses Independent work	40h 15h 70h	5
Host-pathogen interactions	Molecular and cellular mechanisms of host-pathogen interactions : Virus morphogenesis, Pathogen entry and trafficking in infected cells, cell-to-cell spreading, interference and viral restriction.	Lectures Tutorials Independent work	25h 6h 44h	3
Virulence and Resistance	Virulence genes, Regulation systems, Viral diversity and escape. Anti-infectious chemotherapy, Pathogen resistance and evolution, Mobile genetic elements	Lectures Tutorials Practicals Independent work	36h 10h 10h 69h	5
Animal Welfare, Animal Models and their alternatives	Animal Welfare Comparative anatomy (mice, fish, sheep, rabbit) Animal models for vectorized diseases Fish and zebrafish models : imaging Animal models for such as cancer, atopy, heart disease and neurodegeneration. Alternatives (explants, organoids, embryonated eggs, xenopus eggs, blood pockets for insect feedings, ex vivo experiments)	Lectures Tutorials Practicals Independent work	14h 5h 16h 40h	3
French language	Basic linguistic tools. Oral and written expression	Tutorials Independent work	48h 27h	3

Second semester : UAB			Hours	ECTS
One Health and Major & Endemic zoonosis	Epidemiology and risk analysis : Basic epidemiological concepts. Surveillance. Risk assessment. Geographic information systems. Major and endemic zoonoses : Multidisciplinary approach to major viral, bacterial, parasitic and fungal zoonosis. Diagnosis, control, risk assessment, management and communication.	Lectures Tutorials and Supervised work Practical work Independent work	58h 30h 18h 119h	9
One health in emergent diseases and in special situations	Emergent zoonosis. Zoonosis in immunosuppressed populations. Risk assessment, management and communication of zoonosis in situations of Public Health Alerts, Bio threats and in low/income countries.	Lectures Tutorials Practical work Independent work	58h 21h 13h 133h	9

One health in Food safety	Food Safety and Security under the One Health approach. Evolution of food borne zoonosis. Principal Food borne bacteria, parasites, viruses, prions, mycotoxins and biotoxins.	Lectures & seminars Tutorials Practices Independent work	33h 18h 22h 77h	6
Biosafety and biosecurity	Hazard Criteria and Categorisation of Microbes. BSL3 and BSL4 Lab Technical specifications. Risk assessment procedures and Biosecurity. Experimental procedures with animals under biocontainment.	Lectures Practices Independent work	20h 20h 35h	3
Spanish language	Basic linguistic tools	Lectures Independent work	50h 25h	3
Summer School : Soft skills (creative thinking, effective communication, assertive leadership)			Organized by UAB	
Third Semester : MHH			Hours	ECTS
Infectious Diseases and Diagnostics	Medical microbiology, medical virology, Infection of organs (gastrointestinal tract, respiratory and nervous systems). Monitoring infectious diseases following antiviral or anti-bacterial therapy. Bacterial protein toxins.	Lectures Seminars Practices Independent work	38h 28h 40h 104h	7
Translational Medicine & Innovative Therapies	Major classes of therapeutics Coding and noncoding RNA Monoclonal antibodies and innovative antibody formats, Vaccines, Combination therapies Preclinical testing- Regulatory framework for clinical trial application in the EU Phase I clinical trials and translational medicine	Lectures Seminars Practices Independent work	28h 28h 14h 80h	5
Genomes and Gene Editing	Gene transfer, Gene expression, Gene Therapy, Genome editing, Bioinformatics	Lectures Seminars Independent work	32h 32h 86h	5
Emerging Viral Infections: Discovery and Intervention Strategies	Virus discovery: NGS, sequence analysis, phylogeny. Molecular toolbox: Reverse genetics Host restriction/adaptation: receptor usage and replication. Viral pathogenesis Development of prophylactic and therapeutic intervention strategies	Lectures Tutorials Practices Independent work	46h 8h 16h 80	5
Biorisk Management in Research and Diagnosis	Comprehensive biorisk management approach New concept of WHO on the relationship between risk groups of organisms and containment requirements	Lectures Seminars Practices Independent work	28h 28h 14h 80	5
Scientific Reading, Writing and Presentation	Searching the scientific literature; scientific writing style; writing graduate level papers, proposals, projects, and thesis components; preparing scientific presentations; presentation of data.	Lectures Seminars Independent work	21h 35h 34h	3
Four Semester : Internship/Master Thesis			ECTS	
Written report (50 %)				15
Oral presentation (20 %)				6
Answers to jury question (20%)				6
Supervisor Evaluation (10 %)				3

Introductory Course - Immunology Part

Organization: Université de Tours

Teaching unit coordinator: Isabelle DIMIER-POISSON

Position: Professor (PhD)

Teaching unit outline

This module will be focused on immunology to ensure that all the students share the same basic knowledge in this core discipline of the programme. A teaching approach close to the “flipped classrooms” concept will be implemented for this introductory course to develop the student's ability to acquire new knowledge autonomously but also to meet and to work collectively, for instance to deepen a meaningful concept through interactive group activities.

Topics addressed

Immunology:

Lymphoid tissues

General introduction to the immune system

Structure and organisation of the immune system

Complement

Immunoglobulins and B lymphocytes: Structure and function of immunoglobulins, Molecular genetics, antigen-antibody interactions, lymphocyte development, B lymphocyte biology, signaling mechanisms and activation

T lymphocytes: T cell antigen receptors, T lymphocyte signaling mechanisms and activation, development of T cells, peripheral T lymphocyte responses and function

Macrophages and phagocytosis

Major Histocompatibility complex (MHC) molecules: Structure, Function and genetics

Cell biology of antigen processing and presentation

ECTS	Lectures	Tutorials	Practical work	Digital learning	Personal work
2	4	16 hours			30

Assessment method

Oral presentation 100%

Introductory Course - Statistics part

Organization: Université de Tours

Teaching unit coordinator: Clovis TAUBER- Bruno GIRAUDEAU

Position: Assistant Professor (PhD). Professor (MD; PhD)

Teaching unit outline

This module will be students the basis of Statistics and train them for the use of R software.

Topics addressed

Statistics: Probability, Bayes rule, correlation versus causation, Mean, Median, Mode; Standard Deviation, Variance, Normal distribution, linear regression, Confidence intervals, Statistical tests

ECTS	Lectures	Tutorials	Practical work	Digital learning	Personal work
2	15				35

Assessment method

Computer based exam 100%

Public Health and Infectious diseases

Organization: Université de Tours

Teaching unit coordinators (Part 1): Laurent MEREGHETTI - Daniel MARC-

Position: Professor (M.D-PhD) - INRA Researcher (DVM-PhD)

Teaching unit coordinators (Part 2): Romuald PATIENT - Antoine TOUZE

Position: Assistant Professor (PhD) - Professor (PhD)

Teaching unit outline

This module will present the general concepts in infectiology and public health, and in epidemiology. Lectures and tutorials will give the student an understanding of the epidemiological tools currently used, including new tools of phylogenetics and molecular epidemiology. The module will introduce the One-Health concept. It will also give an overview of the impact of major infectious diseases affecting humans and animals as well as some recently emerged diseases. The role of pathogens in cancer induction will also be discussed (part 2)

Topics addressed

General concepts

- . General methods in infectiology
- . Basic concepts in epidemiology
- . Big data and management of infections
- . European networks (VetBioNet, EU-JAMRAI, One Health EJP)
- . New tools of phylogenetics and molecular epidemiology
- . Healthcare acquired infections
- . Surveillance and emergency
- . Viral contamination of the environment
- . Emerging infections in animals

Specific infectious diseases

- . Bacteria: Tuberculosis, Buruli ulcer, Legionellosis
- . Viruses : Influenza, HIV, Measles
- . Parasites : Malaria
- . Pathogen-induced cancers (papillomavirus and polyomavirus, Helicobacter pylori, Herpesviridae, HCV, HBV, retroviruses)

One Health concept

- . Introduction to the One Health concept
- . World Health Organization (WHO)
- . International organization in Animal health and welfare (OIE)
- . International organizations in food safety (FAO)

ECTS	Lectures	Tutorials	Practical work	Digital learning	Personal work
7	60h	20h			95h

Assessment method

Written exams (70%)

Oral presentation (workgroup about One Health topic) (25%)

Review of a scientific paper (5%)

Host-Pathogen Interactions

Organization: University of TOURS

Teaching unit coordinator: Emmanuelle BLANCHARD, Caroline DENESVRE, Agnès WIEDEMANN
Position: Professor of Cell Biology at the Faculty of Medicine (PhD), INRA Researchers (DVM-PhD and PhD)

Teaching unit outline

This teaching unit includes 20h of courses with about ten different speakers from the fields of bacteriology, virology and parasitology. Speakers will also include faculty members from other universities. These courses explore the fundamental aspects of host-pathogen interactions at the molecular level by focusing on the mechanism by which a given pathogen hijack, modify and/or disrupt host cell functions to its benefit. Methods and research approaches based on specific examples will also be studied (e.g. *in vitro* infection/entry models, cell imaging, protein-protein interactions, tools to inhibit expression or function of proteins).

Topics addressed

- . Introduction to the cellular architecture, cytoskeleton and organelles.
- . Methods for imaging the interplay between cells and pathogens (*different methods of microscopy with applications, protein-protein interactions such as co-immunoprecipitation, affinity chromatography, yeast two-hybrid method...*).

- . Bacterial adhesion & virulence (*E coli*);
- . Mechanism of cellular invasion by bacteria & secretion systems (*Salmonella, Yersinia, Listeria, Shigella*), intracellular growth and multiplication of bacteria;
- . Bacteria and bacteriophages.

- . Virus entry into host cells and tropism;
- . Intracellular transport of viruses on cytoskeleton;
- . Morphogenesis of enveloped viruses;
- . Lipids and viral multiplication (Flipped classroom);
- . Virus cell-to-cell spread.

Various examples of viruses will be described to illustrate the host-virus interaction models such as HIV, Coronavirus, Hepatitis B Virus, Hepatitis C virus, Herpesvirus, Influenzavirus, Rabies lyssavirus.

- . Invasion strategies of intracellular parasites.

*Several parasites of medical importance such as *Toxoplasma gondii* and *Plasmodium falciparum* and others of veterinary importance such as *Eimeria tenella* will be studied in this course.*

ECTS	Lectures	Tutorials	Practical work	Digital learning	Personal work
3	25 hours	6 hours			44 hours

Assessment method

50% oral presentation (scientific article)

50% written examination

Immune response against infectious diseases at systemic and mucosal levels

Organization: Université de Tours

Teaching unit coordinator: Isabelle DIMIER-POISSON (PhD)

Position: Professor -

Teaching unit coordinator 2: Sonia LAMANDE (PhD)-Fabrice LAURENT (PhD)

Position: INRA Researchers

Teaching unit outline

In this module, the fundamental aspects of the innate and adaptive immunity will be taught. These two topics are central to understanding the host's interaction with an environment containing a wide range of potentially pathogenic microorganisms. The major role played by the dendritic cells at the interface of the innate and adaptive immune responses will be a major focus of interest. Practical works will complement this teaching by examining the immune response (Cell sorting, imaging, FACS analyses)

Topics addressed

Innate response: Toll like receptors, Natural Killer cells, Macrophages, Mucosal barrier

Adaptive response : Dendritic cells (presentation, subsets, functions), Mucosal lymphoid tissues,

Antiviral immunity, anti parasitic immunity, antibacterial immunity,

Microbiome

Practicals : Cell sorting, imaging, FACS analyses

ECTS	Lectures	Tutorials	Practical work	Digital learning	Personal work
5	40h		15 h		70h

Assessment method

40% Oral presentation of a scientific article

40% Written exam

20% Scientific report on the practical courses

Virulence and Resistance

Organization: University of Tours

Teaching unit coordinator: Catherine GAUDY-GRAFFIN

Position: Professor of Microbiology at the Faculty of Medicine (MD, PhD)

Teaching unit outline

After an initial short presentation to introduce the whole module, lectures will highlight different mechanisms of virulence associated with disease pathogenesis for a selection of important pathogens in humans and/or animals. Subsequent lectures and tutorials will give students an understanding of the mechanisms of drug resistance occurring with various viruses, bacteria and fungi. Treatment options for some major pathogens in humans and animals will be discussed.

Topics addressed

Virulence:

Diversity of the mechanisms of bacterial virulence
Mechanisms of plant colonization by zoonotic bacterial pathogens
HCV and HIV diversity and escape
Role of accessory proteins of HIV in the viral pathogenesis
Virulence of apicomplexan parasites
Pathogenic fungi
Malaria infection
Non conventional pathogens
Parasitic wasp virulence

Resistance:

Principles of antiviral therapy and molecular basis of viral resistance (models of HIV, HBV, HCV), illustration by interactive work using bioinformatic tools
Mechanisms of bacterial resistance (including practical work)
Fighting antimicrobial resistance (AMR), development of innovative products
Nematode resistance
Antifungal drugs and resistance mechanisms

ECTS	Lectures	Tutorials	Practical work	Digital learning	Personal work
5	36 hours	10 hours	10 hours		69 hours

Assessment method

50% Oral presentation of a scientific article

50% Written exam

Animal welfare, animal models and their alternatives

Organization: Université de Tours (UT), INRA and Oniris

Teaching unit coordinator: Stéphanie GERMON

Position: Assistant Professor (PharmD, PhD)

Teaching unit outline

This module will focus on animal models and their use in infectious or non infectious diseases with a strong emphasis on animal welfare and the ethical issues. Moreover, students will learn about bioengineering and *in vitro* models for limiting the use of live animals in compliance with the 3Rs (Reduce, Replace, Refine) principles.

Topics addressed:

Animal Welfare

Comparative anatomy (mice, fish, sheep, rabbit)

Animal models for vectorized diseases

Fish and zebrafish models : imaging

Animal models for such as cancer, atopy, heart disease and neurodegeneration.

Alternatives (explants, organoids, embryonated eggs, xenopus eggs, blood pockets for insect feedings, ex vivo experiments)

ECTS	Lectures	Tutorials	Practical work	Digital learning	Personal work
3	14 hours	5 hours	16 hours		40 hours

Assessment method

Laboratory notebook - reports (50%)

Written exam (50%)

French language

Organization: Université de Tours (UT)

Teaching unit coordinator: Dominique CHARBONNEAU,

Position: CUEFEE director (CUEFEE: University Centre of French as a Foreign Language)

Teaching unit outline

This module will be an introductory course of French language. The aim of this course is to provide to the students the basic linguistic tools to understand and communicate efficiently from the very first day of class. Through this module, students will also learn the main aspects of French culture, geography and history.

Topics addressed:

Oral expression in French Language

Written expression in French Language

ECTS	Lectures	Tutorials	Practical work	Digital learning	Personal work
3	48 hours				27 hours

Assessment method

Oral expression (50%)

Written expression (50%)

One Health and Major & Endemic zoonosis

<p>Organization: Universitat Autònoma de Barcelona</p>
<p>Teaching unit coordinator: Marga MARTIN Position: Professor</p>
<p>Teaching unit outline This module will start with a brief introduction to the most common epidemiological and risk assessment concepts and tools. Then, the general concepts of zoonosis and the evolutionary mechanisms of infectious agents for persisting despite the attack of the immune system and the current and future therapeutic agents or strategies will be introduced. The relevance and the final impact in the public health of these pathogens' escape and resistance mechanisms will be also evaluated. The biological, epidemiological, pathogenic, diagnose and control mechanisms of the most relevant zoonoses in the world will be presented from One Health concept perspective.</p>
<p>Topics addressed</p> <p><u>Epidemiology</u>: Basic epidemiological concepts, surveillance, risk assessment and geographic information systems.</p> <p><u>Introduction to zoonoses and etiological agents</u>: history of zoonoses; definitions, pathogens' mechanisms to avoid immune system.</p> <p><u>Antimicrobial Resistance</u>: multi-resistant zoonotic bacteria; use of antibiotics in animal production and MDR; consume and self-medication in human medicine and MDR; impact of multi-resistance in nosocomial infection; resistance against antiparasitic and antifungal products; new treatments and therapeutical approaches; the role of wild animals as reservoirs.</p> <p><u>Major Bacterial Zoonoses</u>: mycobacterias' molecular epidemiology; tuberculosis in humans and animals, new vaccine strategies and sanitation campaigns, control and communication; human and animal health actions against brucellosis; rickettsiosis; Lyme disease and other borrelias; Q fever; zoonoses of companion animals; tularaemia.</p> <p><u>Major Viral Zoonoses</u>: evaluation, control and communication of rabies; influenza A and the role of domestic and wild animals, the surveillance programme, antiviral resistances and new treatments; Coronavirus, MERSCo, SARS; research and communication skills in human outbreaks.</p> <p><u>Major Parasitic and mycotic Zoonoses</u>: Toxoplasmosis (control in cats, wild reservoirs, in pregnant women; leishmaniasis (in dog, in humans, new vaccines,); hydatidosis/ <i>Echinococcus multilocularis</i>; other parasitic zoonoses from companion animals; mycotic zoonoses in domestic animals.</p> <p><u>Lab practices (Workshops)</u>: microbiological, immunological and molecular diagnostic tools and interpretation.</p>

ECTS	Lectures and seminars	Tutorials and supervised work	Practical work	Digital learning	Personal work
9	58 hours	30h	18 hours		119 hours

Assessment method	
Attendance and active participation in class	10 %
Attendance and active participation in the laboratory practices	20 %
Self-learning activities, deliverables and work oral expositions	30 %
Evaluation tests of theoretical and practical content or synthesis activities	40 %

One health in emergent diseases and in special situations

Organization: Universitat Autònoma de Barcelona

Teaching unit coordinator: Laila DARWICH

Position: Professor

Teaching unit outline

The biology, epidemiology, pathology, diagnosis and control mechanisms of the exotic and emergent diseases and the zoonoses in special situations will be presented under the OH approach in monographic sessions and round tables or debates. These special situations comprise: HIV immunosuppressed populations, emergency sanitation and health system management in low-income countries. A One Health vision of the topics will be implemented and the particularities of tropical and subtropical ecosystems will be studied with special emphasis in the endemic zoonotic microorganisms' lifecycles and the importance of vectors and the globalization effect on OH (international human transits and animal-plant free trade).

Topics addressed

Emergent and re-emergent pathogens: Introduction and risk assessment in exotic and emergent zoonoses (effect of climatic change in vectors and diseases; arbovirosis ; entomology; surveillance systems and vector control; other viral zoonoses: ebola outbreaks ; hepatitis E ; *C difficile*, and tropical parasites (epidemiology, clinics, diagnose and treatment of malaria; helminths; neurocysticercosis; trypanosomiasis)

Veterinary Border control: role and mission of veterinary border inspection posts (BIPs)

Management of zoonoses in situations of public health alerts, threats or emergency sanitation: management of epidemics and public health crisis; risk communication in emergencies; risk assessment and contingency protocols.

Zoonoses in HIV and immunodepressed population: VIH situation updates; role of pets and companion animals as a zoonotical risk; New therapies in immunosuppressed patients.

Control and management of zoonoses in low-income countries: public health, risk evaluation and communication in developing countries

Lab practices : entomology identification; parasitology

External visits: the Clinical Lab of Vall d'Hebron Hospital in Barcelona

Workshop : Humanitarian Emergency response (NGOs)

ECTS	Lectures and seminars	Tutorials and supervised work	Practical work	Digital learning	Personal work
9	58 hours	21h	13 hours		133 hours

Assessment method

Attendance and active participation in class	10 %
Attendance and active participation in the laboratory practices	20 %
Self-learning activities, deliverables and work oral expositions	40 %
Evaluation test of theoretical and practical content	30 %

One health in food safety and security

Organization: Universitat Autònoma de Barcelona

Teaching unit coordinator: Artur Xavier ROIG

Position: Professor

Teaching unit outline

In this module, the fundamental elements of food safety and security will be taught under the One Health approach through theoretical and practical sessions or by solving case studies. The main zoonoses transmitted by food, the factors associated with their presentation and their consequences for human health will be studied. Reservoirs, the most likely forms of contamination and their impact on different types of food will also be presented. The main policies related to food security will be discussed from a national, European and global perspective. Finally, the procedures for risk assessment and the detection of pathogens usually carried out by public health agents and the food industry will be taught.

Topics addressed

Evolution of management and communication policies in food safety and security: principles and proceedings for risk assessment in food safety; management and communication of risk in food safety; the concept of "Food defense" in food borne zoonoses.

Evolution of food borne zoonoses in Spain, Europe and Worldwide: effect of globalisation in food borne zoonoses; control tools in primary production; on-line information tools about food-borne outbreaks.

Food borne bacterial zoonoses: *Salmonella* spp., *Campylobacter* spp., *Yersinia enterocolitica*, *Listeria monocytogenes*, *Escherichia coli* VT, *S.aureus* and other coagulase-positive *Staphylococcus*; *Clostridium botulinum*, *C. perfringens* and *Bacillus cereus*.

Food borne parasitic zoonoses: protozoa; trematodes and cestodes; anisakiasis, trichinellosis and other zoonoses caused by nematodes.

Other food borne agents: viruses, like hepatitis A and E viruses, calicivirus and noroviruses; prions; mycotoxicosis and biotoxines.

Practical sessions: tertiary predictive models for process validation and risk assessment; data assessment from "challenge tests"

Laboratory practical sessions: protocols for the evaluation of the presence of pathogenic microorganisms in foods; use of microbiological biomarkers.

Workshop : nutritional crisis response (NGOs)

ECTS	Lectures and seminars	Tutorials	Practical work	Digital learning	Personal work
6	33 hours	18h	22 h		77 hours

Assessment method

Attendance and active participation in class	10 %
Attendance and active participation in the laboratory practices	20 %
Self-learning activities, and deliverables	40 %
Evaluation test of theoretical and practical content	30 %

Biosafety and biosecurity

Organization: Universitat Autònoma de Barcelona

Teaching unit coordinator: Natàlia MAJÓ

Position: Associate Professor

Teaching unit outline

In this module, students will be introduced to the concept of biosafety and biosecurity and will know the hazard criteria and the categorisation of most important disease agents. The risk assessment and the management and handling of human people and animals under biocontainment will be discussed. The characteristics and specifications of different biosafety laboratory levels will be presented. Students will be trained to work in the highest levels of biosafety laboratories and animal housing facilities (BSL3 and BSL4).

Topics addressed

Hazard Criteria and Categorisation of Microbes

BSL3 and BSL4 Lab Technical specifications

Risk assessment procedures and Biosecurity

Experimental procedures with animals under biocontainment

Practices: how to move in and out of BSL3 lab, handling of virus, cell cultures and spore forming bacteria in BSL3, handling positive pressure masks.

ECTS	Lectures	Tutorials	Practical work	Digital learning	Personal work
3	20 hours		20 hours		35 hours

Assessment method

50% Lab performance.

50% Risk assessment report.

Spanish Language

Organization: Universitat Autònoma de Barcelona

Teaching unit coordinator: Sònia PRAT

Position: Director of UAB Language Service

Teaching unit outline

This module will be an introductory course of Spanish language. The aim of this course is to provide to the students the basic linguistic tools to understand and communicate efficiently from the very first day of class. Through this module, students will also learn the main aspects of Spanish and/or Catalan culture, geography and history.

Topics addressed

Spanish Language

ECTS	Lectures	Tutorials	Practical work	Digital learning	Personal work
3	50 hours				25 hours

Assessment method

50% Oral expression.

50% Written expression.

Infectious Diseases and Diagnostics

Organization: Hannover Medical School

Teaching unit coordinator: Abel VIEJO-Borbolla, Guntram GRASSL

Position: Professor, Institute of Virology / Institute of Med. Microbiology

Teaching unit outline

This module will focus on pathogenesis, toxin biology, clinical aspects and diagnostic methods of bacteria and viruses. A series of lectures combined with practical work and tutorials will provide both theoretical and practical knowledge on relevant aspects of these topics. The students will also improve other skills including teamwork, preparation of written reports, presentation and discussion of scientific reports

Topics Medical microbiology, medical virology with a focus on diagnostic methods and pathogenesis. Infection of organs including those within the gastrointestinal tract, respiratory and nervous systems. Monitoring infectious diseases following antiviral or anti-bacterial therapy. Bacterial protein toxins.

Key tools Lectures on: Medical virology, bacteriology and immunology, bacterial protein toxins, human pathogenic viruses and bacteria, disease manifestations, diagnostic methods, therapy, antivirals and antibiotics.

Independent work:

POL (problem-oriented learning) Cases: Clinical case presentation and discussion with tutor. Journal Club: Medical virology, bacteriology and toxicology papers.

Practical work: ELISA for anti-HBs antibodies, immunofluorescence, neutralisation, virus titration, culture of bacteria, identification of bacterial species, antibiotic susceptibility testing, toxin detection, diagnostic PCR, etc.

ECTS	Lectures	Seminars	Practical work	Digital learning	Personal work
7	38 hours	28	40 hours		104 hours

Assessment method:

100 % Written exam

Ungraded course work: Oral presentation (scientific paper)
Practical work (including written report)
Short lab project (including oral presentation)

Translational Medicine & Innovative therapies

Organization: Hannover Medical School

Teaching unit coordinator: Ulrich KALINKE

Position: Professor, TWINCORE Centre for Experimental and Clinical Infection Research

Teaching unit outline

The focus of this module is the transfer of knowledge in translational medicine in infectious disease and early phase clinical research with specific focus on vaccine development.

This module will address the classification of the three major classes of medicines, small molecules, biologicals, and medicinal devices. State of the art preclinical test systems will be introduced, including animal experimentation, with a focus on systems that are particularly suited to predict effects in humans. Key principles to be considered to prepare for application of clinical trial authorization at the competent authorities will be discussed. Finally, relevant infrastructure and measures necessary in order to carry out first-in-human clinical trials will be addressed.

Topics

- The three major classes of therapeutics: natural compounds, biologicals, devices
- Coding and noncoding RNA
- Monoclonal antibodies and innovative antibody formats
- Vaccines
- Combination therapies
- Preclinical testing: Animal experiments vs. assays based on primary human cells
- Regulatory framework for clinical trial application in the EU
- Phase I clinical trials and translational medicine

Students will gain knowledge about all relevant steps towards clinical development of innovative therapies after a new therapeutic strategy has been envisioned.

After successfully completing the module the students are able

- to understand how a new medicine is clinically developed in a phase I trial,
- to discuss the specific characteristics of vaccine development,
- to understand novel approaches in drug development (e.g. telomerase modulation)
- understand the importance of animal phenotyping during drug development,
- get an overview about bioinformatics tools in drug development, perform key experiments in RNA biology (detection, quantification of RNA molecules).

ECTS	Lectures	Seminars	Practical work	Digital learning	Personal work
5	28 hours	28 hours	14 hours		80 hours

Assessment method:

100 % Written exam

Ungraded course work: Oral presentation (scientific paper)
practical work (including written report)
short lab project (including oral presentation)

Genomes and Gene Editing

Organization: Hannover Medical School

Teaching unit coordinator: Axel SCHAMBACH

Position: Professor, Institute of Experimental Hematology

Teaching unit outline

This module will focus on current state-of-the-art technologies employed in basic research and used to develop gene and cell therapy applications. The different scientific methods to transfer genetic information into target cells will be explained. This will provide students with the necessary background for teaching the various gene therapy strategies that have been tested pre-clinically and clinically, including control of gene expression and available approaches for targeted genome editing.

Topics

Gene Transfer: Overview of the appropriate use of non-viral and viral gene transfer methods, including discussion of the strengths and weaknesses of each approach. Systems commonly used in pre-clinical and clinical studies will be presented, such as electroporation, Sleeping Beauty transposon, adeno-associated virus (AAV) and retroviruses (lentiviral, alpha- and gammaretroviral systems).

Gene Expression: Genetic and pharmacological mechanisms to control gene expression will be presented, including antisense oligonucleotides, inhibitory RNAs (e.g. short-hairpin RNA) and microRNA.

Gene Therapy: Students will learn the history of gene therapy and the principal concepts behind gene therapy applications. We will cover the early gene therapy failures and the important lessons learned from these studies, which led to modified strategies based upon improved understanding of genetic components and how this knowledge led to successful translation for the treatment of human diseases like genetic disorders and cancer.

Genome Editing: Students will be introduced to genome editing technologies, including transcription activator-like effector nucleases (TALENs), zinc-finger nucleases (ZFNs) and clustered regularly interspaced short palindromic repeats (CRISPR)-associated nuclease Cas9.

Bioinformatics: Students will get an overview of bioinformatics resources for analysis of protein sequences. They will be introduced to immunomic and infectivity databases and learn how to deal with immunogenicity analysis.

ECTS	Lectures	Seminars	Practical work	Digital learning	Personal work
5	32 hours	32 hours			86 hours

Assessment method

50 % Oral presentation

50 % Review of a research paper.

Emerging Viral Infections: Discovery and Intervention Strategies

Organization: Hannover Medical School

Teaching unit coordinator: Teaching unit coordinator: Albert OSTERHAUS, Guus RIMMELZWAAN

Position: Professor, Research Center for Emerging Infections and Zoonoses (RIZ)

Teaching unit outline

This module will address fundamental aspects of viral zoonotic pathogens, such as discovery of novel viruses and assessment of their zoonotic potential, genetic analysis and phylogeny, host restriction factors and virus adaptation to novel host species, pathogenesis, intervention strategies and the use of a molecular toolbox to investigate viral determinants of virulence and transmissibility. Some important well characterized viral pathogens will be discussed in depth to illuminate different prophylactic and therapeutic intervention strategies.

Topics addressed

- (i) Virus discovery: NGS, sequence analysis, phylogeny
- (ii) Molecular toolbox: Reverse genetics to produce molecular clones of -ve and +ve RNA viruses, generation and use of pseudotyped viruses
- (iii) Host restriction/adaptation: receptor usage and replication
- (iv) Viral pathogenesis: virus tropism, tissue damage caused by virus replication and host response
- (v) Development of prophylactic intervention strategies
- (vi) Development of therapeutic intervention strategies

This module will involve lectures, tutorials, self-study and both the writing of a mini review on a known specific zoonotic virus and presentation of this review as a team effort. In addition, the students will have the opportunity to partake in a two-day practical course on virus discovery.

ECTS	Lectures	Tutorials	Practical work	Digital learning	Personal work
5	46 hours	8 hours	16 hours		80 hours

Assessment method:

100 % Written exam

Ungraded course work: Oral presentation
Review of a research paper

Biorisk Management in Research and Diagnosis

Organization: Hannover Medical School

Teaching unit coordinator: Juergen MERTSCHING

Position: Dr., Head of Biosafety Department

Teaching unit outline

This module will extend the basics of biosafety, biosecurity and biocontainment into a comprehensive biorisk management approach. The students will be introduced to the new concept of WHO on the relationship between risk groups of organisms and containment requirements. A further topic will be the handling of ethical issues, e.g. the estimation of "Dual-use-research-of-concern - DURC".

After successfully completing the module, the students will acquire knowledge on the 16 components of a comprehensive biorisk management programme and will be able to understand how these multiple components can be integrated into a Plan-Do-Check-Act-cycle driven management system in place.

Topics addressed

After successfully completing the module, the students will acquire knowledge on the 16 components of a comprehensive biorisk management programme and will be able to understand how these multiple components can be integrated into a Plan-Do-Check-Act-cycle driven management system in place.

The students will be trained to use different tools for risk assessment in biosafety and biosecurity in order to understand and implement safety measures to reduce the risk of spreading infectious agents during lab work. In the Journal Club, they will master theoretical basics and discuss case studies of laboratory acquired infections.

Finally, students will attend the state approved course "Genetic engineering, Biosafety and Biosecurity" and will understand the legal regulations on the handling of genetically modified organisms in Germany.

Practices: Working with a mobile containment laboratory unit.

ECTS	Lectures	Seminars	Practical work	Digital learning	Personal work
5	28 hours	28 hours	14 hours		80 hours

Assessment method:

100% Written exam

Ungraded course work: Risk Assessment

Scientific paper review.

Scientific Reading, Writing and Presentation

Organization: Hannover Medical School

Teaching unit coordinator: Jens BOHNE

Position: PhD Dr. Institute for Virology

Teaching unit outline

This module designed to teach masters students the skills to write a paper and master thesis also give a presentation of scientific data.

They will learn to use professional materials for presentation or publication.

Topics addressed

Searching the scientific literature; scientific writing style; writing graduate level papers, proposals, projects, and thesis components; preparing scientific presentations; presentation of data.

Key tools

Lectures on: skills to understand scientific papers, searching scientific literature, using scientific terminology and formatting, scientific writing style, communication the results of a review of the scientific literature, preparing professional materials for presentation and publication.

ECTS	Lectures	Seminar	Practical work	Digital learning	Personal work
3	21 hours	35 hours			34 hours

Assessment method:

100% Creating a scientific poster

Ungraded course work: Oral presentation (Scientific paper)

Internship - Master thesis

The internship will last 6 months and can be done either as a placement in the industry or an internship in any full or associate partner institute.

The master's thesis will be written in English and defended in English as well during the annual workshop. The thesis defense lasts for 30 minutes, including questions.

Assesment :

Written dissertation: 50%

Oral presentation: 20%

Answers to the jury: 20%

Supervisor evaluation: 10%

The evaluation grid used by the reviewers is the following:

	Mark	A	B	C	D	E	F
Written dissertation	Grammar and spelling						
	Structure						
	Understandability						
	References and related work						
	Correspondence with the work done						
Oral presentation	Speaking style						
	Support						
	Structure						
	Understandability and pace						
	Summarisation						
	Correspondence with the work done						
	Subject mastering						
Answer to questions							
Work and results	Amount						
	Use of knowledge acquired in courses						
	Originality and creativity						
	Critic spirit						
	Relevance to infectious diseases / One health						
	Scientifically valid arguments						
	Methodology						
	Weaknesses and further work findings						



CONVENTION DE PARTENARIAT

DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE

MEDECINE MANUELLE OSTEOPATHIE

Entre

L'Université de Montpellier

Etablissement Public à caractère Scientifique, culturel et professionnel

Dont le siège est 163 rue Auguste Broussonnet – 34090 Montpellier

N° SIREN 130 020 548, code APE 8542 Z

Pris en la personne de son représentant légal, son Président M. Philippe Augé

Agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du 7 janvier 2019,

Assistée de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine

Représentée par son Directeur Michel Mondain,

Et

L'université d'Aix-Marseille

Etablissement Public à caractère Scientifique, culturel et professionnel

Pris en la personne de son représentant légal, son Président M. Yvon Berland,

L'université de Bourgogne

Etablissement Public à caractère Scientifique, culturel et professionnel

Pris en la personne de son représentant légal, son Président M. Alain Bonnin,

L'Université de Lorraine

Etablissement Public à caractère Scientifique, culturel et professionnel

Pris en la personne de son représentant légal, son Président M. Pierre Mutzenhardt,

L'université de Nantes

Etablissement Public à caractère Scientifique, culturel et professionnel

Pris en la personne de son représentant légal, son Président M. Olivier Laboux,

L'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Etablissement Public à caractère Scientifique, culturel et professionnel

Pris en la personne de son représentant légal, son Président M. Guillaume Gellé,

L'Université de Strasbourg

Etablissement Public à caractère Scientifique, culturel et professionnel

Pris en la personne de son représentant légal, son Président M. Michel Deneken,

L'Université de Tours

Etablissement Public à caractère Scientifique, culturel et professionnel

Pris en la personne de son représentant légal, son Président M. Philippe Vendrix,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1- Objet de la convention

Les parties à la présente convention s'associent pour organiser respectivement dans leurs universités, à compter de l'année universitaire 2019-2020, le diplôme interuniversitaire "Médecine Manuelle Ostéopathie (MMO)".

Ce DIU est organisé respectivement dans chaque université partenaire sous la responsabilité de l'UFR désignée à cet effet et conformément aux maquettes validées chaque année par leurs instances respectives, laquelle validation fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration.

Article 2 - Objectif de la formation

Ce diplôme a pour but de former les médecins au diagnostic des pathologies musculo-squelettiques communes rachidiennes et périphériques, à la compréhension des principaux syndromes douloureux, à leur prévention et leur traitement par l'utilisation des principes et techniques de médecine manuelle et d'ostéopathie médicale.

Le DIU est organisé en 3 années de formation au terme desquelles, l'étudiant est capable de proposer une approche globale associant un diagnostic et un traitement manuel complet.

Article 3 : Forme des enseignements

Les enseignements proposés au terme de ce DIU sont théoriques et pratiques.

L'enseignement théorique est dispensé sous la forme de cours magistraux, enseignements dématérialisés et conférences. Il comprend toutes les notions fondamentales nécessaires à un médecin pour aborder la Médecine Manuelle et l'Ostéopathie qu'elles soient anatomiques, biomécaniques, physiologiques, sémiologiques, cliniques et thérapeutiques fondées sur les preuves médicales et scientifiques.

Les enseignements en e-learning sont mutualisés sur une plateforme dédiée sous la responsabilité du Collège des Enseignants de Médecine Manuelle et Ostéopathie (ci-après CEMMO). La liste des enseignements en e-learning est actualisée régulièrement avec mentions des contributeurs et leur affiliation.

La formation pratique est délivrée sous la forme d'enseignements dirigés et de travaux pratiques. Cette formation englobe toutes les particularités nécessaires à la maîtrise des techniques manuelles, fonctionnelles et structurelles, diagnostiques comme thérapeutiques fondées sur les preuves (Evidence Base Practice). Les techniques enseignées sont validées par le CEMMO.

Article 4 : Déroulement de la formation

Le DIU de MMO dure trois ans et comporte des cours théoriques, des enseignements dirigés et une formation pratique

Dans le cadre du DIU et dans une démarche collaborative, les enseignements théoriques comme pratiques sont mutualisables entre les universitaires signataires de la présente convention.

A ce titre, un étudiant peut bénéficier d'enseignements d'autres universités dans la mesure où :

- ceux-ci figurent sur sa maquette de diplôme
- le responsable de l'enseignement ait donné son accord.

Les stages sont également mutualisables après accord des responsables d'enseignement de l'établissement d'origine et d'accueil qui valide la maquette (formateur, nombre d'heure, durée).

Quant aux examens, ces derniers sont organisés pour chaque année de formation par chacune des universités.

Ces examens peuvent prendre la forme suivante :

- Examen de fin de première année : Examen pratique et/ou une épreuve écrite.

- Examen de fin de deuxième année : Examen pratique et/ou épreuve écrite et/ou mémoire ;
- Examen de fin de troisième année : Examen pratique et/ou épreuve écrite et un mémoire.

Les durées et coefficient de chaque épreuve sont conformes au référentiel de formation.

L'épreuve pratique contrôle l'aptitude de l'étudiant à poser un diagnostic, à réaliser un acte manipulatif maîtrisé. Seules les techniques autorisées par le DIU conformément au référentiel sont susceptibles d'être évaluées.

Sont déclarés admis, les étudiants ayant obtenu la note de 10/20 à la moyenne des épreuves. Une note inférieure à 10/20 à l'épreuve pratique est éliminatoire.

Le jury de chaque centre d'examen comprend un professeur responsable du diplôme, le responsable pédagogique et des moniteurs de l'équipe enseignante. Le jury supervise l'organisation des examens et délibère dans chaque université.

Article 5 – Engagements des parties

Chaque université partenaire s'engage chaque année à soumettre à ses instances le renouvellement du DIU « Médecine Manuelle Ostéopathie ».

Chaque université partenaire examine les dossiers de ses candidats au DIU MMO en fonction des conditions d'inscription définies et fixées dans les maquettes respectives (public, cible, niveau de diplôme,...).

Le nombre de candidats attendu dans chaque université par année de formation est fonction des capacités d'accueil propres à chaque Université et des ressources pédagogiques engagées.

Chaque université est responsable de ses inscriptions et du suivi de scolarité de ses inscrits (enseignements, organisation des examens, édition des diplômes).

Dans chaque université, la direction de l'enseignement est assurée par au moins un responsable universitaire coordonnant le diplôme et un responsable pédagogique pratiquant la médecine manuelle ostéopathie.

Les responsables d'enseignements représentent chaque université au CEMMO et en sont membres de droit.

Les Diplômes Interuniversitaires de MMO sont placés sous la responsabilité de chaque université et agréés par le CEMMO.

Le CEMMO et les universités signataires ont pour mission :

- de garantir le niveau académique de la formation reposant sur l'évidence médicale théorique comme pratique et sur les référentiels de formation conformes aux décrets de 2014.
- d'encourager l'harmonisation et la mutualisation des enseignements théoriques et / ou pratiques des différentes universités signataires de la présente convention.

Article 6 – Délivrance du diplôme

Le Diplôme interuniversitaire de Médecine Manuelle Ostéopathie est délivré sous le sceau de l'Université d'inscription.

Article 7 – Durée de la convention

La présente convention est applicable suivant le jour de la dernière signature des parties co-contractantes pour les années universitaires 2019-2020 et 2020-2021.

Tous les partenaires doivent avoir mis en œuvre la présente convention en 2020-2021. Certains partenaires, peuvent différer cette mise de 2019-2020 à 2020-2021. Cette mise en œuvre différée doit être expressément précisée par voie d'avenant signé de toutes les parties.

La présente convention peut être modifiée par avenant signé de toutes les parties.

La reconduction de la présente convention ne peut être qu'expresse et notifiée aux parties co-contractantes 2 mois avant le début de la nouvelle année universitaire.

En cas de résiliation par l'une ou l'autre des parties de la présente convention avant la fin de l'année universitaire 2020-2021, les parties s'engagent à finaliser la formation des candidats qui est déjà engagée.

Le retrait d'un des partenaires à la présente convention avant la fin de l'année universitaire 2020-2021, peut être formalisé par voie d'avenant signé de toutes les parties.

Article 8 – Règlement des litiges

En cas de différend, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour obtenir un règlement à l'amiable.

Dans le cas contraire, les litiges nés de l'exécution et/ou de l'interprétation de la présente convention seront soumis à l'appréciation de la juridiction compétente.

Fait conformément aux programmes permettant l'accréditation par les ministères de la santé et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait à Montpellier, le	Fait à Dijon, le	Fait à Marseille, le
Pour l'Université de Montpellier	Pour l'Université de Bourgogne	Pour l'Université d'Aix-Marseille
Le Président	Le Président	Le Président
Philippe Augé	Alain Bonnin	Yvon Berland

Fait à Nancy, le	Fait à Strasbourg, le	Fait à Tours, le
Pour l'Université de Lorraine	Pour l'Université de Strasbourg	Pour l'Université de Tours
Le Président	Le Président	Le Président
Pierre Mutzenhardt	Michel Deneken	Philippe Vendrix

Fait à Reims, le

Pour l'Université Reims-Champagne-Ardenne

Le Président

Guillaume Gellé

**CONVENTION CADRE
DE FORMATION DIPLOME D'ETAT
« INFIRMIER.E EN PRATIQUE AVANCEE »**

L'Université de Tours, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), en tant qu'organisme de formation professionnelle continue enregistrée sous le numéro 24 37 P0004 37, dont le siège social est situé : 60 rue du Plat d'Étain – BP 12050 – 37020 Tours Cedex 1, SIREN 193 708 005, représenté par son Président, Monsieur Philippe VENDRIX,

Ci-après désignée : « **l'Université de Tours** »

D'une part,

L'Université d'Angers, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), en tant qu'organisme de formation professionnelle continue enregistrée sous le numéro Déclarée auprès de la Préfecture de la Région des Pays de la Loire sous le numéro : 52 49 0195049 dont le siège social est situé : 40 rue de Rennes – 49035 Angers, SIREN 194 909 701, représenté par son Président, Monsieur Christian ROBLÉDO,

Ci-après désignée : « **l'Université d'Angers** »

D'autre part,

Désignées ensemble : « **les partenaires** », « **les universités** » ou « **les parties** »,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L718-16 ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2020 de Co accréditation des universités d'Angers et de Tours du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée paru au Bulletin officiel n° 19 du 7 mai 2020 ;

Vu les statuts de l'Université de Tours ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le conseil d'administration le 30 juin 2016 ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Face à la pénurie de professionnels de santé sur certains territoires, le Ministère des solidarités et de la santé et le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ont pris un arrêté prévoyant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur pour la délivrance du diplôme d'Etat « d'infirmier. e en Pratique Avancée », conférant le grade de Master.

C'est dans ces circonstances que l'Université d'Angers et l'Université de Tours ont souhaité s'associer afin de délivrer le diplôme précité. L'Université d'Angers et l'Université de Tours sont coaccréditées. Les deux établissements ont souhaité coconstruire un parcours unique, destiné à des candidats provenant de la région Centre-Val de Loire et de la région Pays de Loire.

Par la présente convention, l'Université de Tours et l'Université d'Angers entendent concrétiser leur collaboration en vue de la délivrance du diplôme d'infirmier en pratique avancée.

Article 1^{er} : Objet

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'organisation conjointe par les deux universités du parcours de formation sur deux années universitaires en vue de la délivrance du diplôme d'Etat « d'Infirmier.e en Pratique Avancée » (IPA).

La présente convention encadre la première promotion (2019-2021) diplômée de l'Université de Tours et la seconde promotion (2020-2022) diplômée de l'Université d'Angers. Le partenariat peut être prolongé dans les conditions fixées par la présente convention.

La nature et les caractéristiques de la formation sont encadrés par l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée.

Il est entendu par le terme « organisation » :

- L'ingénierie de formation,
- La construction des contenus pédagogiques selon l'arrêté précité,
- La sélection des candidats (infirmier.e ayant au moins trois années d'expérience),
- La mise en place d'un jury de validation des acquis de l'expérience (VAE),
- L'élaboration d'un calendrier commun de formation,
- L'organisation des sessions de formation en présentiel ou en distanciel à Tours ou à Angers, ainsi que le séminaire thématique d'une journée de l'équipe formatrice (type conseil de perfectionnement), et le séminaire de bilan de fin d'année avec les stagiaires
- L'inscription des stagiaires de formation continue, leur suivi et leur accompagnement, leur évaluation en vue de la délivrance du diplôme d'Etat, conférant le grade universitaire de Master.

Article 2 : Présentation et organisation de la formation

L'annexe n° 1 présente le parcours de formation.

Article 2.1 : Volume horaire

La maquette prévisionnelle en annexe n° 1 énumère les différentes unités d'enseignement ainsi que le volume horaire de la formation.

Article 2.2 : Organisation pédagogique et ingénierie pédagogique

Dans chacun des deux établissements partenaires, un responsable pédagogique est désigné. Ils sont assisté pour la mission de coordination avec un personnel issus de la filière infirmier, pour un temps de coordination équivalent dans chaque université.

Les cours ont lieu pour moitié dans les locaux de l'Université de Tours et pour moitié dans ceux de l'Université d'Angers. Les partenaires organisent des cours accessibles à distance via les plateformes numériques (ex : Moodle et PIX).

Les stages ont lieu dans des structures sanitaires et sociales ou en soins primaires.

L'ingénierie de formation à distance bénéficie de l'expertise du LabUA de l'université d'Angers. Les enseignants s'appuient sur un mi-temps d'un ingénieur pédagogique. Dans un souci de cohérence pédagogique et de rationalisation des moyens, les deux universités partenaires ont choisi d'utiliser la plateforme de formation à distance de l'Université d'Angers.

Article 2.3 - Effectif et publics visés

Les deux parties s'accordent pour limiter le nombre d'inscrits à 30 pour cette première promotion, selon le domicile du candidat et la répartition suivante : 15 provenant de la région Pays de Loire + 15 provenant de la région Centre-Val de Loire.

Les publics visés sont des titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier. L'exercice futur en Infirmier en Pratique Avancé est conditionné par l'exercice de trois années minimum d'infirmier en équivalent temps plein en structure privée ou publique ou en exercice libéral.

Cette capacité d'accueil est établie en concertation avec les besoins territoriaux recommandés par les Agences Régionales de Santé, ce qui peut conduire à la révision de la capacité d'accueil défini dans le dossier d'accréditation.

Article 2.4 : Recrutement et inscription

Les enseignants de l'Université d'Angers sélectionnent 15 candidats parmi ceux provenant de la région Pays de Loire. Les enseignants de l'Université de Tours sélectionnent 15 candidats parmi ceux provenant de la région Centre-Val de Loire.

Face au nombre très important des candidatures, il pourra être envisagé que le comité de pilotage définisse des critères de pré-sélection pédagogiques. La cible du nombre

d'inscrits sera réajustée chaque année, en fonction des préconisations de l'ARS et des candidats ayant eu une validation partielle lors de leur demande de VAE.

L'ensemble des candidats retenus par les deux commissions de sélection sont inscrits administrativement et pédagogiquement dans l'une des universités sous le statut de stagiaire de la formation continue.

Les stagiaires de la formation continue participant à cette formation bénéficient d'une double inscription :

- l'une à titre payant dans l'université qui assure la gestion administrative et pédagogique de la formation ;
- l'autre, inscription ad hoc ,dans l'université partenaire, à titre gratuit.(permettant l'accès à la BU, CROUS)

Cette double inscription permet aux personnes qui suivent cette formation d'avoir un égal accès aux ressources et services, notamment en ligne, de chaque université.

Il est convenu que l'Université de Tours assure la gestion administrative et pédagogique de la formation de la première promotion (2019/2021). L'Université d'Angers quant à elle assure la gestion administrative et pédagogique de la formation de la seconde promotion (années 2020/2022).

L'université d'inscription perçoit l'intégralité des frais de formation (dont les éventuels droits d'inscription).

En application de l'article L. 6353-3 du code du travail, une convention ou un contrat de formation professionnelle est établi pour chaque stagiaire par l'université dans laquelle s'inscrit le stagiaire.

Article 2.5 : Commission de sélection

La composition des commissions est fixée annuellement par un arrêté signé par les présidents des deux universités, en conformité avec la réglementation propre au DE IPA. Des commissions auront lieu dans chaque ville.

Selon le nombre de candidatures, chaque ville peut organiser plusieurs comités de sélection, une réunion de synthèse de ces comités aura lieu à l'issue des jurys pour classer les candidatures. Un président de jury issu du comité de pilotage de la formation est désigné, en plus des membres des comités de sélection, il signe l'ensemble des procès-verbaux et documents administratifs officiels liés à l'audition des candidats. Il est le référent en cas de litige au cours d'une audition. En cas de problème de délibération (égalité de vote), son vote emporte la décision finale.

Un comité de sélection est constitué par deux personnes, issues de filière médicale ou para-médicale.

Article 2.6 : Partenariats spécifiques

Afin de co-construire ce nouveau parcours de formation, les partenaires sollicitent :

- L'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale (IRFSS) de la région Centre-Val de Loire,
- L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du CHU d'Angers
- L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du CHU Tours

Ces trois établissements mettent à disposition des deux universités des personnels qualifiés, pouvant encadrer certains modules.

L'université procédant aux inscriptions des stagiaires signe des conventions spécifiques avec ces structures afin de définir les modalités de mises à dispositions des personnels, leurs missions, et les dispositions financières.

Article 3 : Pilotage et coordination du partenariat

Le document d'accréditation des universités d'Angers et de Tours décrit précisément la gouvernance :

- Un conseil de surveillance,
- Un comité de pilotage
- Cinq comités pédagogiques,
- et un comité de stages.

Article 3.1 : Principes de fonctionnement

- Un conseil de surveillance,
- Le comité de pilotage
- Cinq comités pédagogiques (tronc commun + 4 mentions) et un comité de stages

La composition, les missions de ces différents comités sont précisées dans le dossier d'accréditation. Ils se réunissent au minima : conseil de surveillance 1 fois par an, comité de pilotage 1 fois par trimestre.

L'université en charge des inscriptions organisent ces différents comités (invitation, ordre du jour, compte-rendu, frais de mission).

Les frais de repas sont offerts par l'Université qui accueille un comité de pilotage ou surveillance ou les comités pédagogiques. Les frais de déplacement sont à la charge de chaque université employeur.

L'université en charge des inscriptions organisent ces différents comités (invitation, ordre du jour, compte-rendu, frais de mission).

Au sein de chaque université, un ingénieur projet ou chargé de développement se charge de la coordination de chacune des 4 mentions :

Au sein de chaque université, un ingénieur projet ou chargé de développement se charge de la coordination de chacune des 5 mentions :

- Université d'Angers : Pathologie chronique et Oncologie
- Université de Tours : Santé mentale et Maladie rénale chronique

Article 3.2 : Le conseil de surveillance

Il se réunit conseil au moins une fois par an.

Un conseil de surveillance est chargé de donner un avis sur la pertinence de la formation au regard des besoins de santé des territoires.

Le conseil de surveillance se réunit au moins une fois par an, sur convocation des deux doyens.

Il comporte, outre les deux doyens :

- Le directeur général du CHU d'Angers
- Le directeur général du CHU de Tours
- Le directeur de l'institut de cancérologie de l'ouest d'Angers et Nantes
- Le directeur général de l'ARS de la région des Pays de la Loire
- Le directeur général de l'ARS de la région Centre – Val de Loire
- Le président du conseil départemental de l'ordre des médecins du 49
- Le président du conseil départemental de l'ordre des médecins du 37
- Le président de l'URPS des Pays de la Loire
- Le président de l'URPS de la région Centre – Val de Loire
- Le président du conseil départemental de l'ordre des infirmiers du 49
- Le président du conseil départemental de l'ordre des infirmiers du 37
- Un représentant de chaque établissement partenaire si non représenté dans la liste ci-dessus

Article 3.3 : Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé de deux médecins et deux infirmiers de chaque ville. Après avis du comité, les directeurs de l'UFR Santé de l'université d'Angers et de l'UFR de médecine de l'université de Tours des partenaires désignent, parmi les membres du comité, un pilote médecin et un pilote infirmier pour une durée de deux ans. Les pilotes seront alternativement issus de Tours et d'Angers.

Le comité de pilotage est chargé :

- de la direction opérationnelle de la formation ;
- de nommer les responsables des comités pédagogiques, des unités d'enseignement et des stages ;
- de proposer aux deux conseils de faculté les maquettes des enseignements et les modalités de contrôle de connaissance, élaborées par les responsables des comités pédagogiques ;
- d'assurer la liaison avec les établissements partenaires (liste mentionnée à l'article 2.5) ;

- d'assurer la fonction de comité de sélection des candidatures et d'expertise des dossiers de validation des acquis de l'expérience ou d'études supérieures.

Le comité de pilotage se réunit au moins 3 fois par an, en présence des doyens des deux facultés ou leurs représentants, et autant que de besoin.

Dans le cadre d'un séminaire, il invite au moins une fois par an des chercheurs ou praticiens français ou étrangers, ayant une expertise des pratiques avancées en soins infirmiers afin de recueillir leur avis sur la pertinence pédagogique de la formation.

Les différentes évaluations des étudiants et des structures seront présentées et constitueront une base de travail, d'amélioration et discussion avec les experts extérieurs invités

Article 3.4 : Les comités pédagogiques et comité de stages

Les **comités pédagogiques** se réunissent au minimum deux fois par an et proposent une organisation de l'enseignement et les modalités de validation. Ils prennent en compte l'évaluation de la formation par les étudiants.

Ils seront chargés de la validation du diplôme :

- Le comité pédagogique du tronc commun validera le passage en 2^{ème} année.
 - Les comités pédagogiques de chaque mention valideront l'obtention du diplôme IPA.
- Les validations prendront en compte, outre les notes des différentes UE, l'avis des référents pédagogiques.

Cinq comités pédagogiques (première année commune + 4 mentions).

Le comité de stages aura en charge l'identification et l'accréditation des terrains de stage. Pour cela, il évalue les qualifications et les compétences pédagogiques des co-tuteurs (un médecin et un IDE). Il prend en compte l'environnement de stage offert par la structure d'accueil et assure la coordination entre les professionnels : directeurs de soins des centres hospitaliers, infirmiers et médecins des maisons pluri professionnelles de santé, en particulier celles qui sont déjà partenaires du réseau Asalée.

Le comité veille au respect des objectifs pédagogiques, au bon déroulement des stages, tant du côté du stagiaire, que des tuteurs professionnels.

Chaque équipe encadrante propose différentes activités spécifiques à la structure où se déroule le stage, ainsi qu'un parcours de stage individualisé répondant au mieux aux objectifs de stage et au projet professionnel de l'apprenant. Dans le cadre de la formation, les stages doivent être réalisés sur des terrains clairement différents et distincts du lieu de travail/d'exercice de l'étudiant.

Le comité de stage est piloté par deux responsables issus du comité de pilotage des deux facultés partenaires.

Chacune des deux facultés a son propre sous-comité de stage afin d'assurer un suivi de ces stages au plus près des étudiants et des structures d'accueil.

Article 3.5 : Le jury d'examen

La composition du jury d'examen est fixée annuellement par un arrêté signé par le président de l'université inscrivant la promotion. Il comprend au moins 3 personnes (1 président et 2 membres) issues des deux universités, et est présidé par un membre issu de l'université inscrivant la promotion.

Article 4 - Engagement de capacité à dispenser des formations de qualité

Les partenaires s'engagent à dispenser des actions de formation professionnelle continue de qualité, selon les critères définis par le décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue, modifié par le décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de formation professionnelle, rentrant en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

	Université de Tours	Université d'Angers
Datadock	0013054	52490195049
Autre	FCU-Bureau Veritas FR053886-1	-

Article 5 : Gestion des personnels intervenant dans la formation

Les intervenants en formation sont :

-
- Des agents titulaires de l'Université de Tours ;
- Des agents titulaires de l'Université d'Angers ;
- Des prestataires de formation (l'IRFSS Centre-Val de Loire, l'IFSI du CHU d'Angers, IFSI du CHRU de Tours) ;
- Des vacataires

Des conventions spécifiques (cf. article 2.5) déterminent les modalités d'intervention de ces prestataires.

Le tableau prévisionnel de rémunération des intervenants, établi en concertation par les deux universités, sera en annexe de la convention financière.

Article 6 : Dispositions financières

La répartition des coûts par promotion fait l'objet de conventions spécifiques de financement.

Il est convenu que l'université qui prend en charge l'inscription des stagiaires perçoit et conserve l'intégralité des frais de formation (dont les éventuels droits d'inscription).

Article 7 : Communication

Dans le cadre du présent contrat de partenariat, chacune des Parties autorise l'autre à utiliser et à associer ses marques et logos aux marques et logos de l'autre Partie dans le cadre d'actions promotionnelles et / ou de visibilité (ex : réseaux sociaux, intranet, internet), pour la durée du présent contrat.

Chaque partie s'engage à soumettre systématiquement à l'autre pour approbation écrite tout projet de communication. Cette partie dispose d'un délai de quinze jours suivant la réception du projet pour donner son accord exprès. Le défaut de réponse dans le délai précité vaut acceptation

Chacune des parties s'engage à ne porter atteinte en aucune manière à l'image de la marque de l'autre Partie et à respecter son identité visuelle (charte graphique, logotype) et sémantique (dénomination de composantes, campus, etc...). Chaque Partie devra veiller à ce que l'exploitation des signes distinctifs concédée ne porte pas atteinte à l'image et à la notoriété de ces derniers, notamment en les associant à un texte ou un commentaire dénigrant, diffamatoire, injurieux ou, d'une manière générale, en les plaçant dans un contexte dévalorisant ou péjoratif.

Article 8 : Confidentialité

Chaque partie s'engage à ne pas publier et/ou à ne pas divulguer de quelque façon que ce soit sans son autorisation explicite les informations scientifiques ou techniques appartenant à l'autre partie dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution de la présente convention et ce, tant que ces informations ne seront pas du domaine public.

Article 9 : Responsabilité et assurance

Chaque université est responsable des étudiants présents dans ses locaux.
Chaque université déclare avoir souscrit une assurance garantissant sa responsabilité pour les activités exercées dans le cadre de la présente convention.

Article 10 : Durée et renouvellement

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2022.

Le présent partenariat peut être renouvelé par voie d'avenant à l'initiative de l'une des parties.

Article 11 : Modification et modalités de résiliation

La présente convention peut être modifiée par les parties signataires, par voie d'avenant, sur proposition d'une des parties signataires de la présente convention.

La présente convention peut être résiliée pour faute à tout moment en cas de violation par l'une des parties de l'un quelconque de ses engagements, quinze (15) jours après réception d'une lettre de mise en demeure adressée à la partie défaillante restée infructueuse. La présente convention se trouvera, dès lors, résiliée de plein droit.

En outre, elle peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties signataires, qui doit notifier aux autres parties sa décision de dénonciation par lettre recommandée, et respecter un préavis de 3 mois, le retrait de la convention n'étant effectif au terme de ce délai. En cas de dénonciation, pendant le délai de préavis les universités s'entendent afin de garantir la continuité de la formation des stagiaires de la promotion en cours jusqu'à l'obtention du diplôme. A défaut d'accord dans ce délai, chaque université assure la fin de la formation des stagiaires inscrits dans leur établissement sans renoncer à l'indemnisation des éventuels préjudices subis du fait de la dénonciation.

Article 12 : Litiges

La présente Convention est régie par le droit français.

En cas de difficulté liée à l'exécution ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent, avant tout recours contentieux, à résoudre le différend par voie de règlement amiable, de conciliation ou de transaction. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre tout différend.

A défaut de règlement amiable dans le délai de 6 mois, le tribunal administratif d'Orléans pourra être saisi.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Angers
Le
Pour l'Université d'Angers
Président
Christian ROBLEDO

A Tours,
Le
Pour l'Université de Tours
Président
Philippe VENDRIX

Annexe 1 : Plaquette de présentation du parcours

Diplôme d'État - Grade de Master - INFIRMIER PRATIQUE AVANCÉE



Diplôme d'État - Grade de Master Infirmier Pratique Avancée (sur 2 ans)

4 mentions : Pathologies chroniques – Oncologie – Maladies rénales - Santé mentale et psychiatrie

Les universités d'Angers et de Tours co-organisent une formation spécifique en pratique avancée de deux ans reconnue au grade de master destinée aux professionnels de santé titulaire d'un diplôme d'état d'infirmier. Elle est construite en collaboration avec les établissements de santé et les secteurs extra-hospitaliers et permet la validation universitaire de l'attestation en éducation thérapeutique.

Objectifs

Cette formation a pour objectif l'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires à l'exercice infirmier en pratique avancée ainsi que la maîtrise des attendus pédagogiques correspondant au grade universitaire délivré.

- ▶ Favoriser l'autonomie pour la pratique clinique,
- ▶ Améliorer les parcours de santé dans le cadre d'un travail en équipe pluridisciplinaire,
- ▶ Apporter une réponse aux enjeux de santé publique.

Publics visés

- ▶ Etre titulaire d'un diplôme infirmier et justifier de trois années minimum d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmière.

Conditions d'admission

- ▶ Dans un contexte de formation tout au long de la vie, cette formation s'adresse à des professionnels de santé infirmiers.
- ▶ La candidature doit être déposée en ligne (prévoir un CV et une lettre de motivation précisant votre préférence entre les 3 mentions). Le dossier de validation des acquis pédagogiques et professionnels est intégré au dossier de candidature.

CANDIDATURE
EN LIGNE

www.formation-continue.univ-tours.fr

- ▶ Le recrutement est effectué après examen du dossier et entretien (mai-juin).

Validation

- ▶ Présence active aux sessions
- ▶ Contrôle continu à chaque Unité d'Enseignement (UE)
- ▶ Rédaction et soutenance d'un mémoire
- ▶ Évaluation des stages

1^{ère} année : 280 heures d'enseignement + 280 heures de stage obligatoire (2 mois)
182 heures en présentiel (8 sessions de 3 jours + 2 jours soit 26 jours)
+ 98 heures en e-learning (28 demi-journées)
2^{ème} année : 189 heures d'enseignement + 560 heures de stage obligatoire (4 mois)
126 heures en présentiel (5 sessions de 3 jours + 3 jours soit 18 jours)
+ 63 heures en e-learning (18 demi-journées)
Soit un total de 1309 heures (compatible avec la poursuite d'une activité professionnelle).
Groupe de 25 personnes maximum

Lieux de formation :
UFR de Médecine de l'université de Tours
UFR de Santé de l'université d'Angers

> Les jours de formation sont répartis équitablement entre les deux sites.

Formation du 24 septembre 2019 au 22 juin 2021

Renseignements et inscriptions 2019 : Lara VAN HAUWE au 02 47 36 63 17 lara.vanhauwe@univ-tours.fr

Tarif 2019/2020 : 8 400 € nets (4 200 € / an)



Programme

La formation est organisée autour d'une première année de tronc commun permettant de poser les bases de l'exercice infirmier en pratique avancée. La deuxième année est centrée sur les enseignements en lien avec la mention choisie. Elle est structurée en quatre semestres validés par l'obtention de 120 crédits européens. Elle comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques, cliniques en intégrant la simulation en santé, une formation à la recherche ainsi que l'accomplissement de stages.

ANNÉE 1

1^{er} SEMESTRE

- ▶ UE - Clinique (15 ECTS)
- ▶ UE - Sciences infirmières et pratique avancée (6 ECTS)
- ▶ UE - Responsabilité, éthique, législation, déontologie (3 ECTS)
- ▶ UE - Langue vivante (3 ECTS)
- ▶ UE - Méthodes de travail (3 ECTS)

2nd SEMESTRE

- ▶ UE - Clinique (6 ECTS)
- ▶ UE - Formation à l'analyse des pratiques professionnelles (6 ECTS)
- ▶ UE - Santé publique (6 ECTS)
- ▶ UE - Recherche (6 ECTS)
- ▶ UE - Stage : 2 mois (6 ECTS)

ANNÉE 2

3^{ème} SEMESTRE

- 2 UE communes à l'ensemble des mentions (6 ECTS) :
- ▶ UE - Recherche (3 ECTS)
 - ▶ UE - Langue vivante (3 ECTS)
- 4 UE spécifiques à la mention choisie (24 ECTS) :
- Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polyopathologies courantes en soins primaires
 - Oncologie et hémato-oncologie
 - Maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale
 - Santé mentale et psychiatrie
- ▶ UE - Bases fondamentales (6 ECTS)
 - ▶ UE - Clinique (14 ECTS)
 - ▶ UE - Parcours de santé (4 ECTS)

4^{ème} SEMESTRE

- ▶ UE - Stage : 4 mois (24 ECTS)
- ▶ UE - Mémoire : (6 ECTS)

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

La formation est co-animée par des universitaires et des professionnels paramédicaux.

TOURS

- ▶ Christophe HOUARIOUX, Professeur à l'université à Tours, Praticien Hospitalier en biologie cellulaire au CHRU de Tours.
- ▶ Matthias BUCHLER, Professeur à l'université de Tours, Praticien Hospitalier en néphrologie au CHRU de Tours.
- ▶ Fabienne KWOCZ, Directrice de soins, coordinatrice de l'IFPS du CHRU de Tours.
- ▶ Virginie MERLET, Infirmière DE, Cadre formatrice à l'IFSI Croix-Rouge de Chambray-lès-Tours.

ANGERS

- ▶ Béatrice BOUVARD, Professeure à l'université d'Angers, Praticien Hospitalier en rhumatologie au CHU d'Angers.
- ▶ Christian LAVIGNE, Professeur associé à l'université d'Angers, Praticien Hospitalier en médecine interne au CHU d'Angers.
- ▶ Francine HERBRETEAU, Infirmière DE, Cadre formatrice à l'IFSI du CHU d'Angers.
- ▶ Frédérique BOURON LEGRAND, Infirmière DE, coordinatrice de l'équipe pédagogique à l'IFSI du CHU d'Angers.

Formation éligible au CPF :

- Mention pathologies chroniques stabilisées, prévention et polyopathologies courantes en soins primaires : 238 703
- Mention oncologie et hémato-oncologie : 238 704
- Mention maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale : 238 705
- Mention santé mentale et psychiatrie : en cours

Service de Formation Continue

60 rue du Plat d'Étain - BP 12050
37020 TOURS Cedex 1

formation-continue@univ-tours.fr

Tél. : 02 47 36 81 31



Informations mises à jour le 19 février 2020 et susceptibles d'évolutions. Les tarifs s'appliquent à l'année universitaire 2019-2020. Vous pouvez consulter les Conditions Générales de Vente sur le site internet de la formation continue.

www.formation-continue.univ-tours.fr

Diplôme d'État - Grade de Master - INFIRMIER PRATIQUE AVANCÉE

Convention entre l'Université de Tours et le GIP Pix relative à l'utilisation temporaire du service Pix Orga

L'établissement d'enseignement supérieur public Université de Tours, ci-après dénommé
"l'établissement"

Université de Tours

60 rue du plat d'étain

BP 12050

37020 TOURS cedex 1

représenté par le Président de l'établissement, Philippe VENDRIX

et

Le groupement d'intérêt public Pix (GIP Pix)

156 boulevard Haussmann

75008 Paris

représenté par son directeur, Benjamin MARTEAU

Préambule

L'espace Pix Orga permet aux équipes pédagogiques de l'établissement de créer des campagnes de test sur mesure et d'y inviter ses publics, étudiants ou stagiaires de formation continue, ou encore personnels de l'établissement. Les conditions de mise à disposition de ce service dépendent des publics visés.

La présente convention est soumise au code de la commande publique et plus particulièrement son article L 2122-1 et aux disposition du cahier des clauses administratives générales Fournitures courantes et services.

NB : La présente convention est indépendante du processus d'agrément comme centre de certification Pix et de l'accès à Pix Certif, qui est réservé aux centres agréés. Elle concerne exclusivement l'accès à Pix Orga.

Objet de la convention

La présente convention a pour objet de permettre temporairement à l'établissement d'enseignement supérieur public Université de Tours d'accéder à un espace Pix Orga dédié tel que décrit dans les CGU Pix Orga (cf. annexe 1).

Le caractère temporaire est dû à l'incertitude concernant la mise en production de la fonctionnalité d'import des données des étudiants dans Pix Orga. L'arrivée de cette fonctionnalité (dans le courant du 1er semestre 2020 en phase de test) permettra d'établir un cadre plus simple et pérenne.

Dates d'effet

Etant donné ces circonstances, la convention prend effet à la date de la signature, et prend fin au plus tard le 31 août 2020, et au plus tôt à la date d'arrivée de la fonctionnalité d'import.

La date de fin sera notifiée à l'établissement par courrier électronique, suite à quoi il sera mis fin tacitement à la présente convention et l'accès à l'espace Pix Orga sera suspendu en l'absence de conventionnement, ou bien prolongé si la nouvelle convention a été établie dans un délai de deux mois après notification.

Pour garantir la bonne communication de cette notification, l'établissement désigne le contact à qui la notification devra être envoyée :

- *Nom et prénom du contact pour la notification : Pascal ROBERT*
- *Adresse électronique du contact : pascal.robert@univ-tours.fr*

Administrateur Pix Orga

L'établissement désigne un administrateur Pix Orga qui disposera des habilitations nécessaires pour gérer l'espace Pix Orga et les habilitations des membres de l'établissement auxquels il souhaitera y donner accès. L'administrateur Pix Orga devra se créer un compte Pix au préalable (sur pix.fr).

Désignation de l'administrateur Pix Orga

- Nom et prénom de l'administrateur Pix Orga : Pascal ROBERT
- Adresse électronique utilisée pour créer le compte Pix à associer comme administrateur Pix Orga : pascal.robert@univ-tours.fr

Engagements

Responsabilités relatives aux traitements de données à caractère personnel

Le GIP Pix et l'établissement s'engagent à agir dans le respect des lois et règlements applicables relatifs à la protection des données à caractère personnel et à la vie privée. Les responsabilités en cette matière sont réparties comme suit et les engagements réciproques détaillés à cette adresse <https://cloud.pix.fr/s/PtwQcnCRAoyoDPK>.

1- *L'établissement est responsable de traitement* pour ce qui concerne :

- la gestion et le suivi de l'habilitation et l'accès des membres de l'établissement à l'espace Pix Orga ;
- l'organisation, la mise en oeuvre et l'exploitation des campagnes Pix Orga.

Pour ces mêmes traitements, *le GIP Pix agit en sous-traitant.*

Toute demande des membres de l'espace Pix Orga ou des participants aux campagnes en rapport avec ces finalités doit être adressée au Délégué à la Protection des Données de l'établissement.

2- Le GIP Pix est responsable de traitement pour ce qui concerne :

- la gestion administrative des services.

Toute demande des membres de l'espace Pix Orga en rapport avec cette finalité doit être adressée à dpd@pix.fr.

Principe du décompte des usages payants

L'établissement confirme avoir pris connaissance et bien compris les contours du champ de gratuité, qui s'applique uniquement aux étudiants de l'établissement inscrits en formation initiale (hors apprentissage) à des diplômes nationaux. Tous les autres usages sont soumis à paiement, conformément à la tarification indiquée en annexe.

Un crédit Pix Orga doit être décompté pour chaque utilisateur relevant des usages payants. Un crédit est valable pour un nombre illimité de campagnes pour un utilisateur donné. Sa durée de validité est l'année académique 2019-2020 (septembre à août inclus).

Le montant maximum que l'Université de Tours pourra engager sera de 39 000 € HT.

Processus de facturation

L'établissement s'engage à déclarer au GIP Pix chaque fin de mois le décompte des nouveaux usages payants de Pix Orga en renseignant le formulaire de décompte des usages payants fourni en annexe.

A réception, le GIP Pix émettra une facture conformément aux consignes indiquées par l'établissement dans l'encadré "Facturation" du formulaire de décompte.

Adresse de facturation : UNIVERSITE DE TOURS - Agence Comptable – Service Facturier - TSA 20125 - 37020 TOURS Cedex 1

Les factures doivent être déposées sous le Portail CHORUS Pro, dont les paramètres de dépôt sont les suivants :

- adresse de connexion : <https://chorus-pro.gouv.fr>
- identifiant : 193 708 005 00478
- service : factures sur marché public et Op. Immobilières – F_Marches
- numéro du marché ou du bon de commande : numéro obligatoire pour le traitement de la facture. (en l'absence de ce numéro, les factures sont rejetées automatiquement)

Le référent de l'Université de Tours est monsieur David Savary au 02.47.36.64.35 ou par courriel : sfact-marches@univ-tours.fr

La facture sera réglée par virement sous 30 jours aux coordonnées bancaires suivantes en indiquant en référence du virement "Crédits Pix Orga".

IBAN (International Bank Account Number)

FR76	1007	1750	0000	0010	0095	722
-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	------------

BIC (Bank Identifier Code)
TRPUFRP1

Domiciliation
TPPARIS

Résiliation

Les parties conviennent que la présente convention sera résiliée de plein droit en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties d'une ou plusieurs de ses obligations. L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusque-là.

Fait à Tours le 10/02/2020

En deux originaux.

Pour le GIP PIX

Pour l'établissement Université de Tours

Nom

Nom : Philippe VENDRIX

Qualité

Qualité : Président

Date

Date : 10/02/2020

Signature et tampon

Signature et tampon

Annexes

Annexe 1 : Formulaire de décompte des usages payants

Annexe 2 : Tarifs

Décompte des usages des crédits Pix Orga payants et consignes pour la facturation

Période concernée	[mois + année]
Nom de l'établissement	[nom de l'établissement]
UAI de l'établissement	[XXXXXXXX]
Administrateur Pix Orga désigné par l'établissement	[Prénom NOM] Tél : [...] Mail : [...]
Personne à contacter au sein du service comptabilité de l'établissement	[Prénom NOM] Tél : [...] Mail : [...]

Décompte des usages <u>payants</u>	Détail par statut
[Nombre de crédits]	Apprentissage : [Nombre] Formation Continue : [Nombre] Formation initiale / diplôme non reconnu : [Nombre] Pas de diplôme : [Nombre]
Montant total de la facture = [Montant HT]	

Facturation	
Références que l'établissement souhaite voir figurer sur la facture (numéro de bon de commande, ...)	
Consignes complémentaires concernant les modalités de facturation	

Fait à : [...] le : [date]

Nom : [NOM+prénom] Signature et tampon : [...]

Qualité : [...]

Date : [...]

Tarifs

Ces tarifs s'appliquent aux EPSCP à l'exclusion des COMUE : universités publiques, écoles publiques accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé, grands établissements, écoles françaises à l'étranger et écoles normales supérieures.

Crédits Pix Orga

Le crédit Pix Orga est l'unité de tarification des droits d'accès et d'utilisation du service, dont le prix est fixé dans le présent document. Un crédit est valable pour un nombre illimité de campagnes pour un utilisateur donné. Sa durée de validité est l'année académique 2019-2020 (septembre à août inclus).

Le "prescrit" désigne la personne que l'équipe pédagogique invite à une ou plusieurs campagnes de test.

Grilles tarifaires

Tarif gratuit

Statut des prescrits	Prix du crédit Pix Orga
<ul style="list-style-type: none">• apprenant inscrit en formation initiale (hors apprentissage) dans l'établissement pour préparer un diplôme national ou reconnu ou visé par le MESRI• personnel de l'établissement	0€

Tarif dégressif

Statut des prescrits	Prix du crédit Pix Orga
<ul style="list-style-type: none">• apprenant inscrit en apprentissage dans l'établissement• apprenant inscrit en formation continue dans l'établissement• apprenant inscrit dans l'établissement pour préparer un diplôme non reconnu ou pour suivre une formation ne donnant pas lieu à la délivrance d'un diplôme	28 € (H.T) (< 1000 unités)

Dégressivité (prix en € HT par crédit Pix Orga)

< 1 000 crédits	entre 1 000 et 5 000 crédits	entre 5 000 et 10 000 crédits	entre 10 000 et 20 000 crédits
28 €	25,2 €	22,4 €	21 €